



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(44^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 29 octobre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Financement des partis et groupements politiques**
(p. 4471).2. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite
de la discussion d'un projet de loi (p. 4471).ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS
ET MER

Mer (suite)

Réponses de M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, et de M. Jacques Mellick, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé de la mer, aux questions de : Mme Frédérique Bredin, MM. Philippe Sanmarco, Jean-Yves Le Drian, Ambroise Guellec.

Les crédits inscrits à la ligne « Equipement, logement, transports et mer » des états B et C seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer concernant les transports terrestres, les routes et la sécurité routière.

COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

MM. Richard Cazenave,
Théo Vial-Massat,
Jean-Paul Fuchs,
Jeanny Lorgeoux,
Georges Colombier.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement.

M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

Réponses de M. le ministre aux questions de : M. Xavier Deniau, Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Yves Dollo, Jeanny Lorgeoux, André Delehedde, Jean Lacombe, Jean-Marie Daillet, Robert Galley, Richard Cazenave, Jean Proveux, Michel Bérégovoy.

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 4497)

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 4497)

Titre VI. - Adoption par scrutin (p. 4497)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Rappel au règlement** (p. 4497).

MM. Théo Vial-Massat, le président.

4. **Ordre du jour** (p. 4497).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FINANCEMENT DES PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES

M. le président. Je rappelle qu'en application de la loi relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, le délai prévu pour la déclaration d'appartenance à un parti ou à un groupement politique expire le jeudi 1^{er} novembre à minuit.

2

LOI DE FINANCES POUR 1991 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

EQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET MER

MER (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère délégué à la mer.

Ce matin, l'Assemblée a entendu le Gouvernement.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Frédérique Bredin.

Mme Frédérique Bredin. Monsieur le ministre chargé de la mer, vous avez évoqué devant la profession les limites du permis de mise en exploitation, le P.M.E., et vous avez lancé une réflexion sur l'idée de licence. Cette idée a provoqué une vive réaction des représentants professionnels, et les pêcheurs sont inquiets.

Quelle assurance pouvez-vous leur donner, et nous donner, sur cette question ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé de la mer.

M. Jacques Mellick, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé de la mer. Madame le député, lors de la réunion du bureau du comité central des pêches maritimes, j'ai présenté diverses réflexions et pistes d'orientation en vue de « muscler » la pêche française face aux enjeux européens, exprimant ainsi mon souci de moderniser notre flotte en fonction de la ressource.

J'ai lâché le mot tabou de « licence », tout simplement pour ouvrir le débat au fond, sans esquisser aucune question. Aujourd'hui, en effet, les P.M.E., permis de mise en exploitation, les T.A.C., totaux autorisés de capture, les quotas sont autant de moyens qui ne répondent plus tout à fait aux besoins de la pêche française et européenne.

Le P.M.E. a été mis en place par le comité central des pêches, avec l'accord de notre administration, au mois de septembre 1988. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il ne donne pas pleinement satisfaction. On en voit aussi tous les effets pervers, notamment la spéculation qui empêche les jeunes pêcheurs d'accéder à la ressource et les prive ainsi de la possibilité de pêcher.

Quel que soit le mot employé, ce qui compte pour moi, c'est le contenu. Ce que je souhaite, c'est une organisation décentralisée, non seulement par façade maritime, mais par région, et qui tienne compte du bateau, de l'espèce pêchée, etc. Ce qui se passe en mer du Nord et en Manche aujourd'hui est désastreux. L'océan Atlantique et la Méditerranée ne sont pas encore atteints, mais les problèmes y sont d'une autre nature. Il faut donc être souple et décentralisateur.

J'ai dit aussi que, pour éviter tout effet pervers, il n'y aurait ni patrimonialité, ni monétarisation de la licence.

Je lutte contre tous les aspects financiers spéculatifs et je suis prêt à travailler, je l'ai dit, avec l'ensemble de la profession. L'objet de la réflexion du comité central des pêches maritimes est de me présenter des propositions à partir des orientations ainsi définies.

J'ai rencontré déjà à plusieurs reprises les professionnels. Nous avançons. D'ici à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, nous prendrons les décisions qui sont absolument nécessaires pour assurer la compétitivité de notre flotte de pêche au niveau européen.

Mon souci est non seulement d'avoir des bateaux, mais d'avoir des bateaux rentables. Je suis malheureux, en effet, lorsque je vais sur les quais, de voir des bateaux qui rentrent à moitié vides ou à moitié pleins, suivant la philosophie à laquelle on se rattache. Je veux des bateaux rentables. Je ne veux plus voir des professionnels venir frapper à la porte du ministère pour combler leurs déficits d'exploitation. Je veux une pêche moderne dans laquelle, notamment, les jeunes auront toutes les possibilités d'accéder à la ressource.

M. le président. La parole est à M. Sanmarco.

M. Philippe Sanmarco. Monsieur le ministre délégué, vous avez pris, il y a quelques mois, l'initiative, très appréciée, de venir à Marseille mobiliser non seulement la communauté portuaire, mais l'ensemble des collectivités locales intéressées par l'avenir du premier port de France.

Il s'agit d'un dossier difficile, puisqu'il suscite des antagonismes au demeurant légitimes. Difficile, car il faut faire apparaître, nous l'avons entendu ce matin, des pratiques nouvelles ; ce n'est pas à la tonne de béton coulé que l'on juge une politique portuaire. Difficile aussi car, ainsi que le souligne le rapport de M. Denvers, il s'agit de prendre en compte la globalité des problèmes.

M'exprimant devant M. Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, je précise qu'il ne saurait être envisageable que le premier port de France ne soit pas desservi par un T.G.V. en site propre. Sachez, monsieur le ministre, qu'au-delà des difficultés naturelles - qui ont été réglées partout ailleurs en France - il y a des gens qui, sur place, défendent votre projet.

M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Très bien ! (Sourires.)

M. Philippe Sanmarco. Je profite du débat budgétaire pour vous demander, monsieur le ministre, où l'on en est du projet de gare maritime, qui traduirait l'interpénétration indispensable entre un projet maritime et un projet urbain.

Où en est-on des réformes de fonctionnement dans les domaines des conteneurs, des fruits et légumes et de la réparation navale, qui concernent singulièrement l'avenir des bassins Est ?

Où en est-on enfin, puisqu'on sait bien qu'il n'y a pas de compétitivité d'un port sans paix sociale, du projet de centre de formation aux métiers portuaires, qui pourrait être une manière positive d'aborder le problème des dockers ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Monsieur le député, je vous remercie d'abord pour votre plaidoyer en faveur de la desserte de Marseille par T.G.V. J'ai toujours été convaincu que vous en étiez un fort partisan, dans la mesure où je ne crois pas qu'une plate-forme portuaire, une agglomération aussi importante que celle de Marseille puisse imaginer son destin sans être reliée par les meilleurs moyens de communication à l'ensemble de l'arrière-pays, dont on sait qu'il n'est pas que national, mais aussi européen.

J'en reviens aux problèmes strictement maritimes de Marseille, avant d'élargir quelque peu mon propos.

Vous l'avez souligné dans votre conclusion, une bonne politique portuaire ne peut être fondée que sur l'adhésion de toutes les parties prenantes. Cela commence par une approche port par port. D'où la démarche qui a été initiée par M. Jacques Mellick, lorsqu'il a confié à M. Jean-Paul Escande, membre de la communauté portuaire marseillaise, le soin de mener sans complaisance une réflexion sur les « problèmes et destins » du port de Marseille.

Cela s'est traduit par cinq principes d'action, cinq grandes orientations. Sans les reprendre dans le détail, je puis vous confirmer que c'est dans ce contexte que, dès l'année prochaine, l'Etat accompagnera de manière très substantielle la modernisation, par exemple, du terminal à conteneurs du site de Fos.

S'agissant de Marseille-Est, M. Jacques Mellick s'était engagé à débloquer 4 millions de francs, sous forme de crédits d'études, pour préciser les données techniques préalables à la conception et à la construction de nouvelles gares maritimes - vous y avez fait allusion. Ces crédits ont été débloqués et délégués et sont donc susceptibles d'une mise en œuvre rapide.

En 1991, toutes les parties prenantes au destin du port de Marseille seront consultées. Nous souhaitons avoir leur point de vue avant d'arrêter l'avant-projet détaillé de l'opération. Soyez certain que l'Etat assumera ses responsabilités, comme la place portuaire est en droit de l'attendre.

La réussite du port de Marseille, de La Joliette à Fos, constitue bien entendu notre objectif, compte tenu de la place de Marseille dans l'ensemble portuaire français et de son importance pour la France dans ce que j'appellerai « l'enjeu méditerranéen ». C'est autour de Marseille qu'une grande partie de ce combat doit être menée. Pour cela, il faut, bien entendu, une communauté portuaire soudée, qui puisse débattre de son avenir.

Permettez-moi maintenant, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, d'entendre quelque peu ma réflexion et d'évoquer, comme plusieurs orateurs l'ont fait ce matin, ce dont je les remercie, le contexte dans lequel évoluent l'ensemble des places portuaires françaises.

Un conflit social important a débuté à la fin du mois de septembre au port de Dunkerque, entraînant la paralysie quasi-totale des trafics. Dès le début, Jacques Mellick et moi-même avons tout fait pour que puisse être surmonté le différend opposant les entreprises de manutention et les dockers. Je tiens à saluer tout particulièrement, car il faut savoir rendre hommage aux fonctionnaires lorsque, sur le terrain, ils assument leurs responsabilités, le travail persévérant et acharné accompli pendant toute cette période par le directeur du port autonome que nous avions désigné, Jacques Mellick et moi-même, comme médiateur en sa qualité d'inspecteur du travail. On oublie trop souvent, en effet, que les directeurs de port autonome ont aussi un rôle à jouer comme inspecteurs du travail, c'est-à-dire comme éléments de dynamisation d'une certaine pratique sociale.

C'est volontairement que nous avons voulu que le conflit de Dunkerque trouve sur place sa solution.

Cela dit, si nous pouvons nous réjouir d'avoir vu, cette nuit, les négociations aboutir à la signature d'un protocole d'accord ouvrant la reprise du travail sur de meilleures bases pour les parties concernées, mais traçant aussi des perspectives nouvelles pour le port de Dunkerque, il nous faut relever l'importance des questions soulevées tant par le rapport Escande, à propos de Marseille, que par tous les débats qu'a suscités le conflit de Dunkerque : inquiétudes, que nous devons comprendre et prendre en considération, pour l'avenir de plusieurs professions, dont celle de docker ; conséquences d'un contexte international, notamment européen, particulièrement exigeant, même s'il est différent pour la Méditerranée et pour l'Europe du Nord ; modernisation indispensable de toutes les activités portuaires ; interdépendance de plus en plus grande entre la compétitivité du port et celle de la chaîne de transports dans son ensemble, et pas seulement de l'outil portuaire.

Voilà quelques interrogations qui ne sont pas nouvelles, mais qui se posent aujourd'hui avec beaucoup plus d'acuité et auxquelles il nous faut tenter d'apporter des éléments de réponses non seulement en traçant des perspectives, mais en provoquant une mobilisation générale de tous les agents économiques. C'est la raison pour laquelle Jacques Mellick et moi-même veillerons à consulter, d'ici au début de l'année 1991, l'ensemble des partenaires : représentants des activités portuaires, membres de la filière des transports, collectivités territoriales directement concernées.

Si tous nos interlocuteurs partagent notre préoccupation, sans doute pourrions-nous proposer de tenir, en 1991, une vaste table ronde consacrée à l'avenir des ports français. Comment, en effet, imaginer l'avenir de nos ports sans l'ambition d'accroître nos échanges internationaux et leur rôle dans l'espace communautaire ? Comment imaginer l'avenir de nos ports, de leurs agglomérations, des régions qui les environnent, sans définir le rôle qu'ils doivent jouer et mesurer la place qu'ils doivent occuper dans l'économie et sans faire partager notre ambition à l'ensemble de la collectivité nationale ?

Je conclurai par là, monsieur le député, en vous priant de bien vouloir excuser la manière dont j'ai, partant d'une réponse concernant Marseille, évoqué un conflit social difficile de ces dernières semaines, puis dessiné quelques perspectives. J'ai tenté ainsi de vous faire mesurer combien Jacques Mellick et moi-même avions l'ambition de faire partager à la collectivité nationale notre conviction qu'il y a réellement un avenir pour les ports français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Lacombe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Votre conviction est aussi la nôtre !

M. le président. Je pense que M. Le Drian peut entrer dans le quart d'heure de questions du groupe socialiste. *(Sourires.)*

Vous avez la parole, monsieur Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Merci, monsieur le président !

Monsieur le Premier ministre, M. Delebarre et vous-même, monsieur le ministre délégué, m'aviez confié en mai 1989 un rapport sur la situation de la marine marchande et sur les moyens pour elle de s'en sortir.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Remarquable rapport !

M. Jean-Yves Le Drian. J'ai fait un certain nombre de propositions, que vous avez largement reprises l'année dernière et que vous avez confirmées ce matin.

L'une de ces propositions est restée sans réponse. Il s'agit de la recherche de nouvelles sources de financement pour l'acquisition de navires par le biais de dispositions fiscales attractives liées à copropriété dite quirataire, à l'instar de ce qui se passe dans différents pays du nord de l'Europe, notamment en R.F.A. et au Danemark, où des dispositions faisant appel à l'épargne des particuliers pour financer la marine marchande ont donné de très bons résultats et ont permis largement le développement des flottes commerciales.

Après de longues et difficiles négociations, vous avez obtenu, monsieur le ministre délégué, que ces dispositions fiscales soient inscrites dans le projet de loi de finances

pour 1991. Chaque copropriétaire pourra désormais déduire de son revenu imposable une part de l'investissement en quiral de navire.

L'article 76 du projet de loi de finances prévoit que le plafond de réduction sera de 10 000 francs pour les célibataires et de 20 000 francs pour les couples, la durée de la mesure étant alignée sur la durée du plan dit « plan Mellick de la marine marchande » jusqu'au 31 décembre 1994.

C'est une victoire à porter à votre actif. Mais M. le rapporteur spécial et moi-même souhaiterions que le dispositif rende le produit financier plus attractif.

M. Gérard Grignon. Très bien !

M. Jean-Yves Le Drian. Il me semble que, à cet effet, des améliorations pourraient être apportées tant en ce qui concerne la fluidité des placements qu'en ce qui concerne les assiettes et les taux. A mon sens, il n'a pas été suffisamment tenu compte du fait - par rapport à d'autres avantages fiscaux du même type - que, dans ce cas précis, les plus-values de cession du navire restent imposables. Il s'agit donc seulement d'un report d'imposition. Par conséquent, le champ d'application de cette mesure mériterait examen et un assouplissement serait nécessaire.

Ma question est simple : pensez-vous pouvoir convaincre votre collègue des finances de la nécessité de prendre vraiment en compte tout l'intérêt que peut présenter une fiscalité propre des quirls dans le renforcement de la compétitivité de l'armement naval français ?

Les députés présents en sont tous convaincus, et la commission des finances de l'Assemblée nationale défendra un amendement en ce sens. Souhaitons que cet amendement ne se heurte pas à un refus qui ne viendrait certainement pas de vous, monsieur le ministre délégué. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué, chargé de la mer.

M. le ministre délégué, chargé de la mer. Ainsi que vous venez de le rappeler, monsieur Le Drian, l'article 76 du projet de loi de finances pour 1991 pose, comme nous nous y étions engagés, M. Delebarre et moi-même, le principe d'une déduction fiscale accordée aux personnes privées qui placent leur épargne en parts de navire. Celles-ci étaient jusqu'à présent pénalisées par rapport aux personnes morales, en cas de frètement coque nue d'un navire.

Vous savez mieux que personne, puisque cette idée figurait dans votre rapport, que le combat a été long, difficile,...

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Rude !

M. le ministre délégué, chargé de la mer. ... rude comme le dit M. Delebarre, et qu'il n'a pas fallu moins d'un an après le vote du projet de budget pour 1990 à l'automne dernier pour faire aboutir cette volonté. Je remercie l'ensemble des parlementaires qui se sont associés à notre démarche. Celle-ci a contribué, je crois, d'une manière moderne à ce que notre pays retrouve confiance en l'avenir de sa flotte.

Il s'agit, sur le plan des principes, d'une innovation majeure. Mais il ne s'agit que d'une étape. C'est un peu comme une pelote de laine dont on aurait trouvé l'extrémité du fil. Nous tenons le bon bout, mais il faut progresser, étape par étape.

L'article 76 sera discuté dans la deuxième partie de ce projet de loi de finances, au titre des dispositions fiscales permanentes. Tout ce qui peut constituer une amélioration, nous y apporterons un concours volontaire. Nous nous engageons, M. Delebarre et moi-même, dans le cadre d'une concertation avec le ministre du budget, à manifester un esprit d'ouverture sur tout amendement proposé par des parlementaires et par vous en particulier, monsieur le député. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous allons maintenant changer de groupe et interpeller le groupe U.D.C. *(Sourires.)*

La parole est à M. Ambroise Guellac.

M. Ambroise Guellac. En présentant ce matin votre budget, monsieur le ministre, vous avez parlé d'un chiffre intégral en ce qui concerne les aides attribuées à la marine marchande par ce projet de budget.

Même si je reconnais très volontiers qu'on s'engage dans la bonne direction, je crains que vous n'ayez été mal renseigné par vos collaborateurs ou vos services et je vous invite à regarder les chiffres qui figuraient dans le précédent plan pour la marine marchande, qui remontait à 1987 ou 1988. Vos collaborateurs seront certainement à même de vous les fournir.

Ma question proprement dite prolongera celle que Mme Bredin a posée à propos de la pêche.

Assurer la possibilité de pêche tout en préservant la ressource, c'est un problème qui préoccupe énormément le monde de la pêche. Plusieurs hypothèses sont envisagées. Vous en avez parlé ce matin. Il est bon que le débat ait lieu.

J'ai pris acte de votre désir de concertation sur ce sujet. Cela étant, il est sûr que, *in fine*, ce ne sont pas les pêcheurs qui prendront la décision, car on ne peut pas demander à ces derniers de décider seuls, alors que leurs intérêts sont en totale contradiction avec ceux d'autres parties prenantes.

C'est vous-même qui aurez à assumer la responsabilité finale - et cela ne pourra pas être autrement.

Cela dit, j'appelle votre attention sur le fait que les pêcheurs ne sont pas tous touchés de la même façon. Si la pêche industrielle est très ouverte et très favorable au système de licence, il en va tout à fait différemment de la pêche artisanale - et ce pour des raisons qui semblent assez évidentes si l'on considère l'organisation des différents types de pêche, les lieux de pêche, le niveau des ressources, etc.

Il faut en être conscient et bien prendre en compte les objections qu'opposent dans l'état actuel des choses les responsables de la pêche artisanale à une sortie brutale, voire mal négociée, du système actuel des P.M.E. Ce n'est pas que les responsables de la pêche trouvent le système actuel parfait, mais ils se demandent si un nouveau dispositif ne risque pas de se révéler pire.

Le monde de la pêche artisanale se préoccupe beaucoup de l'accès des jeunes à la profession. La formule actuelle ne les empêche pas de devenir patrons pêcheurs, mais leur rend l'accès aux responsabilités tout à fait difficile. Comme nous le savons, un double marché s'est instauré, dans la mesure où il faut à la fois acheter le bateau et les kilowatts qui vont avec. Or un jeune sans fonds propres ne peut pas se permettre cette démarche.

Il convient donc de ne pas négliger cet aspect des choses. Il pourrait être intéressant, selon moi, d'instituer une sorte de reconversion ou de préretraite qui permettrait aux patrons pêcheurs d'un certain âge de quitter dignement la profession, et de consacrer les moyens laissés disponibles à l'accès des jeunes au métier de patron pêcheur.

Monsieur le ministre, j'espère que ce souci sera pris en compte dans les études qui sont déjà engagées et dans les réflexions qui sont en cours. Mais, parce que tout cela ne se fera pas sans moyens, je souhaite que l'on dégage les crédits nécessaires. J'ai cru comprendre que les instances communautaires ne faisaient aucune objection et ne mettaient aucun obstacle à la mise en place au niveau national des outils susceptibles de concrétiser l'accès des jeunes à la profession.

M. Gérard Grignon. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé de la mer. Monsieur le ministre, je partage votre plaidoyer en faveur des jeunes. Toute la réflexion que j'ai engagée, en accord avec M. Delebarre, part de ce postulat et s'appuie sur les nombreuses visites que j'ai pu faire sur les quais auprès des acteurs de cette vie économique ou sur les entretiens que j'ai accordés aux délégations de nos façades maritimes.

J'assume la responsabilité du permis de mise en exploitation, dont je suis un peu le coauteur depuis septembre 1988. Mais je me suis rendu compte qu'un bon sentiment pouvait aboutir à beaucoup de perversions. C'est ainsi, notamment, que ce permis représente un obstacle important, difficilement surmontable, pour les jeunes qui souhaitent accéder au métier de patron pêcheur.

Comme je l'ai dit voici quelques instants à Mme Bredin, la spéculation, à l'intérieur d'un département, d'une région ou entre les régions, a encore renforcé cet obstacle. Lorsque j'ai lancé cette idée, j'avais, au contraire, la volonté de faire en sorte que les jeunes puissent devenir patrons pêcheurs sans

supporter comme certains jeunes agriculteurs un taux d'endettement catastrophique qui les condamne à court ou moyen terme. Nous pouvons empêcher cela.

Les propositions que vous faites sur le plan social rejoignent tout à fait celles que j'ai exprimées ce matin.

Nous sommes contraints de réduire la flotte de pêche, non parce que Bruxelles aurait décidé une réduction, mais parce que la ressource halieutique diminue. C'est une constatation. Les experts nous le répètent. Depuis deux ans, ils nous disent que la durée de réduction sera de l'ordre de quatre ou cinq ans. Mais, chaque année, on nous dit qu'elle sera de quatre ou cinq ans ! Vous savez aussi bien que moi - et peut-être mieux que moi puisque vous êtes député d'une circonscription maritime - que les phénomènes halieutiques sont très fluctuants, et qu'on constate parfois un recrutement plus abondant de certaines espèces, mais qu'il ne s'agit que de remontées de courte durée qui précèdent une nouvelle diminution.

Nous avons prévu, dans le cadre de la « loi pêche », ce qu'on a appelé le permis de pêche professionnelle. Cela peut être dénommé licence - peu importe le terme. Pourquoi cela ? Parce qu'on ne peut pas laisser l'Etat démuné de tout moyen d'action.

« Enfants de la décentralisation », M. Delebarre et moi-même ne cessons de plaider pour qu'une plus grande responsabilité soit accordée non seulement aux collectivités, mais aussi aux professions, qui sont mieux à même que l'Etat d'assurer la gestion sur le terrain. J'avais moi-même poussé mon administration en 1988 à faire en sorte que les régions et les professionnels, sur le terrain, prennent des responsabilités. Nous poursuivons dans cette direction. Loin de moi l'idée de centraliser à Paris des décisions qui seraient prises par voie d'autorité. Il faut au contraire procéder avec souplesse, façade par façade, en accord avec les professionnels. Mais qu'on nous donne les moyens pour qu'en cas de carence des professionnels - ce que je ne souhaite pas et ce que je ne vois pas poindre à l'horizon - l'Etat soit en mesure de faire appliquer la réglementation.

C'est tout ! Mon objectif - qui rejoint le vôtre - est de donner un espoir aux jeunes dans le domaine de la pêche. Encore faut-il les « muscler ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons au groupe socialiste.

La parole est à Mme Frédérique Bredin.

Mme Frédérique Bredin. Monsieur le ministre, monsieur le ministre délégué, l'objectif de valorisation des produits de la mer est essentiel pour les pêcheurs et pour le développement de la pêche.

Aujourd'hui, le F.I.O.M. mène deux types d'actions : des actions de soutien de marché, en tant que relais de l'action communautaire et des actions d'orientation de la production et de développement de la consommation des produits de la mer.

Ma question est simple, monsieur le ministre délégué : les moyens qui sont consacrés à cette action essentielle sont-ils aujourd'hui suffisants et comment vont-ils évoluer dans le proche avenir ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé de la mer. Madame le député, je suis heureux que vous me posiez cette question sur le F.I.O.M.

Cet « outil » n'est peut-être plus adapté aujourd'hui, mais il a rendu beaucoup de services, que je tiens à souligner.

Cet outil est indispensable à la modernisation de notre activité « pêche ».

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à M. Brossier, ancien directeur des ports et ancien directeur des pêches, de procéder à un audit sur ce F.I.O.M.

Celui-ci doit constituer un outil financier de développement économique. Car - et je sais que vous partagez ce point de vue en tant que maire d'une ville portuaire de pêche - il ne s'agit pas simplement d'encourager la pêche, il s'agit aussi de valoriser le produit pêche. En effet, nous pourrions mieux vendre nos espèces si elles sont de qualité.

La valorisation des produits de la mer repose, pour une grande part, sur une aide directe du ministère de la mer en vue de l'amélioration de la qualité des produits qui sont débarqués.

Les crédits destinés à ces actions sont passés de 7 millions en 1989 à 14 millions en 1990. Nous y ajoutons 3 millions dans le budget pour 1991. Le total de ces crédits passera donc à 17 millions.

Comme je l'ai dit, ces actions reposent aussi sur le F.I.O.M.

Ces actions sont multiples. Elles consistent notamment en des opérations de soutien du marché.

Là aussi, il faut faire face immédiatement aux difficultés que peuvent rencontrer les professionnels pour maintenir les cours.

Mais ce sont également des actions d'orientation de la production et de développement de la consommation des produits de la mer. Je suis personnellement convaincu que la structuration du marché et l'amélioration des moyens d'intervention des organismes qui opèrent sur le marché doivent permettre de renforcer les entreprises de pêche.

C'est la raison pour laquelle je me suis rendu cette semaine à la réunion du conseil d'administration du F.I.O.M. Je pense que ce fonds est un organisme de nature à permettre une approche collective du marché et à encourager le regroupement et la fédération d'initiatives, qui, dans ce milieu - c'est ce qui fait sa particularité, mais aussi son côté attachant - restent souvent individuelles et géographiquement isolées.

Voilà la direction dans laquelle je m'engage. Je souhaite que l'audit puisse être rendu très rapidement, de façon que, parallèlement aux initiatives que nous prenons pour l'organisation de la pêche en 1991, le F.I.O.M. puisse, sur le plan intérieur, constituer un outil financier et qu'il offre des possibilités de *joint venture* soit avec des entreprises de pêche, soit avec des entreprises de transformation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Dernière question du groupe socialiste : M. Philippe Sanmarco.

Vous avez la parole, monsieur Sanmarco.

M. Philippe Sanmarco. Monsieur le ministre, un certain nombre de projets gouvernementaux ou de règlements européens posent des problèmes à certaines compagnies, notamment à Marseille.

Premier exemple : un projet de loi sur le statut de la Corse doit prochainement être déposé devant notre assemblée. Ses motivations sont certainement excellentes. Modifier le *statu quo* remettra naturellement en cause nombre de situations acquises, dont certaines ont été dénoncées par M. Essig lorsqu'il avait remis ses conclusions à propos des événements d'un été passé.

Des compagnies telles que la S.N.C.M. ou la C.M.N. sont directement concernées par ce projet et leur personnel s'en inquiète. Ces compagnies ont brillamment rempli la mission de service public pour laquelle elles mobilisent de substantiels crédits nationaux.

L'examen du projet de loi sur le statut de la Corse fournira, semble-t-il, l'occasion de remises en cause graves. Des rééquilibres seront opérés, des changements apportés afin que la région Corse puisse mieux bénéficier de ces transports maritimes. C'est normal, et je suis convaincu que ces sociétés sont prêtes aux efforts nécessaires.

Pour autant, monsieur le ministre, nos interlocuteurs corses ne s'en expriment pas moins, avant même l'ouverture du débat. On ne peut pas faire semblant de ne pas les entendre. Je ne parle pas de ceux qui s'expriment à coups de bombes, comme il y a quarante-huit heures, à Aubagne, où une société a été plastiquée par le F.L.N.C., qui a réclamé le transfert du siège social de la S.N.C.M. en Corse. Non, je parle de ceux qui, tout à fait légitimement, et avec des arguments qui méritent d'être écoutés, déclarent comme le directeur de l'office régional corse : « Le continent italien est plus proche de la Corse et ses ports représentent donc un point de départ et d'arrivée naturel des liaisons maritimes insulaires. Dans ce cas, la notion de service public doit être repensée. »

Nous n'irons pas plus avant aujourd'hui, monsieur le ministre. Je sais que des garanties sont prévues et que les concessions restent valables jusqu'en 2001. Mais 2001, c'est demain pour le port de Marseille ! Elargir la notion de service public aux transferts maritimes entre la Corse et l'Italie, ce serait porter, avec des crédits d'Etat, un mauvais coup au port de Marseille !

Voici un deuxième exemple de politique, européenne cette fois-ci, à propos duquel les professionnels maritimes s'interrogent et souhaitent obtenir votre aide, monsieur le ministre.

Ce matin, sous-jacente au débat, est apparue l'idée que si les professionnels ne pouvaient pas rester sous le pavillon national, ils n'avaient qu'à passer sous pavillon de Kerguelen ou sous pavillon de complaisance. Eh bien, je vous citerai l'exemple exactement inverse d'une grande compagnie de Marseille, l'une des premières de France : la C.M.A. L'ensemble des bateaux de la C.M.A. est placé sous pavillon allemand, pavillon qui est loin, que je sache, d'être un pavillon de complaisance. Voilà qui démontre bien, pour le moins, l'absence d'harmonisation des aides publiques en Europe.

Notre rapporteur, M. Lacombe, a indiqué ce matin que les pertes de cette compagnie s'élevaient à 20 p. 100 par mois en chiffre d'affaires et à 8 millions de francs par mois, en raison des événements du Golfe. Voilà donc une compagnie qui, appliquant loyalement les règles européennes, se place sous un pavillon qui est loin d'être un pavillon de complaisance, qui regrette de ce fait de ne pas pouvoir être sous pavillon national. Or elle est pénalisée car elle ne peut accéder aux financements que la France met à la disposition des compagnies naviguant sous pavillon français.

Voilà, monsieur le ministre, les questions sur lesquelles les compagnies souhaiteraient obtenir des réponses de votre part.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé de la mer. Monsieur le député, vous avez évoqué la liaison entre Marseille et la Corse.

Je rappelle qu'un projet de loi portant réforme du statut de la Corse va être soumis prochainement au Parlement. Mais, d'ores et déjà, je tiens à indiquer très brièvement quelques principes qui paraissent fondamentaux à M. Delebarre et à moi-même s'agissant de la desserte de l'île :

La notion de continuité territoriale ;

La notion de service public à laquelle nous sommes très attachés ;

L'absence de charges excessives pour la collectivité nationale ;

Le pavillon national pour tous les navires assurant la desserte à partir de la France continentale ;

Le maintien des titulaires de concessions en cours ;

Le respect, enfin, de l'équilibre financier des compagnies concessionnaires.

En fonction de ces principes, qu'en est-il pour la S.N.C.M., la C.M.N. ou la C.M.A., compagnie qui navigue sous pavillon allemand ?

Mais avant toute chose, je tiens à indiquer combien est regrettable l'attentat dont a été victime le week-end dernier une filiale de la S.N.C.M. Ce n'est pas ainsi que seront réglés les vrais problèmes.

Par ses qualités, la S.N.C.M. apporte beaucoup à la Corse. Et, à cet égard, je souhaite rappeler quelques vérités sur la desserte maritime de l'île : d'abord, le coût du transport maritime a une faible incidence sur le prix des marchandises rendues dans l'île ; ensuite, les tarifs ont augmenté en moyenne bien moins vite que la moyenne des prix ; enfin, la flotte desservant la Corse est la plus moderne de la Méditerranée et la qualité du service public ne peut pas être mise en cause.

Est-ce à dire que tout est parfait ? Non, bien entendu ! La perfection n'étant pas de ce monde, des progrès sont toujours possibles. Parmi ces progrès, je citerai : la recherche d'une productivité améliorée à terre dans le cadre d'un schéma directeur ; l'expansion du secteur libre, notamment par l'allongement du *Liberté*, ce qui permettra de diminuer le poids des frais fixes.

Au reste, je peux vous assurer que le dynamisme de la S.N.C.M. et de la C.M.N., au service de la Corse et des Corses, ne sera pas oublié.

J'en viens à la C.M.A., la Compagnie maritime d'affrètement, qui, elle, navigue sous pavillon allemand.

Je rappelle d'abord que les navires de cette compagnie sont, pour la plupart, immatriculés sur le second registre du pays. C'est un peu comme l'immatriculation à Kerguelen, mais en moins bien, puisque seuls sont visés les officiers. Au moins, à Kerguelen, on a pensé aux marins qui sont sur les bateaux.

Les navires de la C.M.A. ont été construits à Brême et ont bénéficié - je dis cela à l'intention des collectivités locales et territoriales - d'avantages financiers spécifiques accordés par cette ville de Brême aux armateurs locaux. Mais l'obtention de ces avantages implique l'utilisation du pavillon allemand.

Dans ces conditions, on ne peut qu'être heureux que la C.M.A. exerce ses activités à Marseille.

En France, les aides spécifiques à la marine marchande sont accessibles dès lors que les navires sont immatriculés sous pavillon français ou pavillon des T.A.A.F. C'est pourquoi la C.M.A. ne peut bénéficier actuellement de l'aide à la consolidation et à la modernisation des lignes régulières ouvertes à la concurrence internationale. Cependant, monsieur le député, je suis tout à fait favorable à un changement de la situation, dès lors que la compagnie remplirait les conditions pour être éligible au régime d'aide en vigueur, et en particulier dans le cadre du projet de loi de finances pour 1991.

La définition d'une politique maritime européenne doit, de son côté - et M. Delebarre et moi-même ne manquons jamais d'insister sur ce point auprès de M. Van Miert, le commissaire européen chargé des transports, mais si nous sommes souvent entendus par lui, nous ne le sommes pas toujours par les représentants des autres gouvernements - contribuer à une harmonisation des régimes d'aide et faire ainsi évoluer les situations du type de celle que vous venez d'évoquer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits inscrits à la ligne « Equipement, logement, transports et mer » des états B et C seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, concernant les transports terrestres, les routes et la sécurité routière.

Messieurs les ministres, messieurs les rapporteurs, je vous remercie.

COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération et du développement.

La parole est à M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la coopération et du développement, mes chers collègues, la transformation des prêts en dons pour les pays les plus pauvres marque une étape décisive de notre politique de coopération.

Demandée par votre rapporteur lors du débat parlementaire du 20 avril 1989, la réduction des prêts au profit des dons a été annoncée par le Président de la République au sommet de La Baule en 1990. Elle complète les mesures d'annulation de la dette prises à Toronto et à Dakar. Il est ainsi mis fin à un engrenage absurde dans lequel les prêts consentis aux pays les moins avancés aggravaient un endettement déjà très lourd, état de fait qui conduisait ultérieurement à une annulation de tout ou partie de leur dette.

Parmi les autres conclusions suivies d'effet, je relèverai la priorité accordée en 1990 et 1991 à la coopération non gouvernementale et l'amélioration du statut des enseignants, avec la création d'une agence, enfin commune, aux affaires étrangères et à la coopération.

Je me félicite que l'idée d'une plus grande conditionnalité, et, partant, d'une plus grande sélectivité de notre aide, progresse. A La Baule, le Président de la République a souligné que notre aide serait « plus tiède en face de régimes qui se comporteraient de façon autoritaire ». Le développement est en effet inséparable de la démocratie, et il serait vain de continuer à aider des régimes déliquescents où la corruption et l'arbitraire tiennent trop souvent lieu de maxime de gouvernement.

J'ajouterai d'ailleurs qu'il est illusoire de souhaiter l'arrêt du désengagement du secteur privé de l'Afrique subsaharienne si un environnement juridique et politique stable n'est pas offert aux entreprises. Démocratie et développement sont bel et bien inséparables.

Le débat d'avril 1989 - qui était une heureuse innovation - a donc été utile. Il a démontré que le Parlement peut accélérer la prise de décisions bénéfiques.

Quelques ombres viennent cependant nuancer ce tableau. L'absence de représentation du Parlement au sein du conseil de surveillance de la Caisse centrale de coopération économique n'est pas la moindre. Dix-huit mois après que le Gouvernement a donné publiquement son accord, rien n'est encore fait ! C'est inadmissible ! La gestion de la Caisse ne peut être le seul fait de fonctionnaires, quels que soient leur rang et leur compétence.

M. Jean-Marie Daillet. Très juste !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Autre regret : l'insuffisante cohérence structurelle de notre dispositif de coopération n'est pas corrigée. Des rapports récents, dont le dernier est celui que j'ai remis au Premier ministre en juin dernier, ont contribué à faire avancer la réflexion sur ce dossier. La mise en œuvre de certaines de ces orientations est naturellement difficile. Il me paraît cependant indispensable de rapprocher les politiques de coopération champ et hors champ. La confrontation des méthodes et des expériences pourrait se révéler utile et serait d'ailleurs plus facile si nous disposions d'une structure de réflexion associant acteurs privés et publics de la coopération.

Si des améliorations peuvent être apportées à notre politique, il est tout aussi incontestable que de grands progrès ont été réalisés et que d'autres sont en passe de l'être grâce au projet de budget, que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, et qui témoigne la priorité que la France donne au développement des pays en voie de développement.

Le simple énoncé des taux de croissance de ce budget - 7,5 p. 100 pour les crédits de paiement et 63,6 p. 100 pour les autorisations de programme - suffit à en témoigner. Cette augmentation est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une aide publique au développement qui devrait atteindre 0,56 p. 100 du P.I.B. en 1991 contre 0,54 p. 100 en 1990. D'une année sur l'autre, la progression de l'aide aux pays en voie de développement est en fait de 10,87 p. 100.

Les crédits étant analysés de façon détaillée dans mon rapport écrit, je centrerai mon propos sur quelques points particuliers.

Le premier concerne évidemment la traduction budgétaire des décisions de La Baule.

Celles-ci ont eu deux grandes conséquences.

Tout d'abord, les concours financiers passent de 975 millions de francs à 1 milliard 400 millions de francs, soit une progression spectaculaire de 43,5 p. 100.

Les aides budgétaires traditionnelles diminuent substantiellement, tandis qu'une ligne nouvelle « Dons en faveur de l'ajustement structurel » est en revanche dotée de 737 millions de francs résultant de la transformation des prêts de la Caisse centrale en dons. L'accent est ainsi mis sur l'aide au développement des pays les moins avancés.

L'autre volet de cette politique réside dans la création d'une ligne « Dons au F.A.C. », dotée de 1 510 millions de francs en autorisations de programme. Quant à la baisse des crédits de paiement du F.A.C., elle s'explique par leur insuffisante consommation. Un excédent important de trésorerie permettra à la Caisse centrale de coopération économique, gestionnaire de ces crédits, de faire face aux engagements du F.A.C. Un nouvel échéancier des crédits de paiement devrait permettre d'éviter à l'avenir la répétition d'une telle situation.

Le budget des charges communes, quant à lui, voit parallèlement la création de deux lignes nouvelles de dons dotées au total d'un peu plus de 1,75 milliard de francs. Cette innovation me paraît nettement moins positive. Désormais, le Trésor pourra faire des dons dans les pays du champ, contribuant ainsi à brouiller un peu plus la répartition des rôles et des compétences.

Je veux bien admettre qu'une partie notable de l'aide distribuée par les finances soit en fait constituée de dépenses obligatoires. Je veux bien aussi reconnaître qu'à défaut d'un clair partage entre ministères distribuant des dons et ministères assurant l'octroi de prêts, une certaine coordination peut exister sur le terrain. Je ne puis éviter cependant d'observer, dans ces nouvelles lignes de dons, le souci de ne pas modifier les équilibres de pouvoir au sein de l'administration et d'ajourner ainsi les réformes de structures que chacun juge cependant indispensables.

Si l'on voulait ménager une période de transition, il m'aurait paru plus logique d'inscrire ces crédits aux budgets de la coopération et des affaires étrangères, qui en auraient eu

ainsi la responsabilité politique, et de confier, en tout ou partie, l'exécution des missions correspondantes à la Caisse centrale. L'existence d'un budget civil du développement faciliterait d'ailleurs, mes chers collègues, une mise en cohérence de notre politique.

Parmi les autres priorités de ce projet de budget, je relèverai également les crédits destinés à soutenir les initiatives privées et décentralisées, qui augmentent de plus de 12 p. 100. Plus généralement, les crédits d'intervention du titre IV progressent de 8,3 p. 100. Cela est heureux et sera apprécié.

Un mot au sujet de l'assistance technique civile. Le problème est bien connu. La France demande aux Etats bénéficiaires de cette assistance de contribuer à son financement alors même que ceux-ci, la Côte-d'Ivoire en particulier, se révèlent incapables d'assumer cette charge. S'engage alors un mécanisme particulièrement pervers, puisque ces Etats règlent une partie de cette dette grâce aux prêts d'ajustement structurels que nous leur consentons ! Ils s'enfoncent ainsi un peu plus dans le surendettement.

Ce problème est-il cependant en voie de résolution ? La décroissance rapide du volume de cette assistance, d'une part, et l'inscription au projet de budget pour 1991 d'une mesure nouvelle de 100 millions de francs destinée au financement partiel de la contribution de ces Etats, d'autre part, sont des réponses non structurelles. Mais comme il sort parfois un bien d'un mal, cette situation difficile aura eu au moins le mérite de mettre un terme définitif aux derniers vestiges de la coopération de substitution, qui était en complet décalage par rapport à l'état de nos relations avec des Etats indépendants depuis une trentaine d'années.

Un bon budget, donc. Permettez-moi cependant, monsieur le ministre, de vous faire part d'une inquiétude : je veux parler de la nouvelle réduction des effectifs de votre administration centrale.

M. Jean-Marie Daillet. Tout à fait !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. S'il est bon de réduire autant que faire se peut la part des frais de fonctionnement, je me demande néanmoins comment vous allez faire face aux tâches d'évaluation et de suivi. Or l'importance d'un contrôle *a posteriori* croît avec la conditionnalité.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Il est donc devenu absolument nécessaire qu'il n'y ait plus de nouvelle baisse des effectifs. Le Gouvernement peut-il en prendre aujourd'hui l'engagement ? Une réponse positive est indispensable.

M. Jean-Marie Daillet. Absolument !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Je voudrais rappeler que notre aide s'insère dans un ensemble beaucoup plus vaste, à un double niveau.

D'une part, la France participe financièrement à l'action des grandes institutions multilatérales : Banque mondiale, F.M.I., institutions diverses des Nations unies.

Mais elle participe parfois insuffisamment, comme dans le cas du P.N.U.D. La France se situe en effet, selon les années, au dixième ou au onzième rang des contributeurs nets du P.N.U.D. ; cette contribution ne me paraît guère compatible avec notre présence aux Nations unies, au Conseil de sécurité. Or le P.N.U.D. est un symbole, aux yeux de nombreux P.V.D., de l'action que l'O.N.U. conduit en faveur du développement. L'augmentation de notre quote-part pourrait naturellement s'opérer de manière progressive. J'ajoute que j'ai été frappé, lors d'une récente mission aux Etats-Unis, par l'attachement des responsables du P.N.U.D. à une tradition française, la coopération « bi-multi ».

La France participe aussi au financement de l'aide européenne ; je pense en particulier à la convention de Lomé, qui, bien qu'imparfaite, constitue cependant une référence pour les relations Nord-Sud, en raison notamment des mécanismes de stabilisation des cours des matières premières.

D'autre part, l'action de la France est en grande partie conditionnée par celle des grandes institutions multilatérales, la Banque mondiale en particulier. Je souligne dans mon rapport écrit l'importance considérable et croissante de la Banque mondiale. Si nous n'y prenons garde, elle risque d'exercer à terme un quasi-monopole intellectuel sur le développement alors même que ses dirigeants et sa philosophie

sont de plus en plus marqués par des modes de pensée anglo-saxons. Je regrette la place insuffisante des Français à des postes de haute responsabilité dans ces institutions.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. J'ai proposé au Gouvernement plusieurs initiatives utiles. Je souhaiterais que, là aussi, nous puissions faire le poids.

J'évoquerai maintenant deux questions sur lesquelles nous aurons sans doute à revenir plus longuement.

Notre politique audiovisuelle internationale, tout d'abord.

Les compétitions et les coopérations économiques, commerciales, diplomatiques et politiques, en Europe et dans le monde, sont aussi des batailles culturelles et linguistiques, qui passent aujourd'hui par le canal de la télévision.

Les menaces qui pèsent sur l'usage du français sont le reflet de handicaps cumués et parfois de réactions frileuses. Déficit de la balance commerciale, crise de l'Afrique francophone, ouverture sur l'Europe, fermeture à la main-d'œuvre étrangère, montée, parfois, de la xénophobie et mondialisation des flux ont bousculé les certitudes nationales, économiques et culturelles.

Face à la double tentation du repli sur soi et de la soumission, le Gouvernement se bat. Il s'efforce de conforter les pôles de création industrielle et culturelle.

L'audiovisuel se trouve à la jointure de ces ambitions. Il lui revient de montrer et de diffuser l'image d'une France qui dialogue avec le monde tout en restant elle-même.

Dans ce but, un certain nombre d'actions ont été engagées par l'Etat comme par le secteur privé. Elles s'inscrivent pour l'essentiel dans le cadre défini le 18 mars 1989.

Canal France International, tout d'abord, est une banque de programmes diffusant par satellite un choix d'images en provenance des chaînes T.F. 1, A. 2 et F.R. 3, quatre heures par jour. C.F.I., entrée en activité le 15 mai 1989, est une filiale à 100 p. 100 de la SOFIRAD.

Ce service est destiné aux télévisions étrangères, qui l'utilisent comme elles l'entendent. Les équipements locaux de réception, antennes et magnétoscopes, ont été mis à disposition des pays actuellement équipés par le ministère des affaires étrangères et le ministère de la coopération. Le succès de C.F.I. se confirme, il y a lieu de s'en féliciter et d'encourager Canal France à poursuivre dans cette voie.

TV 5, ensuite, diffuse neuf heures par jour depuis 1984 un choix de programmes provenant de trois chaînes françaises, T.F. 1, A. 2, F.R. 3, d'une suisse, la SSR, d'une belge, la RTBF, et du consortium de télévision Québec-Canada. TV 5 peut être reçue en Europe par satellite. Au Canada et au Québec, la chaîne est diffusée par satellite depuis le 31 août 1988. L'empreinte du satellite permet une bonne réception jusqu'en Haïti ; c'est important pour toute la Caraïbe.

R.F.O. émet dans les D.O.M.-T.O.M., mais l'amélioration des ses capacités de diffusion lui permet d'être vue bien au-delà. Des accords ont été signés pour officialiser cette opportunité technique. Quand au programme polynésien, il est aujourd'hui reçu en Australie et dans les Etats indépendants du Pacifique. Le programme réunionnais est reçu et fort écouté à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles. Le programme antillais est reçu en Haïti. Mais le protectionnisme établi pour contenir le flot d'images étrangères pourra-t-il être tenu encore longtemps aux Antilles ? On ne résiste bien aux flux techniques étrangers que par une politique offensive. A ce sujet, nous aimerions connaître les perspectives que se fixent les pouvoirs publics.

En Afrique, Canal Plus, sous le nom de Canal Plus Afrique, devrait commencer à émettre cette année au Gabon, puis ultérieurement au Sénégal et en Tunisie. Dans tous ces pays, Canal Plus s'associe à des groupes locaux.

Par ailleurs, T.F. 1 s'est associée à des capitaux privés marocains pour gérer la deuxième chaîne cryptée qui émet dans ce pays en arabe et en français.

Bref, d'année en année se met en place un dispositif audiovisuel souple, d'étendue et de qualité incontestables. Il n'y a qu'à voir les toits d'Alger surmontés d'innombrables paraboles pour comprendre à quel point les peuples étrangers sont demandeurs de culture et d'information francophones. Nous commençons à savoir répondre à leur attente en Afrique, au Proche-Orient et ailleurs. C'est une bonne chose et nous devons poursuivre notre effort.

Je me félicite enfin de l'élaboration par le P.N.U.D. d'un nouvel indice de référence, l'I.D.H., indice de développement humain. Cette notion nouvelle permet de ne pas réduire le développement d'un pays à la seule évolution de ses grands agrégats macro-économiques, comme c'est le cas actuellement, avec un taux rapporté au P.I.B., dont on connaît les effets pervers en période de croissance : il suffit d'avoir un bon taux de croissance pour qu'un effort important en faveur du développement n'apparaisse pas dans le pourcentage.

L'I.D.H. se fonde autant sur les agrégats économiques que sur des données nouvelles, comme le degré d'alphabétisation ou l'existence d'équipements sanitaires, culturels et sociaux. Il rend ainsi mieux compte du degré réel de progrès ramené à l'échelle humaine, et intègre implicitement les progrès de la démocratie et des libertés. Il a enfin l'avantage d'être plus objectif et de mieux correspondre à la priorité que les Etats donateurs, comme la France, souhaitent accorder aux Etats qui luttent pour un développement véritable promouvant aussi bien la dignité et l'épanouissement de l'homme que l'amélioration des grands équilibres économiques.

Au total, monsieur le ministre, votre budget poursuit et amplifie sensiblement l'effort engagé par la France pour le développement. Il ne se contente pas d'en majorer les moyens, mais il en améliore très sensiblement les instruments, avec la transformation des prêts en dons pour les pays les moins avancés.

Aussi la commission des finances, suivant son rapporteur spécial, a-t-elle adopté les crédits du budget de la coopération et du développement. Elle vous demande, mes chers collègues, de les voter à votre tour. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. André Bellon, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout débat budgétaire comporte une partie rituelle : la majorité s'extasie, l'opposition critique plus ou moins. Nous pourrions aujourd'hui faire comme d'habitude, mais je crois que ce budget mérite un peu plus.

J'insisterai sur deux points.

Premièrement, ce budget, si on le compare à d'autres, est un bon budget.

Deuxièmement, il s'inscrit dans une période difficile.

C'est un bon budget et je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. Alain Vivien. Bon budget par les crédits qui lui sont affectés : 7,53 p. 100 d'augmentation contre 4,8 p. 100 pour le budget général, ce qui est très supérieur à la moyenne. Peu de budgets peuvent se targuer d'enregistrer une telle progression. Cela marque incontestablement une priorité de la nation et il faut saluer cette évolution. Au demeurant, la commission des affaires étrangères, saisie pour avis, comme il est naturel, a adopté ce budget à l'unanimité, ce qui est assez exceptionnel.

M. Jeanny Lorgeoux. Très bien !

M. Guy Michel Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. C'est un début !

M. André Bellon, rapporteur pour avis. Je relève par ailleurs que les autorisations de programme augmentent de 63,7 p. 100. M. Alain Vivien a expliqué que le rapport de l'aide publique à la production intérieure brute devrait atteindre 0,56 p. 100. J'émet toujours les mêmes réserves sur la validité de ce critère, mais il est clair que l'effort est net.

Je note également, monsieur le ministre, que, pour la première fois - et vous êtes seul à bénéficier d'une telle avancée - des crédits sont transférés du ministère des finances vers un autre ministère. Certes, des difficultés demeurent, surtout en ce qui concerne la gestion en commun, mais c'est un premier pas. Nous assistons plutôt jusqu'à présent à une centralisation dans l'autre sens. Je salue d'autant plus cette évolution que, présidant la commission du Plan sur les questions de coopération, j'avais, en 1983, demandé avec d'autres que les prêts accordés aux pays les moins avancés, c'est-à-dire les plus pauvres, soient transformés en dons, dans un souci de justice et de solidarité, mais aussi dans un souci

d'efficacité, chacun sachant - point n'est besoin de le cacher - que ces prêts ne seront jamais intégralement remboursés.

Ce budget comporte quatre priorités assez révélatrices.

Premièrement, il traduit la volonté d'alléger la dette des pays du tiers monde - l'expression a-t-elle encore son sens originel ? - et en particulier celle des pays les plus pauvres.

De ce point de vue, la volonté du Président de la République a été affirmée à de nombreuses reprises. On peut regretter qu'elle soit un peu solitaire dans le concert des nations, mais, après tout, autant montrer l'exemple !

Deuxième priorité : la rénovation du système de l'enseignement français à l'étranger. Vous avez entrepris cette action en collaboration avec d'autres ministres, en particulier avec M. Thierry de Beaucé. Ce système devait être rénové, il fallait mieux l'intégrer dans la réalité des pays concernés et coordonner ses diverses composantes. Ce n'est pas encore fait mais nous sommes sur la bonne voie. En tout cas, les instruments législatifs et administratifs ont été décidés par notre assemblée.

Troisième priorité : il faut favoriser la coopération décentralisée des organisations non gouvernementales. L'augmentation des crédits est particulièrement nette et il convient de la saluer. Ce n'est pas la première et nous espérons que ce n'est pas la dernière ; elle est manifeste et traduit un choix fondamental de votre politique. Je souhaiterais cependant, mais vous m'avez rassuré sur ce point en commission, que cette augmentation des crédits s'accompagne d'une volonté d'harmonisation et de coordination afin que l'intervention de nouveaux acteurs ne se traduise pas par une dispersion.

Quatrième priorité : nous devons prolonger la coopération de substitution en développant la coopération par projets. Cette politique a été largement engagée par vos prédécesseurs mais elle sera amplifiée par ce budget.

L'affirmation de ces priorités a conduit l'ensemble des membres de la commission des affaires étrangères, toutes tendances confondues, à adopter ce projet de budget.

Il convient cependant de rappeler que celui-ci, aussi positif soit-il, s'inscrit dans une période difficile.

Ce n'est un secret pour personne que l'Afrique s'enfonce dans la crise. Les symptômes sont nombreux : l'alphabétisation régresse au lieu de progresser, contrairement à ce que l'on pouvait penser ; la santé se dégrade, en particulier avec le développement du sida et d'un certain nombre de maladies endémiques ; les ressources des Etats concernés diminuent de façon chronique et manifeste.

Il est d'ailleurs regrettable que, au moment où les ressources des pays du tiers monde s'écroulent car ceux-ci produisent des matières premières, au moment où la communauté internationale - à l'exception de la France et de quelques autres pays - semble considérer que cet écroulement des prix, pour dramatique qu'il soit, ne s'inscrit pas moins dans la logique du système libéral, la même communauté, ou du moins certains de ses porte-parole, en particulier le F.M.I., considère, au nom du même libéralisme, qu'il faille imposer à ces pays des restrictions supplémentaires afin d'ajuster les grands équilibres.

Il faut choisir. On ne peut pas être libéral d'un côté, anti-libéral de l'autre. Cette contradiction risque de poser de très graves problèmes. Ajoutons à cela le fait que la division internationale du travail, loin de s'améliorer, s'est encore dégradée et que les pays pauvres sont de plus en plus confinés dans le rôle de fournisseurs de matières premières, la crise du Golfe, avec la hausse du prix du pétrole qu'elle a entraînée, n'arrangeant rien.

Plus grave encore : n'y a-t-il pas, derrière les changements qui ont marqué les relations entre les grandes puissances, un bouleversement des relations Nord-Sud ? Certains symptômes pourraient le laisser penser. Autant le rapprochement des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. me semble une bonne chose pour l'équilibre mondial - et la façon dont est traitée la crise du Golfe est révélatrice à cet égard - autant il ne faudrait pas que ce dialogue entre ce qu'on appelait il y a encore peu de temps les deux super-puissances, même si l'on découvre soudain que la super-puissance d'hier n'est pas obligatoirement la super-puissance d'aujourd'hui, aboutisse finalement à un rapprochement du Nord contre le Sud. Certains indices laissent entrevoir sinon un rapprochement du Nord contre le Sud, du moins un rapprochement du Nord oubliant le Sud.

D'ailleurs, l'attitude à l'égard du Sud s'est mondialisée en même temps que l'économie du fait des événements qui rapprochent l'Est et l'Ouest. Mais alors que la coopération devait être prise en charge au niveau mondial, elle l'est bizarrement de moins en moins à ce niveau. Nous sommes l'un des rares pays, avec les pays scandinaves, les Pays-Bas et quelques autres, à consacrer une partie considérable de notre capacité budgétaire à aider le Sud. Il y a là une contradiction déplorable pour l'avenir : on ne peut parler de gestion mondiale des problèmes et admettre que les puissances les plus importantes se désintéressent des problèmes des deux tiers de l'humanité.

Il est de bon ton de dire que les Français sont généreux, mais il faut reconnaître qu'il y en a de plus généreux que d'autres. Et il est vrai que l'opinion publique n'est pas aussi sensible qu'on pourrait le souhaiter à cette question, qui la concerne pourtant. Elle le sera d'autant plus que l'effort du Gouvernement sera important et que sa politique sera perçue comme visant à une restructuration de l'ordre économique mondial. Nous devons, de ce point de vue, parler d'une même voix.

En ce sens, monsieur le ministre, non seulement le vote de la commission des affaires étrangères reflète un réel consensus quant à la politique de coopération - il n'y a ni ambiguïté, ni faux-semblant quant à notre commune volonté d'aider le tiers monde - mais il montre également que nous sommes déterminés à lutter tous ensemble contre des dérives possibles de l'opinion publique française, qui pourrait avoir, dans certains cas, la tentation d'abandonner cette option mondiale pour céder aux attraites de la parcellisation, des oppositions, des affrontements ou des nationalismes. Nous sommes là tous ensemble pour ouvrir la voie à un nouvel ordre économique mondial : c'est aussi le sens de ce vote unanime. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un contexte international aux contours économiques et politiques mouvants, le problème du développement des pays du Sud se pose avec une acuité accrue.

D'essentielle financière et économique, la crise traversée par les pays francophones d'Afrique devient aussi sociale et politique. Le déséquilibre économique entre ces Etats et les pays développés demeure et les efforts déployés par les pays africains pour tenter de le combler mettent actuellement à jour certaines déficiences structurelles, mais aussi certaines irrationalités de choix, ou encore quelques insuffisances dans la capacité des administrations publiques à les gérer efficacement.

Les événements d'Europe de l'Est, où la remise en cause radicale des modèles et des comportements a pour conséquence une démocratisation des institutions et un renforcement de l'Etat de droit, ne peuvent manquer d'avoir des répercussions non seulement dans le monde, mais aussi dans les pays d'Afrique subsaharienne.

Dans ces pays, cependant, pour la première fois depuis plusieurs années, la production, en 1989, a crû à un rythme sensiblement équivalent à celui de la population ; l'évolution des finances publiques témoigne d'une lente amélioration et la restructuration des systèmes financiers est désormais très largement engagée chez la plupart de nos partenaires.

Avec un projet de budget de la coopération en hausse de 7,53 p. 100, la France réaffirme sa volonté d'être l'un des acteurs principaux du développement, fidèle ainsi à son rôle d'interlocuteur privilégié des pays du Sud et d'animateur responsable.

Les orientations retenues par la France reposent désormais sur des principes d'efficacité accrue, d'accompagnement des mutations et de prise en considération du moyen terme.

Il convient bien sûr d'essayer d'appréhender la nature de la crise traversée par les pays d'Afrique francophone. Parmi les causes qui y contribuent, il convient de prendre particulièrement en compte le poids des contraintes extérieures, qu'il s'agisse de l'évolution souvent catastrophique ou erratique du cours des matières premières, de la « financiarisation » de l'économie mondiale ou des taux d'intérêt, qui engendrent,

dans les pays à revenus intermédiaires, une évolution mal maîtrisée. Aujourd'hui, si quelques pays y trouvent leur compte, la situation dans le Golfe et la spéculation sur les produits pétroliers ne peuvent qu'aggraver une crise déjà durement ressentie.

Malgré cela, les possibilités de développement de l'Afrique demeurent ouvertes et prometteuses sur le long terme. Les actions de coopération futures doivent prendre en compte l'aspiration des peuples africains à développer une volonté de démocratisation. Les institutions actuelles, dans un esprit consensuel, devraient permettre de créer les conditions favorables à ce développement.

En 1991, l'aide publique consacrée par la France au développement augmentera de 10,9 p. 100, soit une dépense en progression de 3,8 milliards de francs. L'effort consenti sera ainsi porté à 0,56 p. 100 du produit intérieur brut, tandis que la qualité de l'aide française sera améliorée par la transformation de prêts en dons, conformément aux décisions arrêtées lors du sommet de La Baule en juin 1990. Je crois que nous ne le dirons jamais assez.

Les prêts auxquels seront substitués les dons sont de deux sortes : les prêts à condition spéciale finançant des projets ; les prêts spéciaux d'ajustement structurel aux pays les plus pauvres.

Ces dons seront gérés en liaison étroite par le ministère de la coopération et du développement, la caisse centrale et la direction du Trésor. Même si cela peut être difficile, c'est une bonne solution.

S'agissant de la coopération militaire, je rappelle qu'elle relève de la compétence conjointe du ministère de la défense et du ministère de la coopération et du développement.

Je reviendrai brièvement sur les accords de défense. Au lendemain de l'accession à leur indépendance, certains pays africains ont souhaité conclure avec la France un accord de défense ayant pour objectif de définir les modalités d'aide et d'assistance pour préparer, d'une part, et assurer, d'autre part, la défense de leur pays.

La France est actuellement liée à certains pays africains par des accords qui prévoient le stationnement de troupes françaises, le concours technique au soutien logistique des forces armées nationales et la participation de troupes françaises, sur demande du gouvernement local, à la défense extérieure du pays. Certains accords contiennent des clauses « non publiques » en application desquelles, sur demande des autorités locales, les troupes françaises pourraient être appelées à prêter leur concours au maintien de la sécurité intérieure du pays.

Ces dernières dispositions ont été au centre d'une polémique au début de l'année 1990. En effet, deux pays africains, la Côte-d'Ivoire et le Gabon, ont connu des troubles intérieurs ayant entraîné un renforcement modéré de nos forces prépositionnées, visant à assurer la sécurité de nos compatriotes présents dans ce pays.

Il me paraît important de procéder à ce que j'appellerai un toilettage de certains accords de défense conclus avec les pays du champ, de façon à les mettre en conformité avec les positions adoptées et à respecter ainsi les intentions du Président de la République qui a déclaré : « Sous mon autorité, la France n'a jamais fait d'intervention » - visant à maintenir l'ordre -, ajoutant que « la logique commande d'aligner les accords de coopération militaire sur cette réalité ».

Globalement, les crédits mis à la disposition de la mission militaire de coopération doivent lui permettre de remplir les missions qui lui sont confiées. En effet, en progression de 2,41 p. 100 par rapport à l'année précédente, les crédits de la coopération militaire dans le projet de budget pour 1991 s'élèvent à 927 millions de francs, soit 11,8 p. 100 des crédits du ministère de la coopération et du développement. Si l'on note une légère diminution de la dotation destinée à l'aide directe - achat et entretien des matériels - les crédits de l'assistance militaire technique et ceux affectés à la formation des stagiaires s'élèvent respectivement à 598 millions de francs, en hausse de 3,4 p. 100 et à 124 millions de francs, en augmentation de 2,47 p. 100.

J'insisterai plus particulièrement sur la politique suivie en matière de formation militaire : la formation des cadres militaires africains dans les écoles militaires françaises - 2 015 stagiaires en 1990 -, ainsi que dans les écoles interafricaines placées sous la responsabilité française ou dans les écoles nationales placées sous commandement local au ser-

vice desquelles nous mettons des instructeurs, demeure l'un des principaux axes de la politique d'assistance militaire française.

Je rappellerai pour mémoire la répartition des stagiaires entre les différents types de formation, car elle est souvent mal connue. Dans l'enseignement militaire supérieur, nous avons 105 stagiaires ; en cours d'application : 138 ; en cours de formation de base et de spécialité : 1 520, et hors défense - les sapeurs pompiers de Paris notamment - 252 stagiaires.

La dotation inscrite au projet de loi de finances en 1991 est en augmentation de 3 millions de francs, passant de 121 à 124 millions de francs. Cette augmentation, moindre qu'en 1990, année qui avait vu stopper la baisse continue depuis 1986 de l'enveloppe budgétaire consacrée à la formation, confirme, avec cependant une progression moins marquée, la reprise de l'effort consenti.

C'est à vous, monsieur le ministre, que nous devons la reprise de l'année dernière. Vous l'avez obtenue après quelques péripéties et nous vous en remercions.

En conclusion, je ne peux que me féliciter des efforts entrepris pour aider les pays du champ à assainir leur économie, réaliser leur développement et assurer leur sécurité.

Les décisions prises à La Baule en juin 1990, visant à transformer radicalement la conception de l'aide apportée au développement des pays les moins avancés par la transformation de prêts en dons, sont l'expression d'une volonté politique déterminée. Cela constituera un exemple susceptible d'être suivi par les différents pays souhaitant mener une politique active en faveur du développement des pays du Sud.

Je soulignerai ici la cohérence de la politique de coopération suivie par la France avec les orientations internationales, puisqu'elle respecte l'esprit de la quatrième convention de Lomé et le contenu des accords internes à la C.E.E. destinés à appliquer cette convention, dont la ratification, je crois le savoir, sera très prochainement soumise à l'approbation du Parlement.

Pour ce qui concerne la coopération militaire, le rapporteur pour avis ne peut qu'encourager le Gouvernement à poursuivre l'effort engagé dans le domaine de la formation des cadres militaires des pays du champ, pour permettre à ceux-ci d'assurer leur propre sécurité.

En conséquence, la commission de la défense nationale a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la coopération et du développement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Richard Cazenave, premier orateur inscrit.

M. Richard Cazenave. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons tous présente à l'esprit la longue cohorte des malheurs vécus par les peuples les plus déshérités de la terre ; nous savons tous, ici, à quels drames sont confrontés, dans le plus grand désespoir, dans un quasi-abandon, des millions d'êtres humains qui luttent quotidiennement pour leur survie. Je vous en épargnerai la description.

Face à cette litanie de douleur, mais aussi face à l'ampleur de la tâche qui nous est assignée, il semble presque dérisoire de débattre du budget d'un ministère qui, avec 8 milliards de francs, ne dispose que d'un petit cinquième des sommes engagées par la France en faveur du développement.

Certes, monsieur le ministre, la Namibie relève désormais de votre compétence. Mais cela ne changera rien au fait que le ministère de la coopération, comme du reste celui des affaires étrangères et une pléthore de ministères techniques font un peu figure de pantins désarticulés d'une politique d'ensemble dessinée par la direction du Trésor - ce n'est pas un hasard si plus de la moitié de l'aide publique française est entre les mains de Bérégovoy - et largement inspirée ailleurs.

Que l'on me comprenne bien, ma critique, monsieur le ministre, s'adresse bien plus à notre politique globale d'aide au développement qu'à votre budget proprement dit, dont certaines inflexions sont positives mais ne sont pas significatives rapportées à l'ensemble. Sur cette politique globale, je ferai d'abord deux observations.

Premièrement, le discours Nord-Sud de la France ne peut se résumer à un discours sur la dette. M. Mitterrand a su, dans ce domaine, multiplier des initiatives largement médiatisées. Ce budget retranscrit d'ailleurs fidèlement les engagements qu'il a pris à ces occasions.

Est-il pour autant légitime de compter dans l'aide au développement une partie des créances annulées, qui, en tout état de cause, étaient perdues depuis longtemps, en raison de l'insolvabilité des débiteurs ? L'article de la loi de finances qui annule une partie des dettes publiques dues par les pays les plus pauvres est d'abord une rectification qui vise à mettre la comptabilité publique en accord avec la réalité économique et financière. On est plus dans le réalisme que dans la générosité.

Résumer son propos à un seul message sur la dette, c'est aussi oublier deux questions essentielles. D'abord, si la dette est la conséquence concrète de l'échec des politiques de développement menées de longue date et de la faillite économique du tiers monde, elle n'en est pas la cause. La dette n'est pas la cause de l'échec du décollage économique. Elle n'en est de surcroît que l'expression financière. On oublie trop souvent l'autre aspect essentiel qui, lui, demeure : le coût humain exorbitant de cette décennie perdue du développement.

Or, et c'est ma seconde observation, la déclinaison de principes largement incantatoires et l'affirmation d'objectifs essentiellement quantitatifs dissimulent en fait les vraies questions, évitent d'aborder les vrais problèmes.

Marteler que ce budget est prioritaire, que notre aide publique représente 38,4 milliards de francs, qu'elle permet à la France de se placer en tête des grands pays industrialisés par l'effort consenti, c'est vrai mais cela n'est pas suffisant. Cela ne répond pas à deux questions fondamentales :

Comment mettre hors de danger tous ceux, par millions, qui, en ce moment même, sont en danger de mort, luttent pour leur survie ?

Comment tirer sérieusement les leçons du passé et amorcer enfin des processus réels, concrets, de développement ?

Si l'on veut un jour être en mesure d'apporter des réponses à des interrogations aussi vitales, il faudra bien accepter de remettre à plat l'ensemble d'un système hérité du passé, malade de ses incohérences, miné par ses échecs. Car plus encore que l'insuffisance des moyens, c'est le manque de pertinence de notre action qui le condamne. Changer ses habitudes n'est jamais facile ni agréable, et plus encore ses mauvaises habitudes. Ces remises en cause, si douloureuses qu'elles soient, sont pourtant incontournables. Nous tous, ici, nous le savons bien.

Nous savons bien aussi que la volonté politique est absente, sans doute parce que les pesanteurs sont trop fortes, peut-être aussi parce que cela risquerait de perturber la cellule élyséenne.

M. Jeanny Lorgeoux. Pourquoi ?

M. Richard Cazenave. En tout cas, il y a un problème dont nous sommes tous conscients. Que faut-il faire ?

Il faut en premier lieu casser les logiques macro-économiques qui ont conduit aux échecs et aux abus des décennies précédentes. Sauf cas extrêmes, nous devons renoncer au financement global et non affecté de la balance courante. Malgré certains efforts, ce budget continue pourtant à consacrer des sommes importantes à l'ajustement structurel. Or nous savons que ce type d'aide ne parvient pas aux véritables acteurs du développement, soit parce que l'aide est engloutie dans des projets qui ne fonctionnent pas, soit parce qu'elle est détournée.

Il faut, au contraire, privilégier, encore plus que ce budget ne le fait, des projets de proximité, orientés sur des actions concrètes et qui, en court-circuitant les voies étatiques, contribuent réellement à la satisfaction des besoins élémentaires des populations locales.

La nouvelle ligne destinée à financer des projets dans les pays les plus pauvres ne permet pas, malheureusement, de nourrir trop d'illusions quant aux résultats escomptés. C'est une goutte d'espoir dans un océan de misère. Car, surtout, ce qui manque plus que l'argent, c'est la capacité d'adaptation, de vérification, de contrôle de l'aide publique.

Je crains enfin que l'on ne puisse indéfiniment reléguer au second plan les nécessaires implications démocratiques du développement. Entendons-nous bien, il serait ridicule et irréaliste de vouloir imposer un modèle institutionnel à des pays qui n'y sont pas préparés. Et plus encore, il serait injuste, en refusant notre aide, de prendre en otage les populations qui en sont les victimes. Mais les conditions de l'aide

que je viens d'indiquer doivent être d'autant plus exigeantes, précises, affectées, décentralisées, adaptées, vérifiées, que les principes les plus élémentaires de la démocratie sont bafoués.

La redéfinition de notre action, conformément à ce qui vient d'être exposé, suppose cependant que la France dispose au préalable d'un outil d'intervention efficace et cohérent. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Notre politique de coopération souffre d'un émiettement des pouvoirs, d'une dilution des responsabilités. Il n'existe aucune véritable instance de coordination ou d'impulsion. Au morcellement des responsabilités et à la concurrence que se livrent les autorités compétentes s'ajoute, en outre, la confusion née d'un maquis de procédures et d'une bureaucratie qui devient étouffante, où trop de bonnes volontés s'enlèvent.

Ces divers reproches faits au système existant m'incitent, pour la deuxième année consécutive, à plaider en faveur de l'instauration d'un grand ministère du développement, qui permette de rationaliser une action qui n'est plus pensée aujourd'hui dans sa globalité. L'Etat deviendrait alors, par l'intermédiaire de ce nouvel instrument, le coordonnateur et l'animateur de l'aide française, à laquelle il serait naturellement partie prenante, mais où s'impliqueraient prioritairement des organisations, des entreprises, des collectivités motivées et compétentes.

L'aide française reste massivement gérée par des structures étatiques. L'Etat a trop tendance à faire lui-même ce qu'il pourrait faire faire par d'autres avec plus de souplesse, de façon plus professionnelle et à moindre coût. Les organisations non gouvernementales et les collectivités décentralisées, dans un cadre contractuel, doivent être utilisées davantage. Le petit million de francs supplémentaire accordé dans ce budget aux O.N.G. et à la coopération décentralisée ne peut malheureusement faire illusion, quand on sait que ce type de concours public représente 1 p. 100 de l'aide publique en France contre 7 p. 100 en R.F.A. et 10 p. 100 au Canada, par exemple.

Telles sont les raisons pour lesquelles il me semble qu'aujourd'hui on ne peut plus faire l'économie d'une refonte en profondeur de l'ensemble de nos schémas d'intervention et, plus globalement, de notre politique de coopération.

Maintenir les structures existantes serait en effet le plus sûr moyen, en institutionnalisant l'échec, d'accréditer l'idée selon laquelle - et sur ce sujet je peux avoir une compétence - il faut préférer la Corée au Zambéze, slogan que l'on entend ça et là aujourd'hui. Le danger que cache ce slogan est que les opinions publiques des pays riches risquent d'être lassées par tant d'années d'échecs et de se détourner de l'aide.

Un sondage B.V.A. Paris-Match réalisé en juin 1990 révèle que 59 p. 100 des personnes interrogées jugent que l'aide fournie par la France aux pays africains est mal employée. Plus grave encore, seule une minorité des personnes interrogées, 28 p. 100, considère que la France n'a pas assez fait pour l'Afrique, 55 p. 100 estimant l'inverse. Cette incompréhension est dangereuse à un moment où la situation du tiers monde exige, au contraire, une mobilisation de toutes les énergies.

La France doit donc, pour être crédible, dépasser le stade des grandes déclarations médiatiques sur la dette - laquelle ne coûte pas grand-chose, ni politiquement ni financièrement - pour s'attaquer avec courage aux vrais blocages qui paralysent notre action et rendent vains nos efforts.

Or c'est ce que ne fait pas ce budget malgré, monsieur le ministre, toutes vos bonnes intentions que je souligne volontiers. Sans doute parce que, au-delà des incantations, il n'existe pas, à la tête du Gouvernement, une volonté politique assez forte pour qu'il en soit ainsi.

Vous comprendrez donc que ma formation politique vote contre ce budget, en raison non pas tant de ce qu'il est, que de ce qu'il n'est pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Vous avez pourtant voté ce budget en commission.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis. Si, depuis vingt-trois ans, il avait augmenté de 7 p. 100 par an, on serait loin !

M. Richard Cazenave. Ce n'est pas un problème quantitatif ! Je viens de vous en faire la démonstration !

M. Jean Lacombe. Il a fait un effet de tribunal mais la démagogie se retourne toujours contre ses auteurs !

M. le président. La parole est à M. Théo Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 6 juin dernier, sur le toit de l'Arche de La Défense, j'ai, ainsi que d'autres parlementaires appartenant à tous les groupes de notre assemblée, prêté serment. J'ai juré ce jour-là de tout faire pour que le projet sur la survie et le développement devienne, dans les meilleurs délais, une loi.

A plusieurs reprises, je vous ai exprimé mon souci qui fut aussi le vôtre avant d'être ministre. Or le projet de budget qui nous est soumis ne répond pas à ce souci ; je le regrette, même s'il contient un certain nombre d'inflexions positives.

Toutefois, quelle que soit mon impatience à voir aller les choses dans le bon sens, je ne mets en cause ni votre sincérité ni votre volonté. Ce que je mets en cause, c'est le choix politique de l'Elysée et de Matignon pour appréhender le drame du Sud.

Fidèle au serment prononcé, je vous redemande, monsieur le ministre, de vous employer à la mise en œuvre d'une initiative humanitaire qui s'impose d'urgence.

Dans deux ou trois ans il sera vraisemblablement trop tard pour certains pays. Déjà, sous l'effet de la misère, des Etats comme le Pérou ou le Liberia sombrent dans la guerre civile avec tous ses drames.

Jamais la situation économique, sociale, écologique du Sud n'a été aussi désastreuse, désastreuse et explosive, comme viennent de le montrer les récents événements survenus au Gabon, en Côte-d'Ivoire, au Zaïre, mais aussi ceux qui se déroulent au Moyen-Orient, quoi qu'on en dise.

Pouvons-nous, d'un côté, continuer d'enseigner à nos enfants qu'il ne faut pas tuer, qu'il faut respecter la vie et la liberté de tout homme et, d'un autre côté, dans le même temps, demeurer indifférents devant la mort, chaque jour, de 35 000 enfants faute de nourriture et de soins ?

Peut-on légitimement penser que, dans les pays les plus pauvres, les gens vont indéfiniment attendre, résignés, la mort ? Je ne le crois pas. Ne laissons pas le nihilisme et la haine devenir le seul mode d'expression des exclus. Sinon, par quelles armes arrêterons-nous, dans les dix ans, dans les vingt ans, l'invasion de nos pays par des centaines de millions de *desperados* ?

Cependant il y a plus à craindre encore. La crise du Golfe devrait nous faire réfléchir. J'ai relevé à ce propos dans *Ouest-France* des lignes qui méritent d'être méditées.

Parlant de l'Irak et de l'arme nucléaire, le journaliste écrit : « Tôt ou tard, des pays pauvres voudront en user ou, à défaut, recourir à l'arme chimique, afin d'obtenir par cette menace quelques avantages qui pourraient peut-être les sortir un peu de leur misère. On ne pourra pas toujours mobiliser des forces suffisantes pour contrer de tels agissements... Reconstruire un instrument militaire ne doit cependant pas nous dispenser de repenser en termes de justice et d'équité la situation mondiale. C'est cela la véritable urgence. »

Repenser en termes d'équité et de justice la situation mondiale, c'est l'objectif de notre proposition de loi pour la survie et le développement. L'an dernier, vous m'avez rétorqué, monsieur le ministre, que 5 milliards de francs, le coût annuel de la mise en application, ne se trouvent pas si facilement que cela. J'en conviens volontiers.

Convenez à votre tour que « quand on veut, on peut ». Le Gouvernement a bien trouvé les milliards nécessaires pour l'opération Daguet dont la nécessité est plus que discutable - elle peut être discutée - et qui, en année pleine, dépassera les 10 milliards de francs.

Pour ma part, je continue de penser que transférer cinq des milliards consacrés à l'armement serait plus utile à court, moyen et long termes à notre sécurité. Dans le même temps, cela réduirait considérablement le nombre des victimes de la faim.

Eviter d'acculer au désespoir un certain nombre de contrées et de peuples, c'est une autre manière, à mon sens plus efficace, de gérer les crédits de notre défense.

Je ne prétends pas pour autant que la proposition de loi dont je suis l'un des signataires et que soutiennent - entre autres - tous les députés communistes, soit la solution unique

à prendre ou à laisser. Mais je suis convaincu qu'elle apporte une réponse à la question : « Comment garantir que des moyens nouveaux indispensables - humains et financiers - parviennent à ceux qui sont les plus aptes à les faire fructifier ? ».

Peut-être l'opinion publique accepterait-elle plus volontiers les efforts en faveur du tiers-monde si elle était convaincue que les bénéficiaires en sont vraiment les plus pauvres. Peut-être serait-elle plus motivée si disparaissaient de l'actualité ces réalisations somptuaires, type « cathédrale du désert » ou autres scandaleuses affaires qui détonnent dangereusement dans le contexte d'extrême pauvreté de l'Afrique, continent de la misère qui n'a pas encore, hélas ! fini de porter sa croix.

Si rien d'important n'est tenté et pas seulement par la France, - mais la France peut et doit être l'exemple qui entraîne l'Europe, toute l'Europe - les pays développés feront aussi les frais de la situation. Cela se soldera à brève échéance par le rétrécissement de nos débouchés, par le sacage de l'environnement, par la production et la consommation de la drogue, par l'afflux d'immigrants clandestins avec tous les risques pour notre santé : développement du sida et d'autres maladies.

Il faut donc faire vite et pas seulement pour les populations d'Afrique mais aussi dans notre propre intérêt. Ce continent, si voisin et si proche par le cœur et l'histoire, représente en effet un potentiel économique et culturel essentiel au développement de la France et de l'Europe du XXI^e siècle.

Ces observations, qui me paraissent déterminantes pour la réussite d'une véritable coopération profitable à tous, étant présentées, je reprendrai rapidement les caractéristiques de votre budget.

Même si nous donnons plus que les autres pays industriels - puisque nous nous situons au premier rang - même si cette année la progression de votre budget est de 7,5 p. 100, je relève que les évolutions demeurent encore très éloignées de l'engagement pris par le chef de l'Etat en 1981.

De 1989 à 1991, l'aide au développement n'aura progressé que de 0,54 p. 100 à 0,55 p. 100 du P.I.B. Quand atteindrons-nous les 0,7 p. 100 ? Au rythme actuel, je doute que nous y parvenions alors qu'il en est encore temps.

Les crédits destinés aux O.N.G. sont en progression, bien qu'encre à un niveau trop faible pour jouer un rôle décisif. Leur augmentation peut traduire une prise de conscience et une reconnaissance méritée envers le travail d'organisations généreuses et de leurs militants dévoués et courageux. Je m'en réjouis.

Je veux ensuite souligner que, pour positives qu'elles soient, les évolutions budgétaires globales que vous nous soumettez ne peuvent cacher des reculs préoccupants. Je fais allusion, en particulier, à la réduction du nombre des postes d'enseignant.

Il s'agit aussi des diminutions de crédits opérées dans le cadre de la révision du projet de loi de finances entreprise en réponse à la crise du Golfe, lesquelles auront des répercussions sur de nombreux pays, les plus pauvres, ceux, précisément, qui sont les plus touchés par la flambée des prix du pétrole.

Je tiens également à citer, même s'il n'y a pas en la matière de recul à proprement parler, l'extrême modicité des crédits destinés à l'aide d'urgence et au transport de l'aide alimentaire.

Porter à 0,20 p. 100 du P.I.B. l'aide consacrée aux pays les moins avancés, comme l'a proposé le chef de l'Etat, est un objectif positif, mais sa réalisation rapide - il ne peut être question d'attendre qu'une nouvelle décennie passe - suppose des moyens plus élevés que ceux prévus par ce projet de budget.

Quand on mesure l'ampleur des dégâts causés par l'endettement et l'obstacle insurmontable qu'il dresse devant les aspirations au développement ; quand on songe qu'en raison de cet endettement les flux financiers du Sud vers le Nord sont supérieurs à ceux du Nord vers le Sud, il est évident qu'on ne peut s'en tenir à des engagements qui, s'ils honorent la France, ne sauraient suffire.

Notre pays doit aller plus loin et annuler l'ensemble de ses créances sur le tiers monde, y compris pour les pays intermédiaires, et cette annulation doit porter tant sur les créances publiques que sur les créances privées.

La France doit agir pour que la communauté internationale généralise l'effacement de la dette, comme elle doit également engager l'action nécessaire dans le cadre bilatéral et dans le cadre multilatéral.

Or, trop souvent, les projets qu'elle finance elle-même sont surtout inspirés par le critère de la seule rentabilité capitaliste et les annulations de dettes sont généralement liées aux conditions austères, draconiennes, imposées par le club de Paris, par le club de Londres, par le F.M.I. et la Banque mondiale.

Par ailleurs, rien de bien sérieux n'a été entrepris pour permettre la nécessaire revalorisation du prix des matières premières et pour éviter que les fonds bien insultants du STABEX, notamment, ne servent pas essentiellement à protéger les profits des filiales de multinationales implantées dans les secteurs exportateurs africains.

Telles sont les remarques critiques que je tenais à formuler sur le budget de la coopération.

En résumé, nous apprécions les avancées tant en volume qu'en élargissement des compétences. Nous ne pouvons toutefois accepter qu'on s'en tienne à un ravalement, certes flatteur, sans poser le fondement même d'une véritable coopération, seule capable de répondre au triple défi qui nous est imposé - idéologique, démographique, social - défi qui met en jeu non seulement la vie des populations misérables, mais également la nôtre, celle de nos enfants et petits-enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation des pays en voie de développement est dramatique, malgré les espoirs que suscitent, çà et là, les nouvelles demandes démocratiques et les évolutions récentes qui se dessinent en Afrique australe. « L'afroessimisme » fait des ravages. De plus en plus de Français se demandent à quoi a servi notre aide et si, dans la situation actuelle, elle a encore un sens.

Il est vrai que la situation est grave : le nombre des pays les moins avancés - les P.M.A. - est passé dans les dix dernières années de trente et un à quarante et un, regroupant 440 millions d'habitants, et le renchérissement du prix du pétrole va peser sur des économies sinistrées comme un dernier coup du sort.

Le fossé entre nations riches et pauvres et, au sein d'un même pays, entre nantis et marginalisés se creuse. Le sous-développement s'accompagne d'une désintégration des sociétés et des cultures, de l'émergence de violentes tensions sociales ou locales, généralement tribales, et de fanatismes.

La démographie galopante bouleverse toutes les données. Il faut s'attendre à des bouleversements massifs, à des migrations internes et externes, et le problème de l'émigration se posera pour l'Europe en des termes encore insoupçonnés. Dans les villes du tiers monde, 600 millions de personnes vivent dans des taudis sans électricité, sans égouts, sans accès à l'eau potable. La population urbaine triplera en vingt-cinq ans et deviendra, plus encore, un terreau pour révoltés et opprimés.

La destruction des ressources non renouvelables fait peser une menace sur les écosystèmes fragiles qui conditionnent notre survie à tous. Les forêts disparaissent. Le désert avance chaque année de cinq kilomètres, rendant inculte une surface grande comme l'Autriche.

Et comment ne pas être sensible au déficit sanitaire et social longtemps ignoré jusqu'au moment où, par le sida de plus en plus omniprésent, il a touché notre société ?

L'Afrique subsaharienne est menacée de marginalisation. Les exportations déclinent, les entreprises déjà peu présentes se détournent, le niveau de vie baisse année après année et, malgré les annulations et les allègements des aides, leur remboursement engloutit encore un tiers des exportations.

Doit-on rappeler la mortalité infantile effroyable et les 40 000 enfants, qui chaque jour, meurent de faim, de soif ou de maladies curables ?

Pourtant on peut relever le défi ! Pour cela, il faut avoir une stratégie du développement.

La France n'a pas à rougir en matière d'aide publique au développement : 38 milliards de francs par an, 0,56 p. 100 du P.N.B. C'est bien mieux que ce que font les autres grandes puissances industrielles.

M. Jean-Lacombe. Voilà un discours objectif !

M. Richard Cazenave. Je vous ai déjà dit que ce n'était pas un problème quantitatif !

M. Jean-Paul Fuchs. C'est son efficacité, son choix, sa finalité qui sont mis en cause.

Chaque ministère a son objectif : la coopération qui ne gère que 20 p. 100 de l'aide publique - elle les gère bien -, le Quai d'Orsay 10 p. 100 - il les gère bien -, le Trésor 50 p. 100 - sans contrôle - plusieurs ministères et le chef de l'Etat qui a des émissaires personnels et qui en fait son domaine réservé. Une grande partie des crédits irrigue un nombre réduit d'agents branchés sur le flux : les dirigeants, l'administration, quelques intermédiaires.

Les dépenses de soutien économique et financier croissent. Elles financent les déficits budgétaires, maintiennent ainsi des régimes, financent les arriérés de dettes. En revanche elles ne favorisent ni l'investissement productif ni les programmes sociaux en général, donc pas le développement de base.

A la complexité du système s'ajoutent la diversité des administrations politiquement responsables et la multiplicité des organismes d'exécution. Il est temps, monsieur le ministre, d'entamer le chantier de la rationalisation de nos dispositifs insitutionnels. Il est temps de mettre en place un dispositif qui permette de mettre fin aux déperditions d'énergie et de compétences que nous constatons aujourd'hui, qui permette de dynamiser notre action et d'avoir une stratégie claire, qui aille dans le sens de la promotion du développement et qui touche la population à la base.

Pour relever le défi, il faut également élargir le champ de la coopération. L'une des nécessités pour promouvoir le développement est d'élargir le champ de la coopération à des acteurs autres que l'administration publique, car dans une société civile qui tente de s'organiser émergent des associations dans les campagnes et dans les villes, un tissu commercial, économique, social et culturel, des éléments porteurs de démocratie et de dynamisme.

Il importe que se développe une gamme d'actions, de partenariat mettant en œuvre les O.N.G., les collectivités locales, les entreprises.

A travers mes missions, j'ai pu mesurer le travail accompli par les O.N.G. Elles apportent un éclairage particulier à la politique de coopération, la capacité à atteindre les populations les plus pauvres, les plus difficilement accessibles, à promouvoir la participation des communautés locales. Le coût d'intervention est faible, l'adaptation au terrain souple, la capacité d'innovation grande.

Si leur efficacité est variable, leur présence active dans un grand nombre de pays et l'expérience accumulée en font des partenaires importants pour la politique française de coopération.

Malgré des progrès sensibles - et c'est grâce à vous que ces progrès ont eu lieu ces dernières années, monsieur le ministre - le pourcentage de notre aide publique consacrée à l'appui aux O.N.G. est encore inférieur à celui des autres pays de l'O.C.D.E. : 1 p. 100 environ contre 11 p. 100 pour les Etats-Unis.

Si nous pouvions prendre l'engagement d'accroître l'aide, de repenser, de structurer l'environnement des O.N.G., nous aurions fait un pas essentiel vers une nouvelle efficacité de l'aide aux pays en voie de développement.

Parallèlement aux O.N.G., les collectivités locales apparaissent comme de nouveaux acteurs de la coopération. Leurs motivations peuvent aller du souci de solidarité au désir de favoriser des échanges techniques ou une connaissance réciproque, ou à l'intention d'accompagner les entreprises dans des actions de coopération industrielle.

La majorité des régions, une dizaine de départements, quelques centaines de communes et de grandes villes se sont engagées dans des actions. Elles représentent une intervention de près de 60 millions de francs et se caractérisent par une mobilisation d'opérateurs variés. Elles disposent de moyens, du savoir-faire des services techniques, de l'éventuelle mise à disposition des personnels pour une durée déterminée.

Ce sont des voies qui, à travers le développement d'une réflexion commune, devraient se développer avec votre aide, avec votre appui que vous apportez déjà, monsieur le ministre, mais peut-être pas encore suffisamment.

Pour relever le défi il faut aussi, je crois, donner la priorité à l'éducation et à la formation.

Si la déscolarisation, l'analphabétisme continuent à progresser, la mise à l'écart de certains pays s'accroîtra, rendant illusoire toute politique de développement global. Les pays en développement y consacrent entre 20 et 40 p. 100 de leur budget. Mais la pression démographique et le tassement des ressources publiques rendent souvent l'effort inopérant.

En sélectionnant les coopérants pour leur qualité humaine autant que pour leurs compétences professionnelles, en les utilisant pour des tâches d'innovation, de formation de formateurs, en fournissant un minimum de moyens pédagogiques, en insistant sur la formation technique et professionnelle, nous pouvons encore être plus rigoureux et plus efficaces.

Le défi, enfin, est européen.

La France, avec 1 p. 100 de la population et 6 p. 100 de la richesse mondiale, ne peut à elle seule relever le défi. Seule l'Europe, une Europe à la politique commune, est de taille à le faire.

C'est à la France de prendre des initiatives, de faire des propositions à ses partenaires.

Seule une politique européenne permettra une meilleure organisation des marchés des produits de base, garantissant aux pays producteurs un maintien des recettes d'exportation et assurant le cours des produits concernés.

Car le bilan des efforts dans ce domaine est décevant. L'action en faveur du soutien des cours a totalement échoué devant l'émergence de nombreux producteurs très compétitifs et devant le fait que les producteurs ne maîtrisent pas les filières internationales. Seule exception, le STABEX ne joue plus son rôle que de façon partielle.

Seule une politique européenne commune permettra de résister aux adeptes du libre-échange total, Américains et Australiens, car l'application stricte des lois du marché aurait des conséquences dramatiques pour l'Afrique.

Et pourtant il est d'une nécessité absolue de donner un revenu aux producteurs africains car, sans cela, l'Afrique restera toujours dépendante, assistée et ne pourra se prendre en charge elle-même.

Je devrais insister aussi sur la nécessité du respect des droits de l'homme, de la démocratie, conditions du développement, de la lutte contre la corruption, de l'aide aux entreprises pour favoriser l'investissement, de la rigueur dans notre aide et de son évaluation continue.

Monsieur le ministre, ce n'est pas votre budget qui est en cause. Nous approuvons vos initiatives, les perspectives que vous ouvrez, et je sais que vous êtes bien perçu en Afrique.

Mais vous seul, avec vos 20 p. 100 de l'aide publique, vous ne changerez pas profondément la situation. Pour relever le défi, il faut une politique française claire pour la promotion du développement.

Notre prospérité, notre sécurité, notre démocratie et nos droits de l'homme seraient gravement menacés par l'effondrement d'un certain nombre de pays.

Je souhaite que les hommes politiques et notre pays le comprennent avant qu'il ne soit trop tard. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jeanny Lorgeoux.

M. Jeanny Lorgeoux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voici un excellent budget qui, au-delà de son montant, traduit deux réalités satisfaisantes.

La première, c'est que, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, la politique de coopération de la France est bien faite au ministère de la coopération. L'affectation de la gestion des dons au ministère de la coopération est une excellente réforme et, n'en déplaise à mon éminent collègue Richard Cazenave, la cellule élyséenne n'en est nullement perturbée, bien au contraire.

La seconde considération, c'est que la politique que vous menez depuis plusieurs années, monsieur le ministre, est à la fois une politique de progrès et une politique réaliste.

Une politique de progrès, car elle soutient les processus démocratiques en cours et elle encourage le développement sur le terrain, et réaliste car elle s'inscrit dans le cadre des relations d'Etat à Etat et elle a, elle-même, ses propres limites financières. Ce n'est pas simplement une incantation désincarnée.

Puisqu'il s'agit de réfléchir à l'aide à l'Afrique, peut-être convient-il de s'interroger sur sa nature, ses possibilités et ses attentes. On nous explique, ici et là, que les mouvements de ces derniers mois en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Zaïre et ailleurs seraient dus au rejet des équipes en place. Cette explication, pour receler une part de vérité, est loin d'épuiser la réalité. Si l'aspiration démocratique par les populations et les élites opposantes n'est pas niable - elle est même éminemment souhaitable - elle ne constitue pas l'essentiel de la doléance exprimée fondamentalement par les habitants.

En effet, en brousse et en ville, chaque Africain aspire d'abord à disposer d'un pouvoir d'achat plus important pour subvenir aux besoins de sa famille, c'est-à-dire pour manger, se vêtir, s'éduquer, se soigner. Il transpose ces aspirations universelles, qui sont tout bonnement les droits fondamentaux de chacun sur cette terre, dans la grille de lecture de sa propre culture, c'est-à-dire la culture de sa famille, de son village, de son lignage, de sa chefferie, de sa tribu, de son ethnicité. Il est en effet naturel que sa revendication s'exprime dans ce cadre hérité de son histoire. Mais sa demande, à lui qui vit dans son village, est avant tout financière et sociale ; elle n'appelle pas nécessairement un chambardement institutionnel. Ce qui le préoccupe, c'est le pain quotidien, c'est le prix du sac de riz, du poisson, du capitaine ou du silure, de la viande, c'est le prix du taxi-brousse, du foula ou de l'autobus, c'est le prix de la paire de chaussures, du pagne ou du boubou.

A l'inverse, les élites opposantes formées dans nos universités, sont essentiellement porteuses de la revendication politique. Leur problème, c'est le pouvoir d'Etat, soit pour y accéder, soit pour le réformer, ce qui est normal. Et qui ne souscritait à leur projet d'instiller la démocratie, de protéger les droits de l'homme et d'éradiquer la corruption ? Chacun en est d'accord, mais chacun aussi aura compris que le problème ne réside pas uniquement dans la définition du projet à mettre en œuvre - cela, c'est facile. Il est de savoir comment. C'est là où le bât blesse car l'incantation n'a jamais tenu lieu de politique. Illusoire, à court terme, elle peut même parfois engendrer une nouvelle désespérance si l'on ne substitue au pouvoir qu'une oligarchie à une autre, une ethnicité à une autre, un hiérarque à un autre.

Instiller la démocratie ? Certes, mais selon quel modèle ? La démocratie européenne ? Moins mauvais système pour notre vieille civilisation, est-elle transposable en Afrique ? Les expériences des années soixante à cet égard n'ont guère été concluantes : byzantinisme parlementaire, balkanisation du pouvoir, prédominance du tribalisme et, au bout du compte, chaos institutionnel et parfois guerre civile.

Pour s'en convaincre, il n'est que de se référer, pour les années 1960-1965, aux expériences du Congo Belge, de la Haute-Volta, du Tchad où, la plupart du temps, l'extrême multiplicité des partis - parfois plus de quarante - loin d'exprimer un foisonnement idéologique normal en démocratie n'était que le vecteur des intérêts tribaux ; où le Parlement se résumait à une agora anarchique ; où le pouvoir fantomatique finissait par échouer à l'escouade prétorienne la moins disciplinée. Il convient donc d'être modéré et mesuré dans nos appréciations.

Protéger les droits de l'homme ? Bien sûr, mais pour ce faire, il faut un Etat qui existe, une administration qui fonctionne, une législation qui dise le droit, une justice qui l'applique, une conscience nationale qui guide l'effort collectif, une économie qui se développe. Faute de quoi, l'exigence libertaire est mécaniquement frappée de précarité.

Eradiquer la corruption ? Assurément. Mais la réponse, là encore, réside dans la construction de l'Etat. Le cruel manque de ressources des Etats africains appelle impérativement une politique fiscale efficace, qui élargisse son assiette, notamment par une taxation douanière inflexible mais équitable, par un prélèvement juste sur les bénéfices privés, par la création d'un cadastre et la réforme du code foncier. Tant que cette structure minimale ne sera pas debout, on ne pourra pas échapper au « sauve-qui-peut » individuel. L'ignorer, c'est fuir la réalité.

Il convient donc d'être modeste dans nos jugements sur l'Afrique et les systèmes politiques africains. Ceux qui manient l'excommunication à tout va, distribuant ici ou là les bons et mauvais points - et d'ailleurs sur quels critères ? -, feraient leur profit en relisant l'histoire de la France : il aura fallu cinq siècles pour rassembler les tribus gauloises dans une nation et deux siècles supplémentaires pour accoucher d'une démocratie. L'Afrique n'en est pas là. Ne nous laissons donc pas succomber à la tentation de toujours lui en remontrer.

Alors quoi faire, me direz-vous, monsieur le ministre ? Eh bien ! ce que vous faites, c'est-à-dire aider patiemment à la construction de l'Etat ; encourager les avancées démocratiques, ce qui suppose - et le rapporteur a eu parfaitement raison de le dire - l'évaluation, la conditionnalité de l'aide ; diffuser l'aide sur le terrain avec les O.N.G. ; développer les dispensaires et les vaccinations ; réapprendre l'agriculture ; soutenir les P.M.E. et maintenir aussi la coopération militaire qui, au-delà de ses missions habituelles, participe largement, et c'est parfois peu connu, à l'éducation, à la santé et aux travaux publics.

D'une manière générale, il faut continuer à repenser notre outil en formant des paysans, des instituteurs, des mécaniciens, des infirmiers, bref, des opérationnels utiles sur le terrain ; il faut continuer à décentraliser la coopération et à la porter en brousse.

Tâche ardue, tâche de longue haleine, mais combien exaltante ! L'heure n'est plus aux grands éléphants ; vous avez raison, monsieur le ministre, d'entamer la révolution tranquille d'une coopération ajustée, exigeante et solidaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Colomblor.

M. Georges Colomblor. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'une des ambitions affichées par le Gouvernement dans la présentation de son projet de loi de finances pour 1991 est la réduction des inégalités. Entre dans le cadre de cet objectif, l'aide publique au développement qui est élevée au rang de priorité. C'est bien évidemment un souci que nous partageons, d'autant plus que l'année qui vient de s'écouler s'est caractérisée par un bouleversement politico-économique sans précédent.

Si, à ce titre, les événements, heureux, des pays de l'Est sont porteurs de déséquilibres potentiels accrus - et donc encore impossibles à chiffrer - entre le Nord et le Sud, peut-être sont-ils à l'origine d'une prise de considération plus importante de la part du Gouvernement à l'égard des pays les plus défavorisés. Force est en effet de constater l'augmentation significative du budget de ce ministère - 7,5 p. 100 - et celle de l'aide publique au développement : 10,9 p. 100. Toutefois, je regrette de noter que, par rapport au P.I.B., nous enregistrons une stagnation, autour de 0,55 p. 100.

C'est pourquoi, je crains que le progrès annoncé par les taux qu'on nous oppose ne soit qu'apparence. Il ne me semble pas en effet que l'on se dote des moyens de nos ambitions légitimes.

Certes, monsieur le ministre, vous m'affirmerez que le fonds d'aide et de coopération progresse de 66,6 p. 100, dopé par la transformation de prêts en dons, annoncée lors du sommet franco-africain de La Baule. Mais vous savez bien que ces prêts étaient ou sont accordés à des pays insolubles et que cette transformation en dons s'apparente plus à un jeu d'écritures qu'à une politique résolument concrète et ambitieuse. Cette annonce effectuée à grands renforts de publicité m'a semblé alors quelque peu malsaine au regard des 35 000 enfants qui, encore, meurent quotidiennement.

Ne nous focalisons donc pas sur cette politique d'aide, d'Etat à Etat. Vous savez, monsieur le ministre, mieux que personne que la déconnexion qui existe entre ces Etats exsangues et leurs populations respectives ne permet pas à notre politique de développement d'appréhender efficacement le besoin de ces sociétés, le besoin de ces populations.

Cela me conduit à traiter de ce qui me semble primordial, je dirai même, sans risque, de ce qui semble primordial à toute la représentation nationale : la coopération décentralisée. C'est en effet cette politique que nous devons privilégier, en nous reposant notamment sur les collectivités locales car, contrairement aux politiques macro-économiques, elle est efficace.

M. Jeanny Lorgeoux. Ce n'est pas possible !

M. Georges Colomblor. Je vous ai écouté sans vous interrompre, cher collègue.

M. Jean Lacombe. On écoute !

M. Jeanny Lorgeoux. Quand je parle, je dis des choses sensées !

M. Georges Colomblor. C'est d'ailleurs parce que je crois en la coopération décentralisée que j'arbore le badge de l'association « Survie 90 », association qui, vous le savez, est porteuse d'un projet attrayant dont notre collègue Théo Vial-Massat s'est fait l'écho lors de l'examen de la dernière loi de finances.

Le non-examen de ce projet, pourtant cosigné par plus de 80 p. 100 d'entre nous, mes chers collègues, est une évidence atteinte aux prérogatives du Parlement. C'est sur cette base que j'ai déposé une proposition de loi constitutionnelle visant à permettre l'inscription à l'ordre du jour des assemblées des propositions de loi ayant recueilli un nombre minimum de signatures. C'est sur cette base aussi que je fais confiance à mes collègues du groupe socialiste pour être plus que réservés sur le budget qui leur est proposé, puisqu'il entérine le fait que le ministère de la coopération et du développement ne gère qu'un cinquième de l'aide publique au développement. On l'a dit, on l'a répété, mais ce fait perdure.

M. Jean Lacombe. Démagogie et contradiction !

M. Georges Colomblor. Même si nous restons loin derrière - trop loin, ai-je envie de dire - les pays nordiques, il faut bien sûr encourager la progression des affectations en faveur des organisations non gouvernementales et la coopération décentralisée. Cela nous permettra peut-être d'améliorer les résultats des politiques des pays dont la France se veut solidaire. Je fais référence au dernier rapport du programme des Nations unies pour le développement, établi à l'aide d'un nouvel outil de référence, l'« indicateur de développement humain », qui tient compte de l'espérance de vie, du niveau d'alphabetisation et de ressources. Résultat peu brillant pour la politique de coopération de la France, illustrant l'inadéquation entre les besoins réels et nos solutions, ou, plus exactement, vos solutions, monsieur le ministre. Et je vous rappelle à ce titre que nous parlons souvent, en matière de développement, des années 1980 comme de la décennie des années perdues.

Nous pensions, eu égard aux déclarations d'intention de M. le Président de la République, avoir un budget ambitieux et porteur d'avenir, mais nous sommes déçus.

M. Jean Lacombe. Il est ambitieux et porteur d'avenir !

M. Georges Colomblor. Il ne s'agissait pas de faire plus, mais il s'agissait de faire différemment.

Aussi vais-je me permettre d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur l'action que mène, par exemple, en Egypte et au Soudan, sous Emmanuelle. Coprésident d'un comité de soutien qui regroupe nombre d'élus de la région Rhône-Alpes, je suis et soutiens l'œuvre de celle qu'on appelle « la chiffonnière du Caire ».

Notre but est de lui organiser des cycles de conférences, au cours desquelles elle distille un message empreint de générosité, de réalisme, de responsabilisation et de pédagogie.

Cela pourrait, cela devrait être la devise du ministère dont vous avez la charge. Cela doit être, pour les pays relevant de votre compétence, un exemple à suivre.

Quoi de plus utile, dans une société qui tend au repli sur soi, que de faire connaître des pays différents, trop souvent considérés comme une simple charge pour les pays développés que nous sommes ? C'est en cela que je parle de pédagogie : il est en effet primordial de bien faire comprendre à nos concitoyens que l'aide à ces pays est nécessaire et de première urgence. Et je ne crois pas que cette conscience existe totalement.

Quoi de plus utile encore que de tenter, par une approche certes modeste, mais différente, de redonner confiance à des populations trop souvent réduites à l'assistanat, de les responsabiliser ? Cela me rappelle d'ailleurs étrangement les positions de l'association Survie.

M. Jeanny Lorgeoux. Tout cela, ce sont des mots !

M. Georges Colomblar. Mais non, ce ne sont pas des mots ! Nous voulons précisément provoquer un débat de fond.

Je terminerai sur une anecdote que m'a confiée, jeudi dernier à Grenoble, sœur Emmanuelle et qui illustre l'importance que cette dernière accorde à la scolarisation (*Rires sur plusieurs bancs du groupe socialiste*)...

Ne riez pas ! C'est vous qui seriez alors à côté de la plaque !

Je terminerai, disais-je, sur une anecdote qui illustre l'importance que sœur Emmanuelle accorde à la scolarisation, premier axe à privilégier, car c'est en amont que se règlent les problèmes.

Une petite chiffonnière du Caire, âgée de douze ans et issue d'un milieu défavorisé, à qui elle demandait si elle était heureuse d'aller à l'école, lui a répondu : « Oh oui ! car, maintenant, j'apprends à lire, à écrire, je suis propre, bien coiffée, et puis on ne me mariera plus à treize ans ».

Générosité, réalisme, responsabilisation, pédagogie, dignité et confiance : telle est la vraie et seule politique qu'il faut mener.

M. Jeanny Lorgeoux. C'est nul !

M. Georges Colomblar. En conclusion, monsieur le ministre, le groupe U.D.F. votera contre votre budget...

M. Alain Vivian, rapporteur spécial. Il a tort !

M. Georges Colomblar. Peut-être !

... en raison non pas tant d'un manque de crédits que de l'absence de visibilité sur cette politique, et afin qu'un débat sur le fond s'engage pour une autre stratégie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération et du développement.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord remercier les rapporteurs et les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour leur contribution positive au débat. Qu'ils aient approuvé ou émis des réserves, comme certains, l'important est de débattre. Nous avons du reste eu un débat au mois d'avril dernier, hors de la période budgétaire, sur ces problèmes de coopération. J'en ai été très heureux car cela nous a donné des lignes de force pour la conduite de notre action.

Je souhaite dire ici à M. Vivien, à M. Bellon et à M. Chauveau toute ma satisfaction pour la qualité de leurs rapports et, plus généralement, de leur relation et de leur dialogue avec mon ministère. Ce dialogue est constant et j'en suis heureux.

Mesdames, messieurs les députés, la coopération française est en mouvement, comme notre pays, comme les pays qui en bénéficient. Elle travaille au développement économique, social et culturel de peuples amis. Elle constitue l'un des éléments les plus forts de notre relation avec eux. Elle est, pour la France elle-même, un facteur de rayonnement politique et d'enrichissement moral.

Dans l'esprit de la conférence franco-africaine de la Baule, le Gouvernement entend adapter ses interventions, afin de répondre toujours mieux aux problèmes de développement qui se posent et qu'il faut considérer dans tous leurs aspects humains. Il s'efforce, dans le même temps, tout en respectant l'identité et la souveraineté de nos partenaires, de favoriser et de renforcer l'élan démocratique en cours, de contribuer à l'instauration d'Etats de droit.

On ne bâtit pas le développement sans le respect des hommes, sans reconnaître leurs droits à la libre expression, à l'accès à la culture et à la création, sans leur permettre de participer à la vie politique, économique et sociale de leur pays. Plusieurs d'entre vous ont insisté sur ce point, notamment M. Vivien, M. Bellon, M. Chauveau et M. Fuchs.

On ne bâtit pas le développement sans que fonctionnent dans l'Etat des règles claires, égales pour tous.

On ne bâtit pas non plus le développement sans veiller aux grands équilibres économiques.

Mais on ne bâtit pas la démocratie dans la misère, ou en imposant des modèles clefs en main. Je partage, à cet égard, l'avis exprimé par M. Lorgeoux.

Voilà pour les données de base. Voilà pour les fondements.

Cependant, la crise est là. Vous en connaissez les causes et la gravité extrême. Vous en avez fait, messieurs les rapporteurs, messieurs les orateurs, une analyse qu'en bien des points je partage. Conjuguée aux évolutions internationales, en particulier dans l'Europe de l'Est ou en Afrique du Sud, et à la pression des opinions publiques africaines, elle pousse l'Afrique à bouger, à changer, comme elle nous incite à anticiper, à adapter.

Il y a eu des turbulences, des dérapages, des violences et parfois des drames, hélas ! Je voudrais me tromper en vous disant qu'il y en aura encore.

Le risque est grand. De nombreux orateurs l'ont évoqué, notamment M. Lorgeoux et M. Fuchs. Le chemin de la démocratie, dans le contexte de la crise, parfois de la misère, est long, difficile. Mais l'espérance se lève : celle de la démocratie et de la croissance retrouvées, de l'économie libérée.

Cette crainte, cet espoir nous commandent plus que jamais d'être présents, d'être efficaces, afin d'accompagner l'effort immense des Africains pour assainir leur économie et rénover ou instaurer leur démocratie.

Les risques, l'urgence, l'enjeu justifient que la France poursuive la mobilisation sans précédent de tous les partenaires potentiels, les O.N.G., les collectivités territoriales, les entreprises, mais aussi, au plan extérieur, de l'Europe et de la communauté internationale, en faveur de l'Afrique. En disant cela, je rejoins à nouveau des préoccupations exprimées avec force, notamment par M. Fuchs, quand il évoque l'Europe du développement.

Tel est d'ailleurs le sens de Lomé IV, et des sommets franco-africains comme celui de la Baule, qui a été salué ici, en particulier par nos trois rapporteurs, parce qu'il représente un progrès significatif, comme du récent sommet des P.M.A. Le Président de la République ne cesse d'y prendre des initiatives et de proposer des solutions nouvelles.

Tel est aussi le sens de mes déplacements, en Allemagne, au Portugal, au Japon ou ailleurs.

Tel est le sens majeur du projet de budget qui vous est proposé.

Je ne reviendrai pas dans le détail sur l'analyse de ce projet de budget, puisque cela a été fait de façon fort pertinente par les rapporteurs, notamment le rapporteur de la commission des finances, et par la plupart des orateurs.

Je rappellerai simplement quelques chiffres clefs, avant de vous dire quelle est la traduction politique de ce budget, tout en répondant aux interrogations et aux propositions que vous avez formulées.

Si vous l'approuvez, le budget de mon ministère s'élèvera en 1991 à 7,864 milliards de francs contre 7,313 milliards en 1990.

M. Vivien s'inquiétait de la déflation des postes au ministère. Après une forte diminution au cours des dix dernières années, il y en a un de moins cette année, c'est-à-dire que c'est stable, mais on ne peut en effet aller plus loin. Nous avons beau avoir un personnel de grande qualité et d'un dévouement exemplaire, les tâches se sont multipliées. J'en ai parlé à plusieurs reprises à mon collègue du budget, qui, cette année, semble nous avoir entendus.

Mais l'augmentation du budget est beaucoup plus forte si l'on s'attache aux autorisations de programmes, qui augmentent à elles seules de 63,7 p. 100. La décision de ne plus faire que des dons aux pays les plus pauvres est à l'origine de cette forte croissance.

L'appui aux évolutions politiques vers la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'instauration de l'Etat de droit est une priorité que j'ai affirmée d'emblée il y a deux ans. Tous les orateurs qui m'ont précédé ont rappelé cet aspect crucial. Aussi puis-je vous en présenter quelques exemples concrets.

La première forme d'aide concerne les évolutions constitutionnelles. A cet égard, nous n'avons pas ménagé notre soutien au Tchad, au Niger, aux Comores, au Gabon et à bien d'autres pays.

En Namibie, et bientôt, je l'espère, en Haïti, nous nous associons, dans le même sens, aux organisations internationales. Nous favorisons les échanges entre parlements. Nous aidons à l'équipement et au fonctionnement des institutions judiciaires. Ces actions concrètes et efficaces, dénuées de toute intervention dans les affaires intérieures de nos partenaires, ont, je le crois, été appréciées.

Bien entendu, au-delà de ces actions de coopération, nous utilisons tous nos moyens pour aider les Etats où apparaissent des évolutions démocratiques. C'est tout particulièrement aujourd'hui le cas du Bénin, qui a entrepris une démarche tout à fait exemplaire.

Le Président de la République a clairement énoncé à La Baule la position de la France face aux évolutions politiques en cours en Afrique : la France soutiendra, par une aide accrue, les pays évoluant dans le sens de la démocratie.

La démocratie, oui, mais sans en imposer le rythme, ni le modèle. Je tiens à le confirmer à M. Lorgeoux.

Ces évolutions ne sont cependant durables que si elles s'accompagnent de changements en profondeur dans le fonctionnement de l'Etat, assurant aux citoyens respect de leurs droits et libre accès à l'information et à la culture.

L'Etat de droit commence par l'instauration d'un système de règles connues et reconnues, égales pour tous, et dont l'application est le fait d'une administration intégrée.

Cette contribution à l'instauration de l'Etat de droit prend des formes multiples.

L'amélioration de la sécurité publique en est une. Dans le même esprit, la coopération militaire accorde une place accrue aux missions de gendarmerie et à la formation des cadres, ainsi qu'a bien voulu le rappeler M. Chauveau.

Un deuxième enjeu de l'Etat de droit réside dans l'appui aux administrations douanières et fiscales, aux services chargés de la comptabilité publique, afin que les principes d'équité, de sincérité et de transparence des comptes entrent concrètement en application.

Enfin, l'Etat de droit, c'est aussi la manière dont les collectivités locales administrent. Mes services soutiennent, au niveau central et local, toutes les formes de décentralisation et de démocratie locale et favorisent la coopération entreprise par nos collectivités territoriales. J'y reviendrai.

Le budget consacré à la coopération institutionnelle a décuplé ces trois dernières années et il devra encore être accru.

Il n'est pas de développement possible sans accès à l'information et à la culture. Concrètement, presque tous les pays du champ sont aujourd'hui équipés pour recevoir Canal France internationale ou Télécom 1, réalisant l'accès à des informations internationales garantes d'ouverture et d'intégration de l'Afrique dans le monde. Il est en effet capital que ce continent ne soit pas marginalisé. La francophonie, monsieur Fuchs, est à cet égard, j'en suis bien convaincu, un atout fondamental pour nos partenaires, comme pour nous. L'appui accordé à l'association internationale des parlementaires de langue française va dans ce sens.

Parallèlement, cette diffusion de l'information et de la culture se fait aussi par le réseau des trente-six centres culturels que nous continuons à étendre. Deux nouveaux centres seront construits en 1991 tandis que les quatre programmes commencés en 1990 se poursuivront. Je n'oublie pas non plus les Alliances françaises qui, comme nos centres culturels, effectuent un travail formidable sur le terrain.

Enfin, il faut favoriser la production culturelle des Africains eux-mêmes. C'est le sens du colloque « Afrique en créations » que j'ai organisé en janvier dernier, et de la fondation du même nom qui a été décidée avec les créateurs africains et qui voit le jour en ce moment même.

La démocratie doit se retrouver aussi dans l'organisation économique. Ainsi que l'ont souligné M. Chauveau, M. Fuchs et M. Vial-Massat, la participation des citoyens doit être recherchée. En collaboration avec les professionnels et les spécialistes français, nous appuyons les groupements de paysans, nous aidons les chambres consulaires africaines à se constituer, nous soutenons les mutuelles qui se créent.

Nous menons donc une politique globale en faveur de la liberté dans toutes ses dimensions, par une série d'actions très concrètes.

Nous ne pouvons favoriser le développement global de nos partenaires sans une amélioration, certes quantitative, mais surtout qualitative de l'aide que nous leur apportons, comme le rappellent souvent M. Vivien et M. Bellon.

L'année 1990 aura consacré une nette avancée sur ce terrain au sommet de la Baule, dont les orientations porteront, je l'espère, leurs fruits en 1991.

Quantitativement, l'aide publique au développement représentait 0,50 p. 100 du P.I.B., soit 33 milliards en 1989. Tout indique qu'elle sera au moins de 0,54 p. 100 encore en 1990 avec un P.I.B. en forte croissance. Les prévisions pour l'exercice 1991 portent sur un taux de 0,56 p. 100.

Cette aide est répartie entre les dons, 73 p. 100, et les prêts, 27 p. 100, qui existent encore pour les pays intermédiaires, et dont les taux d'intérêt sont désormais limités à 5 p. 100.

En dehors de l'objectif global de 0,70 p. 100 du P.I.B., la France conduit une politique spécifique en faveur des pays les moins avancés. Compte tenu de la composition du champ, nous participons très activement à son élaboration. Vous savez que j'ai eu à diriger la délégation française à la récente conférence des Nations unies pour les P.M.A., dont la déclaration politique finale a été initiée par la partie française, tandis que le ministre d'Etat, Roland Dumas, auquel je tiens à rendre hommage ici pour son efficacité, présidait la conférence.

Les débats ont montré une grande convergence des analyses comme des solutions souhaitables : la primauté de la mise en valeur des ressources humaines notamment dans le respect des droits de l'homme, l'attention à l'éducation et à la santé, le rôle reconnu aux initiatives privées, à la société civile, à la coopération régionale.

Tous ces points sont au cœur de notre politique et montrent que la France a joué de bout en bout le rôle déterminant que chacun attendait d'elle dans le succès de cette entreprise.

L'aide de la France aux P.M.A. prendra désormais uniquement la forme de dons. Cette bonne décision était souhaitée depuis longtemps par mon département, et par de nombreux parlementaires qui se sont exprimés lors du débat d'avril sur la coopération, comme dans les commissions des finances et des affaires étrangères, sous l'impulsion de leurs rapporteurs.

Elle permettra d'éviter que ne se reconstitue l'endettement effaçé à la suite du sommet de Dakar et que ces pays ne se retrouvent à nouveau, dans quelques années, dans une situation à laquelle ils ne pourraient faire face, même si, j'en conviens avec M. Colombar et M. Bellon, nombre de ces prêts n'étaient pas remboursés depuis quelques années, étant donnée la terrible crise qui frappe tous les Etats d'Afrique.

Par ailleurs, il nous faut renforcer la cohérence d'ensemble des interventions françaises en faveur de nos partenaires. Là encore, le souci de cette plus grande cohésion a été à maintes reprises évoqué dans cette enceinte. Les parlementaires qui se sont exprimés aujourd'hui même reconnaîtront que nous allons dans ce sens.

La décision prise à La Baule de ne plus faire que des dons aux pays les moins avancés a des conséquences budgétaires importantes. En effet, les crédits qui finançaient les prêts de la Caisse centrale sont désormais inscrits pour la majeure partie, soit 1 560 millions de francs, à mon budget, sur le F.A.C., et pour le reste, soit 780 millions de francs, au budget des charges communes du ministère de l'économie et des finances.

Il va de soi que cette amélioration de la qualité de notre aide ne doit pas avoir pour effet de mettre en difficulté la Caisse centrale, ni de priver les Etats africains de sa compétence. Personne ne le veut.

A ce propos, M. Vivien a regretté que le conseil d'administration de la Caisse ne comporte pas encore de parlementaires. Je suis d'accord avec lui. Le ministère de la coopération est très favorable à cette mesure, qui est toujours à l'étude. Elle va venir, je crois, mais elle tarde à venir. Nous allons relancer la mécanique.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial et M. Jeanny Lorgeoux. Très bien !

M. le ministre de la coopération et du développement. Désormais la Caisse réalisera des projets financés par des dons. Le ministre des finances et moi-même lui feront des délégations de crédits correspondantes.

Cette innovation sera pour nous une occasion d'améliorer nos procédures. A cette fin, je présiderai un comité d'orientation et de programmation, composé de mes services, du Trésor et de la Caisse.

M. Jeanny Lorgeoux. Très bien !

M. le ministre de la coopération et du développement. Ce comité aura deux fonctions. D'une part, il définira les orientations à moyen terme de notre politique par pays, par zones géographiques et par secteurs. D'autre part, il examinera les programmes d'intervention élaborés par les missions de coopération et par les agences de la Caisse et les répartira pour instruction et décision entre cette dernière et le F.A.C. Ainsi seront garanties l'unité de notre politique et la cohérence de nos actions.

Vous voyez, mesdames, messieurs les députés, et tout spécialement vous, monsieur Cazenave, qu'il existe une cohérence qui va bien au-delà des 20 p. 100 dont vous parlez.

Je veux d'ailleurs essayer de faire un sort à ces 20 p. 100 qui, depuis quelques années, m'échauffent quelque peu les oreilles. Les 20 p. 100 de quoi, en effet ?

Vous savez bien que, dans l'aide publique au développement, il y a l'aide multilatérale et l'aide bilatérale. La première représente 25 p. 100 du total, la seconde 75 p. 100. Or, en 1988, pour les trente-sept pays du champ, c'est-à-dire ceux dont j'ai la charge, sur 9 700 millions de francs d'aide publique bilatérale au développement, 7 100 millions, soit 75 p. 100, figuraient au budget du ministère de la coopération. Avec les nouvelles dispositions annoncées, mon ministère aura un contrôle sur 100 p. 100 des crédits.

Alors, qu'on ne vienne plus me ressasser éternellement : « Les 20 p. 100, les 20 p. 100 ! » Les 20 p. 100 de quoi, je pose à nouveau la question. Dites de quoi vous parlez, et peut-être pourrai-je vous répondre !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. Richard Cazenave. Vingt pour cent de trente-huit milliards !

M. le ministre de la coopération et du développement. La voie aujourd'hui proposée est sage : elle respecte les capacités de travail et l'organisation des équipes existantes tout en introduisant une conférence d'ensemble voulue par tous, et en particulier par la représentation nationale. Je tiens à exprimer ici ma grande satisfaction devant cette avancée réelle.

La même philosophie a inspiré la répartition des concours financiers sous forme de prêts bonifiés, également devenus dons. Les dotations budgétaires ont été réparties de manière pratiquement égale entre le budget des charges communes et le chapitre 41-43 du budget de mon département. Les décisions d'attribution et les conditionnalités mises à nos concours seront décidées conjointement par le ministre de l'économie et des finances et par moi-même, à l'issue de missions tripartites, comme toujours, effectuées par mes services, le Trésor et la Caisse.

La mise en œuvre de ces concours sera confiée à la Caisse centrale, étant entendu que le contrôle du respect des conditionnalités - qui sont de plus en plus importantes, de plus en plus fortes - sera fait conjointement, sur place, par l'agence de la Caisse et la mission de coopération. L'augmentation de 44 p. 100 des crédits de concours financiers et de 66 p. 100 des crédits du F.A.C. montre clairement le rôle d'entraînement et de coordination de mon ministère dans les aides françaises, facteur de clarté et d'efficacité tant à l'égard de nos partenaires que pour nous-mêmes.

La qualité de l'aide financière ne se résume toutefois pas à l'allègement du poids de la dette, plusieurs d'entre vous l'ont dit. Le rétablissement des grands équilibres financiers doit être maintenu et les conditions de la croissance de la production créées.

Or il est apparu que les déséquilibres des finances publiques ne s'expliquaient pas seulement par la crise économique et la charge des remboursements, mais aussi par une baisse d'efficacité des administrations, notamment financières.

Il en résulte des formes d'intervention plus précises : d'une part, l'affectation de nos aides à des emplois mieux déterminés et l'exigence de conditionnalités ; d'autre part, l'émergence de politiques sectorielles d'ajustement.

La première méthode consiste à négocier avec nos partenaires, et dans le cadre de l'ajustement structurel, des réformes de leurs finances publiques, qu'il s'agisse de la refonte des systèmes fiscaux et douaniers ou de la réorganisation des administrations financières.

Depuis 1989, nos concours financiers sont versés en plusieurs tranches dont le déblocage est lié aux résultats obtenus en matière de recettes, de dépenses ou de réformes de structure. D'abord appliquée aux bénéficiaires de l'aide budgétaire, cette politique est étendue aujourd'hui, avec les prêts d'ajustement structurel, à la Côte-d'Ivoire et au Sénégal, qui comportent des conditionnalités relatives à la réorganisation des administrations financières.

En disant cela, je ne sous-estime pas les efforts que nous demandons à ces pays, et la France s'efforce auprès des autres bailleurs de fonds, notamment des institutions financières internationales, d'atténuer les conséquences sociales éventuelles, cela pour répondre à la préoccupation exprimée notamment par M. Vial-Massat.

En traitant cette question des conditions de l'aide, je pense répondre aux préoccupations exprimées par les rapporteurs et plusieurs d'entre vous.

Il ne s'agit pas, monsieur Vial-Massat, d'élaborer un système compliqué, où l'excès de conditions formelles constituerait un frein au développement. Bien au contraire, il faudra faire preuve, au cas par cas, de rigueur, mais aussi de réalisme. Je tiens, et je rejoins ici M. Alain Vivien et M. Lorgeoux, à ce que les conditionnalités que nous posons puissent être respectées. C'est pourquoi je ne poserai que des conditionnalités qui soient susceptibles de l'être.

L'autre dimension « positive » de l'ajustement consiste à favoriser de grands investissements sectoriels en faveur de l'agriculture, de la santé, de la fonction publique, de l'éducation, par l'intermédiaire de programmes qui dépassent le cadre du projet pour prendre en charge l'ensemble des acteurs publics et privés d'un secteur de production, comme l'agriculture, ou de grande fonction de service, comme l'enseignement. Une des novations importantes liées au projet de budget que je vous présente est la possibilité, pour un montant de 400 millions de francs, de financer de tels programmes sectoriels.

Le troisième grand volet de ma politique est l'adaptation des outils existants, c'est-à-dire l'assistance technique et les politiques sectorielles.

Premièrement, l'assistance technique. Forte de 6 300 coopérants, elle reste notre premier moyen d'action et le signe plus visible de notre présence et de notre action. Ses moyens connaîtront une augmentation de 6,3 p. 100, soit, là encore, davantage que le budget de l'Etat. Mais, comme pour le F.A.C. et les concours financiers, le changement ne réside pas dans ce chiffre, en soi satisfaisant, mais dans les réformes de structure que nous opérons.

Nous pratiquons, vous le savez, une déflation de nos effectifs qui, en 1991 par rapport à 1990, portera sur plus de 300 postes. Il est logique et souhaitable, trente ans après les indépendances, que nos emplois de substitution diminuent. Mais, parallèlement, la situation économique et administrative de nos partenaires appelle des actions de rénovation de leurs structures auxquelles nous participons très activement par des projets d'assistance technique. C'est pourquoi le bilan global de l'évolution des crédits d'assistance technique est positif. Cette déflation n'est donc en aucun cas un repli, mais une transformation porteuse d'une efficacité accrue, comme M. Bellon, et je l'en remercie, a bien voulu le remarquer dans son rapport.

Cette grande ambition ne pourra cependant se concrétiser qu'à certaines conditions :

D'abord, l'assainissement du financement de l'assistance technique, car certains de nos partenaires ne peuvent plus verser leur contribution au fonds de concours ;

Ensuite, l'adaptation d'un cadre juridique à cette conception opérationnelle du rôle de l'assistance technique. Au concept de mise à disposition, hérité de la décolonisation, nous proposons de substituer celui de mission confiée au coopérant en accord avec nos partenaires, mission qui per-

mettra de définir les caractéristiques de l'emploi, les moyens à prévoir, les objectifs à atteindre et l'évaluation que nous nous réserverons d'effectuer.

Par ailleurs, les fonctions d'assistance technique doivent être un moment de la carrière du personnel. Je souhaite limiter à six ans le séjour dans un pays donné, ce qui suppose que le retour en France soit prévu en temps utile et selon des modalités appropriées. Il faut reconnaître honnêtement que ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui. J'estime, et je l'ai souvent dit, que le temps de service en coopération doit être considéré comme un « plus » pour le retour dans l'administration d'origine.

Tout cet effort d'adaptation et de modernisation va de pair avec l'affirmation de quelques grandes priorités sectorielles qui font l'objet d'un réexamen et d'une réorientation.

La santé sera l'un des premiers points d'application du nouvel instrument du F.A.C.

Des programmes santé seront négociés entre la France et chaque pays partenaire pour trois ans et articuleront l'ensemble des moyens de l'aide française, en liaison étroite avec l'Organisation mondiale de la santé.

Par ailleurs, des programmes mobilisateurs fixent la stratégie de l'aide française en matière de lutte contre les grandes maladies transmissibles, notamment le sida et le paludisme. Le développement de la santé maternelle et infantile comme la santé publique seront également prioritaires.

La politique d'appui au développement des entreprises a été réorientée et les instruments ont été réorganisés afin d'assurer une meilleure cohérence.

Toutes les procédures et les financements d'aide à l'investissement en Afrique ont été regroupés à la Caisse centrale de coopération économique. Afin de faciliter l'implantation d'entreprises sur ce continent, j'ai créé un fonds d'assurance, dénommé ARIA, qui couvre une partie des risques de non-remboursement de prêts. Cette création est, je crois, de nature à faciliter l'arrivée d'entrepreneurs français en Afrique.

Les services du ministère, en concertation la plus étroite possible avec les milieux socio-professionnels, vont définir et mettre en œuvre des programmes visant à améliorer l'environnement juridique, fiscal et administratif des entreprises.

Enfin, j'ai la volonté d'aider au développement des micro-entreprises qui peuvent être des pourvoyeuses d'emplois.

En ce qui concerne le développement rural, priorité incontournable de l'Afrique, je veux simplement vous indiquer quelques lignes de fond de ma politique. La nécessité de raisonner en terme de filière est de plus en plus évidente. C'est pour cela que je rejoins volontiers M. Vial-Massat et M. Fuchs pour dire que le problème du prix des matières premières est fondamental pour l'avenir du Sud. Nous réfléchissons beaucoup sur ces questions et je peux, par exemple, vous signaler la parution toute récente d'une étude approfondie et intéressante sur le cacao.

Les mécanismes de l'aide alimentaire ont été modifiés, suite notamment à une réflexion commune avec les O.N.G. Ces nouveaux principes ont été entérinés par les bailleurs de fonds et les chefs d'Etat africains lors de la réunion du comité de lutte contre la sécheresse au Sahel. Je crois que cela sera très important pour l'avenir de l'agriculture dans cette région.

Je mets également beaucoup d'espoir dans une conférence organisée par le Sénégal sur la coopération régionale agricole. Cette manifestation, que nous soutenons pleinement, doit avoir lieu au mois de mars 1991 à Dakar. Nous encourageons tout ce qui concerne la coopération régionale, car il n'y a pas, selon nous, assez de liens entre les Etats en Afrique.

J'ai dégagé depuis mon arrivée une nouvelle priorité qui me paraît fondamentale et avec laquelle, je crois, vous serez tout d'accord : l'environnement. Nous sommes tous convaincus qu'il ne peut pas y avoir de développement réel si les problèmes d'environnement ne sont pas pris en compte dès le départ de tous les projets. C'est également un secteur où la solidarité entre le Nord et le Sud doit jouer, car l'interdépendance est totale. J'ai fortement augmenté les moyens qui y sont consacrés et mis en œuvre les premières actions spécifiques, en liaison étroite avec le ministère de l'environnement.

Au mois de mars 1990, j'ai défini à Libreville, avec les ministres africains de la forêt, un plan d'action pour préserver la forêt humide tout en permettant son exploitation rationnelle. J'ai aussi fait effectuer une vaste étude sur les moyens d'améliorer l'urbanisation en Afrique, question capitale s'il en est. Actuellement, un Africain sur trois vit dans les villes ; dans dix ou douze ans, il y en aura un sur deux. L'urbanisation en Afrique est donc bien un problème terrible.

J'ai pris des initiatives pour améliorer aussi notre dispositif dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ce débat nous donnera l'occasion d'y revenir.

Je n'oublierai pas non plus la coopération militaire qui demeure toujours une nécessité, car un Etat doit assurer la sécurité de son territoire. Je suis d'accord avec M. Chauveau pour dire qu'une mise à jour des accords de coopération militaire est probablement devenue nécessaire. Nous y travaillons.

Enfin, pour terminer, j'évoquerai simplement la coopération avec les O.N.G. et les collectivités territoriales.

Vous connaissez ma volonté d'appuyer, le plus fermement possible, ces actions qui sont des compléments indispensables à la coopération publique. Depuis mon arrivée, entre 1988 et 1991, j'ai multiplié par quatre, monsieur Cazenave, les crédits pour la coopération décentralisée, et par deux les crédits pour les O.N.G. Que n'êtes-vous intervenu auprès de vos amis, lors de la préparation des budgets 1987 et 1988, pour faire en sorte que je trouve une situation encore meilleure ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Les crédits que nous réservons aux O.N.G. et aux collectivités territoriales augmenteront encore. Actuellement, nous faisons face à toutes les demandes. S'il y a des demandes supplémentaires, le budget de mon ministère augmentera en conséquence. J'en prends l'engagement, car je crois énormément à ce type de coopération qui s'adresse directement aux populations. Je vois comment les O.N.G., les collectivités locales, agissent sur le terrain, en Afrique ; elles font du bon travail. Il n'y a aucune raison de ne pas leur faire confiance, et vous savez que la mienne est totale.

J'ai établi des relations de partenariat avec les organisations. Elles sont maintenant associées à la définition des politiques et des programmes mis en œuvre par mon ministère.

Lors des assises nationales de la coopération décentralisée qui se tiendront à Rennes les 19 et 20 novembre prochain, je compte également définir, en concertation avec les élus, les moyens de dynamiser encore plus les actions de nos collectivités territoriales.

En remerciant tous les orateurs de leurs paroles et de leur appui en ce domaine, je peux assurer à la représentation nationale ma volonté de continuer à travailler dans ce sens.

M. Colombier a beaucoup parlé de sœur Emmanuelle. Je la connais. Les équipes relais dont elle dispose au sein de mon ministère m'avaient alerté depuis longtemps sur son travail. Elle accomplit partout une tâche exceptionnelle, comme seules peuvent le faire quelques individualités, telles que mère Thérèse en Inde et quelques autres ailleurs. Soyez certains que nous appuyons fortement ce genre de démarche.

Puisque je parle des O.N.G., je veux répondre à M. Vial-Massat, qui a évoqué la proposition « Survie 90 ».

J'ai déjà eu l'occasion de dire ici même, monsieur le député, que je suis en relation avec l'association Survie, qui milite activement et très bien pour le tiers monde. Je connais bien son souhait de voir adopter une loi en faveur des régions les plus défavorisées.

Les objectifs de Survie sont fort intéressants. Nombreux sont ceux qui sont déjà pris en compte par le ministère de la coopération. De plus, au moment où nous mettons en cohérence le dispositif français d'aide au développement, ainsi que je l'ai rappelé, je ne suis pas sûr que la création d'une nouvelle agence soit de nature à simplifier les choses. Quoi qu'il en soit, nous poursuivrons notre relation de travail avec Survie et continuerons d'étudier avec beaucoup d'intérêt ses suggestions, le cas échéant à nous en inspirer, étant rappelé que mon ministère lui accorde déjà son soutien financier.

Mesdames, messieurs les députés, de cet ensemble nourri d'inflexions et d'innovations, se dégagent quelques idées fortes.

Cette panoplie d'instruments, ces objectifs, et les moyens que le Gouvernement vous demande aujourd'hui de lui accorder sont la démonstration que l'engagement de la

France en Afrique est tenu : non seulement la France ne se retire pas de l'Afrique à l'heure de l'ouverture à l'Est, mais elle y affirme sa présence aux côtés de ses partenaires de toujours, et il y a de très nombreuses raisons à cela.

Elu d'une commune située à quelques kilomètres du Chemin des Dames, je sais où sont situées les tombes de nombreux soldats africains qui ont trouvé la mort en défendant notre sol.

M. Robert Galley. Très bien !

M. le ministre de la coopération et du développement. Conscient du caractère à la fois scandaleux et terriblement dangereux du déséquilibre entre le Nord et le Sud, je sais que l'intérêt économique et politique de la France est de réussir à développer ce continent si proche géographiquement. Si nous échouons, nos enfants ne réussiront pas à contenir le désespoir incontrôlable de ces populations en nombre sans cesse croissant.

A l'écoute de l'Afrique, mesdames, messieurs les députés, je perçois les signes positifs qui montent de ce continent, que ce soit la démocratie, l'extraordinaire créativité en matière culturelle, témoignage de la vitalité de ces sociétés, la croissance économique - près de 3 p. 100, ce qui n'est pas négligeable - le début du rétablissement de certains équilibres financiers et économiques, la rentabilité retrouvée de filières importantes comme celle du coton, l'exédent céréalier du Sahel, etc.

Etant souvent en Afrique, je peux témoigner des immenses qualités de ces hommes qui, dans un environnement extraordinairement difficile, gardent toujours leur énergie et surtout le sens de la fraternité et de la solidarité.

Nous pouvons et nous devons aider l'Afrique.

Nous n'oublions pas que l'Afrique nous a apporté beaucoup et qu'elle nous aidera encore, notamment à retrouver le sens de certaines valeurs essentielles.

M. Jeanny Lorgeoux. Très juste !

M. le ministre de la coopération et du développement. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, nous avons su à la fois anticiper et nous adapter aux réalités de l'évolution du continent. Nous avons largement anticipé l'appui à tout ce qui contribue à l'instauration d'un Etat de droit et à l'instauration de la démocratie ; nos objectifs ont été réévalués, nos moyens et nos procédures sont en cours de profond renouvellement, et cela se fait sans rupture. C'est une révolution tranquille, comme l'a dit M. Lorgeoux.

M. André Bellon, rapporteur pour avis. Excellent !

M. le ministre de la coopération et du développement. Nous allons enfin, à la faveur des orientations de La Baule, rendre plus cohérent l'ensemble du dispositif français. En Afrique comme ailleurs, la France est forte, je veux dire efficace et utile au développement de nos partenaires, quand elle parle d'une seule voix.

Le budget qui vous est soumis aujourd'hui en est une illustration.

Je le disais en commençant et je souhaite l'avoir démontré : la coopération française est en mouvement, comme l'Afrique, et cela, monsieur Cazenave, par un processus réel et concret.

Ce mouvement a-t-il l'amplitude suffisante ? C'est un peu l'interrogation de M. Cazenave, de M. Vial-Massat, de M. Fuchs - comme de chacun ici. L'opinion publique française n'est pas encore suffisamment motivée - plusieurs orateurs l'ont dit. Il est de notre devoir à tous de lui faire comprendre la nécessité d'aider encore plus le tiers monde et notamment l'Afrique.

Ce que je puis vous dire, c'est que tout cela va dans le bon sens, que c'est un mouvement de progrès, mais qu'il ne produira tous ses effets que si la mobilisation se poursuit, à l'intérieur comme au plan international ; alors, il deviendra le mouvement de l'Histoire. Et nous l'aurons, si vous le voulez bien, impulsé ensemble. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. André Bellon, rapporteur pour avis. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Bellon, vous êtes rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Vous ne pouvez ignorer que, aux termes de l'article 56, alinéa 1, du règlement, « les ministres, les présidents et les rapporteurs des commissions saisies au fond obtiennent la parole quand ils la demandent ». Il s'agit uniquement des commissions saisies au fond. Mais, monsieur Bellon, comme je vous connais aussi concis qu'agréable à entendre, je vous donne la parole, sans crainte de vous voir en abuser. *(Sourires.)*

M. André Bellon, rapporteur pour avis. Après une telle présentation, il est difficile, monsieur le président, d'intervenir. Si, effectivement, au titre de l'article 56, alinéa 1, seuls les rapporteurs des commissions saisies au fond peuvent obtenir la parole quand ils la demandent, accordez-moi que le fond en la matière rejoint largement la forme.

Je tiens simplement, après avoir entendu un certain nombre d'intervenants, à rappeler, sans aucunement entrer dans un débat interne à notre assemblée, la signification du vote de la commission des affaires étrangères. C'est mon rôle de rapporteur.

Si la commission des affaires étrangères a émis un vote positif à l'unanimité, ce vote avait un double sens.

Il s'agissait, d'abord, d'un vote de solidarité. Le fait même de l'augmentation des crédits du budget de la coopération, aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, mériterait qu'on s'y arrête, au-delà de toute querelle politicienne. Il est trop facile de prouver que les crédits sont bons quand c'est nous qui les présentons et mauvais quand ce sont les autres. Chacun sait faire cela, mais c'est ce qu'il y a de plus facile et de plus dérisoire.

Notre vote est aussi un vote patriotique, c'est-à-dire qu'il reflète la capacité de la France à apporter à l'ensemble du monde une vision de l'avenir. En ce sens, je rappellerai une chose très simple : nous avons, dans ce contexte historique difficile, rempli de contradictions, voté d'une même voix. Ne nous séparons pas aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre de la coopération, vous nous avez dit tout à l'heure que la francophonie en Afrique offrait un avantage important à la fois pour la France et pour l'Afrique. Certes, car parmi les quelque cinquante Etats qui travaillent aux Nations unies en français, près de la moitié sont des Etats africains. Vous avez précisé également que la coopération était en mouvement. Je voudrais que ce mouvement se poursuive.

Actuellement, la répartition des professeurs français en Afrique - au nombre de 2 500 dans les trente-sept pays du champ relevant de votre compétence, c'est-à-dire pas seulement l'Afrique - est telle qu'un seul pays bénéficie de la coopération du quart des enseignants et cinq pays de 60 p. 100. Sur trente-sept pays ! Quand ce n'est pas là le résultat d'une réflexion, c'est le résultat de pesanteurs historiques et syndicales. Il y a, à en croire vos prédécesseurs, des pays pour lesquels on trouve des volontaires, d'autres pas. Il y a des pays où l'on a l'habitude d'envoyer des enseignants, d'autres pas. Il est nécessaire de réfléchir à ce problème et de se demander si la francophonie est bien servie par une répartition qui envoie quarante fois plus de professeurs en Côte-d'Ivoire qu'en Guinée - pour prendre l'exemple de deux pays comparables.

Il faut se décider, monsieur le ministre, à examiner cette situation.

Je souhaite vivement que la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui doit, en principe, revoir l'ensemble des procédures de désignation et ne plus les laisser simplement à l'appréciation des commissions paritaires du ministère de l'éducation nationale, vous permette de mener une réflexion d'ensemble à cet égard.

Pendant un temps - car c'est un sujet que je n'évoque pas pour la première fois - on m'a fait valoir que certains pays en payaient une forte part. Vous avez rappelé tout à l'heure que beaucoup d'entre eux ne pouvaient plus maintenant participer au fonds de concours. Je crois d'ailleurs que c'est en pratique le cas de tous. Par conséquent, cette raison n'est plus valable.

Ces situations s'accompagnent quelquefois d'une dégression des professeurs locaux de français. Je l'ai constaté avec un de mes collègues lors d'un voyage en Afrique, et j'ai fait part de mes constatations à la commission des affaires étrangères. J'ai observé qu'il y avait de moins en moins de professeurs de français originaires du pays et que nous donnions de plus en plus d'argent.

Monsieur le ministre, ce devoir impérieux, cette ardente obligation de la francophonie, que vous avez saluée tout à l'heure, vous commande une réflexion d'ensemble sur le choix des disciplines et sur l'affectation des professeurs français en Afrique.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. Monsieur le député, il est certain que la répartition de nos coopérants sur le terrain comporte beaucoup de disparités.

Vous avez quatre coopérants en Angola et je crois que, cette année, vous en avez 1 355 en Côte-d'Ivoire.

Un bon indicateur serait le nombre de coopérants rapporté à cette population.

Les rationalités de notre dispositif apparaîtraient alors clairement.

Le premier facteur est bien entendu l'ancienneté et les poids historiques inégaux de la présence française. Il est certain qu'entre un pays que nous venons de prendre en charge, comme l'Angola ou le Mozambique, et la Côte-d'Ivoire, il s'est passé beaucoup d'années. Il est évident que les pays comme le Burundi, le Zaïre, l'Angola et le Mozambique, où nous commençons seulement à travailler, bénéficient de dotations moindres, inférieures à vingt coopérants par million d'habitants.

Pour des raisons différentes, les pays dont, à un moment donné, nous avons été absents et où nous sommes revenus, comme le Tchad, la Guinée, Madagascar, sont dépourvus de coopération de substitution, génératrice de gros effectifs.

La troisième catégorie de pays est celle des pays à forte présence française, soit pour des raisons stratégiques - Centrafrique ou Djibouti - soit en raison de l'existence d'un appareil d'Etat étoffé, dont la coopération française est un élément essentiel. Le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Gabon bénéficient de plus de 100 coopérants par million d'habitants.

Je ne vois à ce dispositif que deux anomalies, que nous essayons de corriger : notre insuffisante présence au Cameroun et l'excès du nombre d'enseignants en Côte-d'Ivoire et au Gabon.

Là encore, il ne faut pas croire que cet héritage ait été dépourvu de fondement. Ce sont les deux Etats qui ont pu prendre en charge une large part du coût de l'assistance technique, jusqu'à 70 p. 100, et ont fait alors valoir qu'ils pouvaient nous demander de pourvoir des postes nombreux.

Cette politique n'était pas absurde. Elle reposait sur l'idée que les ressources du cacao, du pétrole ou du bois permettaient d'instituer une éducation nationale de bon niveau à forte présence française, facteur de décollage social et culturel.

Nous savons cependant aujourd'hui que ce raisonnement a deux faiblesses.

D'abord, le dispositif dépend des recettes d'exportation, qui sont aléatoires.

Ensuite, la substitution d'enseignements dans les écoles et les lycées, voire dans les universités, même en période économique faste, a ses limites et ne pourra jamais répondre à la demande, notamment parce que l'expatriation des enseignants français est à la fois trop onéreuse, et pas toujours adaptée culturellement.

Notre politique, aujourd'hui, n'est pas pour autant une politique de retrait pur et simple. Elle consiste à réduire les effectifs en les remplaçant par des projets pédagogiques d'encadrement, des systèmes d'éducation, de formation des maîtres, de confection et de diffusion des manuels, de programmes audiovisuels, etc. Et pour les universités, elle tend à substituer aux postes d'enseignants permanents des délégations universitaires, confiées aux enseignants des universités françaises qui viennent effectuer un ou deux mois de cours.

Ainsi corrigerons-nous progressivement les écarts observés aujourd'hui dans la répartition de nos coopérants, notamment enseignants.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, les situations que vous avez indiquées sont effectivement dues à des raisons historiques ou syndicales. Plus aucun pays, je crois, n'apporte son concours financier à la présence de nos coopérants en matière d'enseignement, pour des motifs que vous avez indiqués vous-même. De sorte que les raisons qui ont pu être invoquées pendant un certain nombre d'années ne sont plus valables et que les disparités que j'ai indiquées apparaissent comme beaucoup trop fortes.

En ce qui concerne les universités, je ne peux que me féliciter d'assister à ce mouvement - que j'ai réclamé plusieurs années de suite, tant en commission qu'en séance publique - de remplacement des universitaires permanents, qui, pour nombre d'entre eux, n'auraient pas pu être universitaires en France mais qui apportaient leur concours localement, par des professeurs en mission à double chaire, ce qui évite tous les problèmes de retour et assure des professeurs de meilleure qualité dans l'enseignement supérieur.

Je crois, monsieur le ministre, que, dans le cadre du mouvement que vous avez indiqué tout à l'heure, cette réflexion sur la répartition est effectivement nécessaire.

M. le ministre de la coopération et du développement. Merci, monsieur Deniau !

M. le président. Monsieur Deniau, j'aurais eu quelques scrupules à vous interrompre, mais vous avez innové dans la procédure des questions. En principe, vous ne disposiez pas du droit de répondre au ministre.

M. Xavier Deniau. Je croyais avoir un droit de réponse. Il s'avère que je me suis trompé. Cela étant, je suis très heureux de m'être trompé et que vous m'avez laissé me tromper, monsieur le président ! *(Sourires.)*

M. le président. Vous comprendrez tout de même que je me dois de vous faire observer cette légère entorse au règlement, que j'ai tolérée de la part d'un ancien ministre, mais qui ne saurait être tolérée plus largement, sans quoi nous n'en sortirions pas.

M. Xavier Deniau. Je vous donne acte de ce bon sentiment, monsieur le ministre... Je veux dire : monsieur le président. *(Rires.)*

M. le président. Si c'est une anticipation, je l'accueille. *(Sourires.)*

M. Robert Galley. Une anticipation heureuse !

M. Jean-Luc Reltzer. Il en est tout troublé !

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Monsieur le ministre, compte tenu de l'effort qu'elle exige de ses contribuables en matière d'aide publique, la France doit se soucier de l'efficacité de celle-ci, et concentrer son action dans les domaines les plus utiles au développement. Comme tout le monde reconnaît aujourd'hui, sans pour autant négliger l'importance du développement commercial, agricole et économique, le rôle primordial joué par la formation en la matière, j'insisterai tout particulièrement sur l'aide qu'il convient de lui apporter.

Fort de ses milliers de coopérants et des sommes très importantes qui lui sont affectées, l'action de la France en matière d'éducation n'obtient cependant pas aujourd'hui les résultats que l'on pourrait espérer. Les personnes qui se rendent dans les pays en voie de développement constatent même une dégradation de la situation, qui se traduit par une déscolarisation - je crois que le terme a déjà été employé. On se rend compte aujourd'hui que des populations entières n'ont pas accès à la formation ou, quand elles y ont accès, que les conditions mêmes de cette formation se sont considérablement dégradées. Dans nombre de pays, dans les villes comme dans les villages, les classes de primaire reçoivent plusieurs centaines d'élèves : on fait la classe à cent élèves le matin et à cent autres l'après-midi ! J'ai moi-même constaté dans plusieurs endroits qu'il n'existait qu'un livre de classe pour cinquante et même quatre-vingts élèves !

On assiste également à une dégradation du niveau des enseignants, notamment dans les écoles primaires. J'ai eu l'occasion - mais je ne pense pas être la seule - de rencontrer un instituteur chargé d'enseigner en français qui parlait

si difficilement notre langue qu'il était pratiquement impossible de le comprendre et qui, visiblement, avait lui-même beaucoup de mal à nous comprendre.

Tout cela reflète un très profond malaise. Ce malaise s'explique notamment pas les difficultés économiques de ces pays. Les carrières d'enseignant y sont financièrement peu attractives et la formation y est probablement l'un des domaines les plus sacrifiés.

De ce point de vue, on peut s'interroger sur la politique de suppression des emplois de substitution. Etes-vous bien sûr, monsieur le ministre, que les intéressés eux-mêmes souhaitent la disparition de cette politique de substitution ? Je vous pose la question. Peut-être pourriez-vous y répondre tout à l'heure.

Cette dégradation générale du niveau a des répercussions. En effet, moins il y a d'enfants convenablement formés au niveau du primaire, moins il y en aura aussi au niveau du secondaire. Et cela se répercutera jusqu'à l'enseignement supérieur. Parallèlement, on enregistre une baisse du nombre des élèves qui peuvent avoir accès à une véritable formation.

Alors, que faire ? Peut-être allez-vous nous donner des solutions. Peut-être conviendrait-il - mais il faudrait sans doute en discuter plus longuement dans cette assemblée - de remettre en cause certaines répartitions budgétaires. Peut-être faudrait-il réorienter nos budgets. Peut-être faudrait-il également remettre en cause très profondément certaines méthodes de formation des formateurs. Je ne suis pas sûr que nos conceptions pédagogiques en la matière soient véritablement adaptées au terrain. Sans doute faut-il aussi remettre en cause - et cela a été rappelé par mon collègue Xavier Deniau tout à l'heure - l'attitude générale qu'on observe en France à l'égard des enseignants en coopération. Nous connaissons les difficultés qu'ils rencontrent, à leur retour, pour trouver un emploi. De surcroît, les syndicats eux-mêmes tendent à pénaliser les enseignants qui partent en coopération. Ceux-ci sont considérés comme des privilégiés, ce qui n'est pas toujours le cas.

Comment pensez-vous provoquer un véritable changement d'attitude à cet égard ? Des mesures dépendent de votre ministère, d'autres relèvent du ministère de l'éducation nationale, d'autres encore sont du ressort des syndicats qui doivent modifier leur comportement à l'égard des carrières et des promotions.

Vous nous avez indiqué également que vous aviez l'intention de remettre en cause - surtout, je pense, au niveau de l'enseignement supérieur - le principe des postes pour remplacer ceux-ci par des missions. A cet égard, permettez-moi d'appeler votre attention sur un problème que j'ai bien connu en qualité d'universitaire et par la suite en raison des fonctions que j'ai occupées : celui des missions courtes. A mon avis, ces missions courtes ne sont pas de bonnes choses. Pour avoir effectué moi-même certaines missions de six ou huit semaines, je puis vous assurer qu'il est impossible d'avoir un véritable contact avec les étudiants, d'impulser véritablement quelque chose. Quand on fait en l'espace de six ou huit semaines un cours qui doit normalement s'étaler sur une année, il est évident que les conditions de travail ne sont pas les meilleures pour ceux qui vous écoutent !

Cela dit, mieux vaut, en effet, avoir des missions que des postes, mais celles-ci doivent être beaucoup plus longues. C'est un système que j'avais d'ailleurs proposé et mis en œuvre il y a quelques années. Il faut que les missions s'étalent au minimum sur un semestre universitaire, dont nous savons bien d'ailleurs qu'il dure en général de trois à quatre mois.

Mais, monsieur le ministre, il ne s'agit là, évidemment, que de quelques voies que je vous propose d'explorer.

En définitive, quelles mesures envisagez-vous pour améliorer la situation générale de la formation, notamment dans les pays africains, dans la mesure où ces pays ne pourront jamais décoller ou redécoller, si la dégradation actuelle se poursuit ?

M. le président. Madame le ministre, professeur de l'enseignement supérieur, vous me trouvez encore interdit : vous avez triplé votre temps de parole ! Je dis cela parce que je ne voudrais pas que la classe se dissipe et devienne ingouvernable. (*Sourires.*) Je préviens donc l'honorable assistance que c'en est fini de ma mansuétude. (*Nouveaux sourires.*)

M. Jeanny Lorgeoux. Vous avez été galant, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. Madame le député, ces problèmes d'éducation, en Afrique comme en France, appellent beaucoup d'humilité.

Nous héritons aujourd'hui de trente ans de la plus importante politique de coopération éducative qu'aucun Etat du Nord n'ait jamais fait dans des pays en voie de développement. Le ministère de la coopération consacre un quart de son budget à la formation, et les deux tiers des assistants techniques sont des enseignants. Par ailleurs, 20 p. 100 à 40 p. 100 des budgets nationaux sont réservés à l'éducation.

Or, comme vous l'avez signalé, les objectifs d'équité et de qualité ne sont plus remplis, et les systèmes existants reposent sur une vision de la formation très éloignée de la structure réelle des emplois de ces pays. De surcroît, des politiques d'ajustement, qui ont privé le système mis en place des ressources dont il avait besoin, n'ont rien arrangé. Aussi ai-je clairement indiqué, dès janvier 1989, puis lors du débat d'orientation d'avril 1989, que la coopération éducative était pour moi tout à fait une priorité, voire la priorité des priorités.

Le travail accompli depuis nous a permis de préciser nos objectifs : d'abord, la formation permanente des maîtres, qui prolonge celle donnée dans les écoles normales ; puis, l'encadrement administratif et structurel de l'enseignement ; ensuite, le partenariat éducatif permanent par le moyen d'échanges entre des communautés scolaires françaises et africaines - ce point est très important ; enfin, la mise en place d'un dispositif d'évaluation des systèmes éducatifs - c'est le cas notamment au Burundi, en Mauritanie, à Madagascar, en Côte-d'Ivoire et en Guinée.

Il est impensable de supprimer toute coopération de substitution : 60 p. 100 de notre assistance technique fait encore de la substitution. Toutefois, je souhaite que ce pourcentage diminue pour tendre progressivement vers zéro. Notre travail de coopération doit consister à former des maîtres, des instituteurs et des professeurs qui puissent prendre la relève. Mais ce n'est pas encore le cas partout, loin s'en faut !

Pour l'enseignement supérieur, des accords sont désormais conclus entre les universités et sur des programmes pluridisciplinaires comportant des délégations d'enseignement de un mois à trois mois, qui sont des missions courtes. Ce n'est sûrement pas la meilleure des choses, mais on trouve de moins en moins de professeurs qui acceptent de s'expatrier pendant deux ou trois ans dans les pays africains, alors qu'ils veulent bien y partir pour deux ou trois mois.

Si les missions courtes constituent pour les Etats africains et pour nous une bonne chose sur le plan purement financier, je suis d'accord avec vous, madame le député, pour dire que ce n'est certainement pas la meilleure des formules pour que s'établissent des relations entre professeurs et étudiants.

Par ailleurs, nous travaillons à réformer notre dispositif d'assistance technique dans le cadre de projets globaux que nous définissons et négocions avec nos partenaires et que nous nous réservons d'évaluer ultérieurement. Nous sommes loin, vous le voyez, de l'ancienne mise à disposition traditionnelle.

Enfin, nous essayons de pallier la carence des moyens pédagogiques locaux par une politique du livre visant à unifier les manuels de base et à rendre plus autonome l'édition scolaire africaine.

Nous ne négligeons pas non plus d'améliorer notre politique de bourses - c'est essentiel - et de favoriser l'émergence de véritables équipes de recherche universitaire dans le cadre des projets « campus ».

Au-delà de ces moyens très concrets, une question de fond se pose : faut-il et peut-on, dans le contexte de crise actuelle, continuer à former des élites tout en s'engageant dans des investissements massifs pour mettre à niveau un enseignement adapté aux activités productives locales ? Nous pensons qu'il ne faut pas, dans une perspective à long terme, dissocier les deux domaines.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

A titre exceptionnel, M. Dollo remplacera M. Bellon, celui-ci étant appelé à représenter l'Assemblée nationale au Sénat.

La parole est à M. Yves Dollo.

M. Yves Dollo. Monsieur le ministre, l'union européenne et monétaire a fait un grand pas ce week-end lors du sommet de Rome. La date à laquelle l'Europe sera dotée d'une monnaie unique a été fixée au 1^{er} janvier 1994, c'est-à-dire demain. Cette modification profonde du paysage monétaire européen, et par conséquent mondial, va produire des effets, que nous escomptons positifs pour l'Europe.

Mais pouvez-vous d'ores et déjà nous dire, monsieur le ministre, quelles seront à votre avis les conséquences prévisibles de ce réaménagement sur les pays qui composent la zone franc et qui sont concernés par les activités de votre ministère ?

M. Jean-Marie Daillet. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. Monsieur le député, il est vrai qu'il y a quelque temps la perspective de la mise en place du grand marché européen de 1992-1993 inquiétait nos partenaires africains, qui craignaient d'être écartés du nouvel ensemble économique et monétaire et, en tout cas, de voir leurs relations avec la France remises en question. A chacun de mes déplacements, j'ai entendu exprimer cette préoccupation, qui était relativement légitime.

Comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises, les relations qui caractérisent la zone franc, et en particulier le rattachement du franc C.F.A. au franc français, doivent être durables. Aujourd'hui, l'évolution de la construction monétaire européenne permet de rapprocher davantage l'économie française de celle de ses partenaires européens et donc la monnaie française de celles des autres pays, qui sont parties prenantes au système monétaire européen. Vous avez pu voir que le sommet de Rome, il y a deux jours, avait permis une avancée importante dans ce domaine, car une étape tout à fait significative sera franchie en 1994.

Dans ce contexte, pourquoi craindre que les relations entre le franc français et le franc C.F.A. soient remises en question ? Les relations entre l'ECU et le franc C.F.A. ne seront pas modifiées par la construction des relations entre le franc français et l'ECU.

Il ne fait par ailleurs aucun doute que les mécanismes financiers du type compte d'opération seront préservés.

Je crois donc que nous pouvons aujourd'hui rassurer les pays africains qui sont membres de la zone franc à propos du passage au marché commun de 1993. A mon avis, cela ne pourra que leur être profitable.

M. le président. La parole est à M. Jeanny Lorgeoux.

M. Jeanny Lorgeoux. Monsieur le ministre, les événements du Golfe ont entraîné une hausse du prix du pétrole considérable. Si, pour un certain nombre de pays africains, comme l'Angola, le Gabon, le Cameroun et le Nigeria, qui sont producteurs de pétrole, c'est une bonne chose, dans la mesure où des recettes supplémentaires vont venir abonder leur budget, en revanche, pour d'autres pays, qui sont uniquement consommateurs, cela est désastreux. Ainsi, pour le Zaïre, pays d'où je reviens, la facture pétrolière mensuelle va passer de 16 à 25 millions de dollars.

Monsieur le ministre, vos services et vous-même ont-ils pu appréhender l'ampleur et les conséquences de ces flux financiers ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. Monsieur le député, je vous ferai une réponse prudente. En effet, quel sera le prix du pétrole dans quelque temps ? Ni vous ni moi, hélas ! ne pouvons le savoir. Par conséquent, le seul chiffre auquel je puisse me référer est celui qui a été retenu pour l'élaboration du budget, soit un prix de 25 dollars le baril de pétrole. Et j'espère que le baril ne dépassera pas trop ce prix. Cela dit, l'évolution en cours paraît donner tort aux plus pessimistes. Par ailleurs, le cours du dollar est aujourd'hui favorable aux pays consommateurs, ce qui atténue l'impact de la hausse du prix du pétrole, sur les pays de la zone franc tout au moins.

Dans ce contexte, les conséquences de cette situation sur les balances des paiements des pays relevant de la compétence du ministère de la coopération conduisent à distinguer trois groupes.

Le premier comprend le Congo, le Gabon et le Cameroun. Ces pays voient leur situation s'améliorer parce qu'ils sont producteurs de pétrole. Et si le Gabon gère convenablement ses revenus, il pourra sortir rapidement de la situation d'ajustement. En revanche, pour le Cameroun, le déclin de la production pétrolière réduit un peu l'impact favorable.

Le deuxième groupe ne comprend que le Bénin. Ce pays, qui a une balance pétrolière équilibrée, ne devrait pas être touché.

Enfin, le troisième groupe est composé de tous les autres pays, qui, comme le Sénégal, ne produisent pas de pétrole. Ceux-ci devraient voir la situation de leurs échanges extérieurs se dégrader fortement, puisque l'accroissement des prix des produits pétroliers débouche sur un à deux points d'inflation supplémentaires.

Au total, s'il est légitime de s'interroger sur la situation des pays les plus démunis, qui seront à nouveau fragilisés par cette conjoncture, on est tout de même très loin de la situation provoquée par les chocs pétroliers des années 1970.

M. le président. La parole est à M. André Delehedde.

M. André Delehedde. Monsieur le ministre, le 15 mai 1989, une nouvelle chaîne française commençait à émettre : C.F.I., c'est-à-dire Canal France International. Cette chaîne diffuse par satellite plusieurs heures de créations françaises qu'elle met gracieusement à la disposition des télévisions étrangères, plus particulièrement africaines. Cette chaîne diffuse également vers les pays de l'Est, et des accords ont été signés début août avec Israël et le 15 octobre dernier avec l'Égypte.

Il s'agit donc là d'une chaîne spécifique, d'une banque d'images, alimentée au titre du service public par les différents canaux nationaux et utilisée en tant que de besoin par les télévisions destinataires.

Plusieurs défis ont dû être relevés : celui de la concurrence étrangère, allemande et américaine notamment ; celui de la complémentarité des productions nationales et francophones, notamment avec TV 5 ; celui de la déontologie et du respect que nous devons à nos partenaires africains. D'autres défis devront être relevés et des objectifs sont à atteindre, notamment l'utilisation de l'outil satellite pour les échanges Sud-Sud.

Plus d'un an après le lancement de C.F.I., quel bilan tirez-vous de cette expérience, dans le champ géographique qui est le vôtre en Afrique et dans les Caraïbes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. En vous répondant, monsieur le député, je m'adresserai également au rapporteur, M. Vivien, qui m'a posé une question sur ce sujet dans son intervention.

Sur le plan de l'audiovisuel, les actions de coopération s'ordonnent autour de quatre grands axes.

Premier axe : la diffusion d'actualités et de programmes télévisés. Pour 1991, 60 millions de francs sont prévus. Canal France International diffuse en direction de l'Afrique francophone, en utilisant le satellite Intelsat, quatre heures de programmes par jour dont vingt minutes d'actualités, lesquels seront repris en moyenne à 55 p. 100 par les chaînes nationales. Ce n'est pas si mal pour un début. Tous les pays seront équipés pour cette réception à la fin de cette année ainsi que quinze de nos centres culturels.

M. Jeanny Lorgeoux. Très bien !

M. le ministre de la coopération et du développement. Diffusion également vers l'océan Indien et la Caraïbe, grâce à l'utilisation du satellite français Télécom 1. Cinq heures de programmes R.F.O. plus sept heures de programmes d'Antenne 2 sont diffusés chaque jour. Madagascar, Maurice, les Seychelles seront équipés pour la fin de 1990. Haïti l'a été en 1989. Je crois donc que tous les pays de la zone sont bien couverts sur le plan de la télévision francophone.

Le deuxième axe concerne la formation professionnelle. En 1991, 10 millions de francs de crédits sont inscrits pour deux sortes d'actions : des formations de longue durée dispensées par l'I.N.A., et des stages courts sur place et en Afrique.

Troisième axe : l'assistance technique pour laquelle 37 millions de francs sont prévus en 1991, ainsi que 63 postes.

Quatrième axe : l'équipement. Une dotation en équipements de 120 millions de francs sur le F.A.C. est également prévue pour 1991.

En 1991, d'une façon générale, en matière de télévision, nous mettrons l'accent sur une approche institutionnelle : appui à la gestion des offices de télévision, au Sénégal par exemple. Pour la radio, nous mettrons l'accent sur la modulation de fréquence et la réalisation des programmes nationaux.

La garantie de la poursuite du succès de Canal France International résidera, en 1991, dans l'effort d'adaptation et d'amélioration des programmes. Il est donc indispensable que le module destiné à l'Afrique conserve sa spécificité, voire la renforce. A cet égard, deux moyens ont été privilégiés en 1990 : d'abord, la tenue, deux fois par an, du comité consultatif des programmes, qui est composé des directeurs des télévisions africaines, afin de mettre ces derniers « dans le coup » ; ensuite, sur les 50 millions de mesures nouvelles en 1990, pour la mise en œuvre des mesures préconisées par le rapport Decaux, 20 millions furent affectés à mon ministère et consacrés au développement de Canal France International.

La France ne peut que se féliciter de cet effort qu'elle a été la première à initier. C.F.I. est un produit bien adapté qui respecte le libre arbitre de nos partenaires et sert la francophonie. D'ailleurs, lors de mes voyages, j'ai pu constater le très bon accueil qui était fait aux émissions de Canal France International.

M. le président. La parole est à M. Jean Lacombe.

M. Jean Lacombe. Monsieur le ministre, ma question a pour objet la coopération non gouvernementale.

Un certain nombre de nos collègues l'ont dit aujourd'hui, la coopération est l'affaire de tous. Elle relève, bien sûr, de la responsabilité publique exercée par l'Etat, mais elle interpelle aussi les consciences et revêt de plus en plus un caractère « privé ».

Les associations d'aide au tiers monde, connues aussi sous l'appellation d'O.N.G. - organisations non gouvernementales -, et les collectivités locales ont une politique de présence active dans les pays en voie de développement.

En cela, elles répondent au vœu exprimé par nos concitoyens. L'Etat se doit de leur faciliter la tâche en assurant une logistique minimale, les moyens d'une coordination et un appui financier. Deux commissions, l'une avec les associations - la commission coopération et développement -, l'autre avec les municipalités, les départements et les régions, c'est-à-dire la commission de coopération décentralisée, ont été constituées à cet effet.

Par ailleurs, la modification du code des impôts permet un recours plus aisé à des fonds privés. La ligne budgétaire 42-24, consacrée à ces actions, progresse cette année, comme en 1989, de façon significative.

Il est pourtant toujours possible de mieux faire. Mais le soutien financier aux O.N.G. doit-il nécessairement passer par un apport direct croissant de la puissance publique ? Ne devrait-on pas chercher une meilleure sensibilisation de l'opinion et donc par la mobilisation optimale des ressources privées potentielles ?

Il s'agit là d'un vrai débat qu'il conviendra d'ouvrir avec les associations et sur lequel je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre avis.

Mais l'efficacité recherchée ne suppose-t-elle pas aussi une forme d'harmonisation entre les politiques et les moyens dont dispose l'Etat ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. Monsieur le député, je vous remercie de cette question. Vous savez que les actions des O.N.G. et de la coopération décentralisées me plaisent beaucoup car je crois, je le répète, en ce type de coopération. En effet, elle s'adresse directement aux populations. La coopération publique a la même finalité, mais elle doit passer par le filtre de l'Etat car, en tant que ministre de la coopération, je travaille en liaison avec mes homologues africains. Les O.N.G. et les collectivités locales, en revanche, entrent directement en relation avec les gens sur le terrain, ce qui est essentiel.

Les crédits alloués à ce type de coopération ont augmenté de façon considérable. Il ne faut cependant pas, et vous l'avez souligné, que la multiplication des intervenants aboutisse à un éparpillement des actions qui serait nuisible à l'efficacité.

La commission « coopération-développement », qui travaille avec les O.N.G., était créée avant que je n'arrive au ministère. Nous avons renforcé ses compétences et ses moyens et nous essayons d'harmoniser les actions sur le terrain.

La commission de la coopération décentralisée pour le développement, quant à elle, a été créée il y a seulement dix-huit mois. Elle vise à mieux répartir sur le terrain l'ensemble des actions. Certains pays bénéficient de nombreuses actions de coopération décentralisée et de nombreux projets O.N.G. mais il arrive que des pays voisins ne voient aboutir que peu de projets. Dans la mesure du possible, les nouveaux intervenants doivent donc être dirigés là où il y a des besoins, et les commissions nationales ont leur rôle à jouer.

L'envisage de créer une instance de ce type dans le domaine économique. L'ensemble des acteurs socioprofessionnels pourraient ainsi se retrouver et nous pourrions faire un peu la même chose qu'avec les O.N.G. et les collectivités locales.

Par ailleurs, la cohérence de la politique que nous menons est aussi assurée par une participation des acteurs privés à la définition des programmes. C'est ainsi que les O.N.G., les collectivités locales et les entreprises sont déjà associées, au sein des commissions mixtes, à la définition des projets que nous élaborons pour chacun des pays tous les deux ou trois ans.

Effectivement, monsieur le député, les acteurs privés n'ont pas assez de ressources, et la France est de ce point de vue un peu en retard par rapport à d'autres pays européens. Là encore, il faut élargir l'éducation au développement. Il faut que nous nous prenions tous par la main pour mieux faire connaître les besoins du tiers monde, qui sont très importants. Nos compatriotes doivent être conscients de la nécessité d'aider ces pays. Les responsables économiques et les élus de toute nature doivent travailler ensemble afin que les problèmes du tiers monde soient mieux pris en compte.

Soyez assuré que le souci de cohérence est l'une de mes préoccupations constantes, en ce qui concerne tant les acteurs privés que les administrations françaises et les bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux. La diversité des acteurs du développement est une chance pour l'Afrique. Il faut cependant veiller à la bonne harmonie de leurs actions.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, je sais l'intérêt que vous portez à l'avenir de la seule république francophone d'Amérique, la république d'Haïti. Vous deviez d'ailleurs vous y rendre au début de cette année, mais l'incapacité du gouvernement militaire à faire progresser la démocratie lui a valu d'être renversé. Depuis lors, ce pays traverse une période de « transition » qui se perpétue en fait depuis la chute du dernier Duvalier. Les élections, reportées de mois en mois, devraient, aux dernières nouvelles, avoir lieu le 14 décembre prochain.

Depuis qu'un des membres de la Convention, Sonthonnax, a libéré les esclaves de ce qui s'appelait à l'époque Saint-Domingue, la France a gardé beaucoup de responsabilités morales, culturelles, géostratégiques autant qu'économiques et humaines en Haïti. Pays francophone et francophile, dont on a pu encore admirer il y a quelques semaines à Paris la qualité des artistes grâce à une exposition patronnée par Mme Danièle Mitterrand, Haïti est un pays qui nous est fidèle et auquel nous devons rester fidèles.

Cette fidélité n'implique-t-elle pas un engagement de la France aux côtés de quelques pays amis de Haïti qui s'efforcent de faire en sorte que les élections puissent s'y dérouler, malgré les conditions très difficiles que vous connaissez : terrain difficile, analphabétisme majoritaire, manque de pratique des institutions démocratiques durant deux siècles ?

Que faisons-nous, que pouvons-nous faire, qu'avez-vous décidé de faire pour que la France, qui est très aimée là-bas et dont l'influence est considérable, puisse, aux côtés des autres grands voisins de Haïti, les Etats-Unis, le Canada, le Venezuela, jouer le rôle qui doit être le sien dans l'avène-

ment, le plus tôt possible, d'un régime de droit grâce à des élections correctes, comme celles qui eurent lieu récemment au Nicaragua, sous contrôle international ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. Monsieur le député, vous savez que la France s'était élevée à plusieurs reprises contre les mesures arbitraires prises par le général Avril. Je devais me rendre enfin en Haïti mais, la veille de mon départ, nous apprenions que le général Avril avait déclaré l'état d'urgence... Ce n'était pas le meilleur moment pour la première visite officielle d'un ministre de la coopération. J'ai donc annulé mon voyage tout en le regrettant beaucoup.

Depuis lors, le général Avril est parti et nous avons assisté à l'arrivée, à la mi-mars, d'un gouvernement chargé de mener à bien un processus démocratique avec, comme nouveau président, Mme Ertha Pascal-Trouillot. Cela a conduit la France à reprendre, dès la fin du mois de mars, sa coopération normale avec Haïti. Le nouveau président, qui est membre de la Cour de cassation, a été désigné avec l'assentiment unanime de la classe politique et des chefs de l'armée. Dans une situation comportant plusieurs incertitudes, liées en partie à l'extrême dénuement du pays, un nouvel espoir existe aujourd'hui de voir le peuple haïtien se prononcer sur son avenir d'une façon démocratique, en décembre et janvier prochains.

Avec d'autres pays bailleurs de fonds, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Canada, nous avons décidé d'aider Haïti à organiser ces élections présidentielles, législatives et locales. Nous avons prévu plus de 10 millions de francs - ce n'est pas rien - pour une campagne d'éducation civique et l'impression technique des bulletins de vote.

J'ai parlé de ce problème à plusieurs reprises, à New York, avec M. Perez de Cuellar, qui a fait le maximum pour parvenir à une solution démocratique et permettre que ces élections puissent se tenir. Je crois que ses efforts vont très bientôt être couronnés de succès.

Dans un souci de coordination et d'appui à l'Organisation des Nations unies, notre aide s'effectuera dans le cadre du programme des Nations unies pour le développement. Une partie sera cependant confiée à l'Organisation des Etats américains, qui est très active, et depuis longtemps, sur ce dossier.

Monsieur le député, je souhaite comme vous qu'Haïti puisse retrouver rapidement la démocratie. J'avoue qu'à mon arrivée au ministère il y avait deux pays pour lesquels nous ne savions vraiment pas quoi faire : le Bénin et Haïti. Le Bénin, grâce à une révolution extraordinaire, à un coup de baguette magique, est reparti vers la démocratie. Pour Haïti, je souhaite vivement qu'il en soit de même.

M. le président. Au titre du groupe R.P.R., nous en arrivons à une question de M. Robert Galley.

Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, en contrepoint à ce que vous avez dit tout à l'heure sur les tombes d'Africains près du Chemin-des-Dames, et alors que beaucoup en France se demandent s'il ne faudrait pas envisager de substituer une coopération en faveur des pays de l'Est à celle que nous avons menée et que nous continuons à mener en faveur de l'Afrique, j'indique que j'ai inauguré hier une plaque commémorative à proximité de mon village natal, à un endroit où quarante-sept tirailleurs soudanais sont morts les 16 et 17 juin 1940.

Il faut ainsi rappeler aux sceptiques que la France peut de temps en temps, faire quelque chose pour les petits-enfants de ces tirailleurs, même si les temps sont difficiles.

Nous avons noté avec beaucoup d'intérêt que les crédits affectés aux O.N.G., au volontariat et à la coopération décentralisée progressaient de 11,2 p. 100. En ma qualité de président d'une O.N.G. que vous connaissez bien, j'apprécie personnellement cette orientation.

La progression de 63 p. 100 des crédits du Fonds d'aide et de coopération, que vous avez soulignée tout à l'heure, s'explique, vous l'avez précisé, monsieur le ministre, par le choix de la France de changer en dons les prêts aux pays les moins avancés.

Peut-on considérer, et ce sera ma première question, que la part des crédits réservés à la mise en œuvre des projets de développement et des projets sectoriels suivra le même rythme ? Comme nous l'avons vu à Tourcoing, à Strasbourg,

à Toulouse et à Châlons-sur-Marne, c'est une grande demande de la coopération décentralisée que d'avoir les moyens de mettre en œuvre des projets de développement sur le terrain, outre l'envoi des jeunes par le biais des O.N.G.

Je ferai une autre remarque : les O.N.G. et les organismes privés de coopération et de solidarité sont très gênés à l'heure actuelle par l'évolution du monde des médias.

Avez-vous, monsieur le ministre, une idée sur la manière dont on pourrait redresser la barre pour les organismes privés, qui pourraient être un peu plus efficaces, encore que la télévision soit probablement à la source de l'éducation au développement ?

Vous avez enfin prévu d'organiser une table ronde sur le volontariat le 5 décembre prochain. Elle sera très importante. Vous avez dit que vous ne vouliez pas que les coopérateurs restent plus de six ans dans le même poste. Les volontaires, eux, ne resteront pas plus de quatre ans. Mais quatre années de sa vie, c'est quelque chose d'important pour un jeune homme ! Envisagez-vous, lors de la tenue de cette table ronde, d'annoncer des mesures concrètes, afin de faciliter la réinsertion des volontaires ?

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. M. Galley est meilleur que M. Cazenave !

M. Richard Cazenave. Pour vous, il y a les bons et les mauvais ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. Monsieur le député, vous savez que ma volonté de dialoguer avec les O.N.G. est totale.

Dès mon arrivée au ministère, je me suis efforcé d'améliorer ce dialogue, et, après deux ans et demi de collaboration, je crois pouvoir dire qu'un véritable climat de concertation s'est instauré entre nous ; j'ai encore pu le constater vendredi dernier à Agen, où se tenait un forum très réussi des O.N.G.

Plusieurs aspects particuliers de cette politique peuvent être rappelés.

Tout d'abord, nous avons beaucoup augmenté les crédits et, monsieur Galley, je vous rassure, ces crédits suivront l'augmentation des demandes. J'en prends l'engagement car je crois à ces actions.

En second lieu, nous avons dorénavant prévu un financement pluriannuel des actions des O.N.G. C'était là une demande qu'elles avaient formulée.

Ensuite, nous avons prévu une augmentation du montant unitaire des crédits déconcentrés d'intervention - les C.D.I. - à hauteur d'un million de francs, et du volume total consacré à ces crédits.

Enfin, le nombre des volontaires a été augmenté.

Cependant, limiter les relations entre les O.N.G. et le ministère aux seuls aspects financiers serait un peu réducteur. Il faut souligner que les associations ont établi des liens avec l'ensemble des services du ministère. Une meilleure connaissance réciproque entre O.N.G. et pouvoirs publics a permis d'établir des liens de complémentarité. Les associations, par exemple, sont devenues prestataires de services pour la cellule d'urgence des ministères des affaires étrangères et de la coopération ou des intervenants privilégiés pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire triangulaire ; plusieurs actions ont été couronnées de succès.

On aboutit aujourd'hui à une réelle articulation entre O.N.G. et pouvoirs publics grâce, aussi, aux tables rondes qui ont été organisées sur l'aide alimentaire ou sur l'éducation au développement, et je rejoins votre souci de faire connaître nos problèmes.

Il est certain que la télévision est très importante. Nous espérons avoir une ou plusieurs émissions sur ce sujet car elles sont actuellement trop rares ; en général, le problème n'est traité que sous l'aspect misérabiliste.

J'ai aussi organisé une table ronde sur la dette avec la participation des commissions mixtes, auxquelles sont désormais associées des O.N.G.

Une autre table ronde va concerner le volontariat. Je ne doute pas que l'association que vous présidez avec talent y sera très active.

Par tous les moyens, nous renforcerons cette nouvelle alliance pour le développement, qui accorde un rôle particulier aux O.N.G. J'y tiens beaucoup et vous pouvez être assuré de mon souci permanent de concertation et de collaboration avec les O.N.G. comme avec les collectivités territoriales.

M. le président. Pour la dernière question du groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Richard Cazenave, d'Isère... même disert, vous n'êtes pas pour autant autorisé, mon cher collègue, à être trop long ! (Sourires.)

M. Richard Cazenave. Liriez-vous dans mes pensées, monsieur le président ?

Je voudrais revenir sur un point qui a été soulevé tout à l'heure par l'un des rapporteurs et qui concerne la pertinence de l'outil d'analyse du niveau de développement des différents pays. La France, qui entend être à la pointe du combat pour le développement, aurait sans doute intérêt à se doter à cet égard d'instruments de mesure plus adaptés. L'indicateur qui a été mis au point par le programme des Nations unies pour le développement est sans doute apte à rendre plus fidèlement compte des conditions d'existence des êtres humains dans le monde et de l'impact des politiques nationales et internationales.

L'indicateur de développement humain, l'I.D.H., intègre en effet, parmi divers critères, l'espérance de vie, le niveau d'alphabetisation, le niveau de ressources permettant de jouir de conditions de vie décentes. Il devrait par ailleurs être prochainement complété par la prise en compte d'une mesure quantitative des libertés fondamentales.

Il me semble donc tout à fait souhaitable d'opter pour ce nouvel instrument de mesure de notre effort de développement et j'aimerais connaître, monsieur le ministre, votre sentiment à ce sujet.

M. Bellon nous a tout à l'heure exhorté au consensus. Sur ces bancs, nous sommes toujours prêts, et nous l'avons déjà montré, à prendre nos responsabilités. Toutefois, un consensus en la matière doit reposer sur des bases claires. Il faudrait donc que nous fassions une analyse commune des causes de l'échec des politiques qui ont été conduites depuis un certain temps. Nous aurons besoin de faire ce travail en profondeur. A son terme, nous pourrions peut-être tirer des enseignements en commun. Notre volonté, à nous gaullistes, est bien entendu de tout faire pour que la coopération soit la plus efficace possible, et en particulier pour que les pays d'Afrique, avec lesquels nous avons des liens très puissants, trouvent leur avantage dans les orientations que nous pourrions prendre collectivement.

Se jeter le passé à la figure ne me paraît pas la bonne manière d'appréhender les questions qui nous sont posées collectivement et auxquelles nous devons, ensemble si possible, trouver des réponses adaptées.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. En votant le budget, par exemple !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. La concertation, monsieur Cazenave, je ne demande pas mieux que de l'organiser le plus souvent possible. C'est pour cela qu'au mois d'avril dernier nous avons eu, en dehors de toute incidence budgétaire, un débat sur la politique de coopération. Chacun a pu s'exprimer et nous avons essayé de trouver un consensus sur ces problèmes difficiles.

Les causes de la crise, on les connaît : pas besoin d'être grand clerc ! La chute du prix des matières premières, la dette, la démographie et, dans certains pays, la corruption, voilà les quatre grandes causes. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais il faudrait énormément de milliards pour rétablir l'équilibre. Nous faisons ce que nous pouvons, la France augmente beaucoup son aide et, encore une fois, je ne demande pas mieux que de développer la concertation, autant que vous le voudrez, avec vous comme avec l'ensemble de vos collègues. Car je crois indispensable que toute la représentation nationale puisse agir dans le même sens.

Vous m'interrogez sur les indicateurs de développement humain. C'est un élément d'analyse fort intéressant. J'ai eu l'occasion de dire à plusieurs reprises à M. Draper, directeur général du P.N.U.D., soit à New York, soit à Paris, que cette initiative me paraissait très heureuse. Nous sommes en effet convaincus que, si la croissance du produit national brut est

indispensable pour atteindre tous les objectifs humains essentiels, il importe aussi d'analyser comment cette croissance se traduit ou ne se traduit pas en développement humain.

Certaines sociétés ont acquis un niveau de développement humain élevé malgré un revenu par habitant relativement faible. D'autres, bien que jouissant de revenus supérieurs et d'une croissance économique rapide, ne sont pas parvenus à un développement élevé.

Sur la base de ce constat, le rapport du P.N.U.D. ouvre un débat sur la définition et la mesure du développement humain, y compris sur la mesure quantitative des libertés fondamentales. Outre le P.N.B. par tête, qui reste une variable fondamentale, le P.N.U.D. propose de prendre en compte trois indicateurs clés : la longévité, la connaissance, c'est-à-dire l'alphabetisation, et l'accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Quant à la mesure éventuelle des libertés fondamentales, le rapport du P.N.U.D. se contente de l'évoquer. Faute de méthodologie, il se garde bien d'en faire un réel critère d'évaluation du développement humain.

L'intérêt de la démarche du P.N.U.D., c'est de situer le débat à un niveau élevé, celui des responsables politiques et non pas des statisticiens. Mais reconnaissons que la question n'est pas tout à fait nouvelle et que la communauté internationale y a déjà partiellement répondu. Les deux premiers indicateurs - espérance de vie, alphabétisation des adultes - sont des concepts connus et employés dans nos coopérations. En fait, chaque organisation utilise, outre la variable du P.I.B. par tête, les variables qui cernent le mieux les phénomènes qu'elle cherche à appréhender : indicateurs de santé pour l'O.M.S. ; indicateurs de développement pour le P.N.U.D. ; indicateurs économiques comme le poids de la dette pour le F.M.I. ; indicateurs d'industrialisation pour l'O.N.U.D.I..

Je pense, pour ma part, qu'il n'y a pas de critère unique, mais bien une batterie de critères que l'on doit croiser et pondérer. Mais le P.N.U.D. reconnaît lui-même qu'essayer de prendre en compte tous les aspects du développement humain aboutirait à une image d'une extrême complexité, plus difficile encore à analyser.

Une dernière question, d'ordre pratique mais très importante, se pose, c'est celle de l'existence et de la fiabilité des appareils statistiques dans les pays en voie de développement.

M. Jean Lacombe. Absolument !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Ma question, monsieur le ministre, porte sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Ancien rapporteur du budget des relations extérieures, je m'intéresse particulièrement à ce sujet et je continue à en suivre les développements dans les budgets successifs.

La loi du 6 juillet 1990 a créé cet établissement public qui a désormais la responsabilité d'administrer à la fois les services, les hommes et l'enveloppe financière qui relevaient jusqu'à présent de deux ministères, le vôtre et celui des affaires étrangères. Le ministère de la coopération, associé à la gestion de l'agence, a été conduit à placer dans le pot commun une ligne budgétaire d'un montant de 243 millions de francs et à placer également sous la tutelle de cette agence les 4 525 enseignants qui relevaient de sa compétence.

Cette décision a été unanimement saluée. Un tel regroupement relève en effet du bon sens, puisqu'il met fin, dans un secteur aussi important que la formation, à une malheureuse dispersion des moyens.

La mise en œuvre de cette réforme aura une valeur d'exemplarité dont il convient d'être conscient. Bien sûr, il est beaucoup trop tôt pour établir un bilan de cette décision. Mais pouvez-vous nous préciser les effets que vous en attendez dans les pays du champ et les incidences positives qu'à eues, d'ores et déjà, la création de cette agence ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. Bonne question, monsieur le député, car le sujet que vous abordez préoccupe beaucoup les enseignants.

La réforme entreprise par mon collègue Thierry de Beaucourt avait essentiellement pour objet de répondre à des disparités de rémunération, que l'on n'observait du reste pas dans les pays du champ, puisque nous appliquions à tous le régime de rémunération des coopérants. Cela dit, les nouvelles dispositions sont globalement favorables aux enseignants titulaires de l'éducation nationale. Leur masse salariale est en effet augmentée de 18 millions de francs en année pleine pour les pays du champ, et je m'en félicite.

Le changement de régime de rémunération est aussi un changement d'organisation. Désormais, la paye est effectuée à Paris. Mais je souligne avec plaisir que, grâce au travail de tous et à une bonne collaboration des acteurs, le basculement s'est réalisé sans occasionner un seul jour de retard, ce qui est tout à fait exemplaire.

Au 1^{er} janvier 1991, c'est l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger qui gèrera l'ensemble des personnels titulaires issus de l'éducation nationale, quel que soit le pays d'affectation. Je crois que cette formule présentera de notables avantages de gestion. En tant qu'autorité de tutelle, j'assignerai pour ma part deux objectifs à l'agence :

Premièrement, l'exécution optimale de notre politique éducative en Afrique, où les écoles françaises sont un maillon essentiel de la politique de coopération elle-même et de la politique de la francophonie ;

Deuxièmement, le maintien des responsabilités de gestion des associations de parents, gage de bonne adaptation aux réalités locales et garantie de la qualité pédagogique de nos établissements. Je tiens en effet la décentralisation de leur gestion et la participation déterminante des parents pour des facteurs de succès de nos écoles à l'étranger.

Concrètement, l'équipe de direction de l'agence sera composée d'un directeur, d'un secrétaire général et d'un agent comptable, qui animeront un service constitué par fusion des équipes existantes du Quai d'Orsay et du ministère de la coopération. Les équipes travaillent déjà ensemble en vue de l'entrée en fonction de l'agence au 1^{er} janvier 1991. J'ai toutes raisons de penser que ce sera une réussite.

M. Jeanny Lorgeoux. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. Monsieur le ministre, ma question concerne les problèmes existant entre la Mauritanie et le Sénégal.

Il y a un peu plus d'un an, le 9 avril 1989, le Sénégal et la Mauritanie engageaient une sorte de guerre sans déclaration ni conflit armé, mais aux effets redoutables - massacres de populations, expulsions et, finalement, gel des activités le long du fleuve frontalier - qui affectent durablement et gravement l'économie de ces pays. Or, on le sait, la Mauritanie et le Sénégal ont besoin de mobiliser toutes leurs ressources en faveur du développement.

Si les risques d'escalade semblent maîtrisés, la tension et la méfiance demeurent. La France, amie des deux Etats et des gouvernements, a proposé une aide humanitaire qui a été bien reçue. Elle soutient les efforts de l'O.U.A., qui regroupe les Etats africains. Le sommet franco-africain de La Baule a abordé ce sujet.

Le Sahel est une zone de faiblesse politique et économique. En cela, il mérite toute l'attention de la France. Or, après la Mauritanie, le Sénégal, le Niger, le Mali connaissent à leur tour des violences déstabilisatrices. Un règlement réussi du différend sénégal-mauritanien aurait donc valeur d'exemple. Pouvons-nous espérer une solution prochaine et durable d'un conflit dommageable à l'intérêt des pays concernés comme à celui de l'Afrique ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. Monsieur le député, ce conflit entre le Sénégal et la Mauritanie nous inquiète depuis le départ.

Au plan politique, la France demeure préoccupée par cette situation qui prévaut entre deux pays amis. Elle n'a cessé, depuis les événements d'avril 1989, de prôner le dialogue et la modération auprès des deux intéressés. Nous les avons invités à prendre des mesures d'apaisement et à dialoguer.

Mais nous souhaitons que l'Afrique essaie de régier ses problèmes. C'est pour cela que nous apportons notre plein appui à la médiation entreprise depuis longtemps dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, d'abord avec les

présidents Moussa Traoré du Mali et Moubarak d'Egypte et, depuis juillet dernier, avec le président Museveni de l'Ouganda.

L'O.N.U. continue sa médiation. Nous constatons aujourd'hui un certain apaisement sur le terrain et nous souhaitons qu'il soit de nature à permettre bientôt une rencontre au sommet entre les deux présidents du Sénégal et de la Mauritanie. Je pense que cette rencontre au sommet serait de nature à débloquer la situation.

Au plan humanitaire, nous avons fourni au Haut-commissaire pour les réfugiés et à plusieurs O.N.G. un appui important, soit en aides financières, soit en produits de première nécessité. L'ensemble représente plus de 30 millions de francs.

Ces deux pays ont, à nos yeux, un intérêt majeur à voir se poursuivre leur mise en valeur, en particulier dans la région du fleuve, avec l'appui de tous les donateurs et pas seulement de la France. Seul le retour à une situation de calme permettra aux actions de développement d'être menées à bien.

J'ai appris tout à l'heure que les liaisons par téléphone et par télex étaient entièrement rétablies entre le Sénégal et la Mauritanie depuis hier. C'est une bonne nouvelle ! (*Approbation sur de nombreux bancs.*)

Les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur de Mauritanie, et le représentant à Nouakchott du Haut-commissariat aux réfugiés doivent se rencontrer, aujourd'hui ou demain, pour étudier les modalités de réunion des familles séparées à la suite des exodes et des expulsions de 1989.

On a l'impression que le dialogue est en train de se renouer. Bien sûr, nous pousserons de toutes nos forces pour qu'il reprenne efficacement.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Lacombe, dernier inscrit dans les questions.

M. Jean Lacombe. Monsieur le ministre, ma question a pour objet le développement du sida en Afrique.

Dans un tiers monde et une Afrique au développement incertain, la santé a fait longtemps figure de modèle. Ce n'est plus aujourd'hui le cas. L'O.M.S., l'Organisation mondiale de la santé, alertée en 1987 par le Rwanda et l'Ouganda, révélait l'ampleur de la catastrophe épidémiologique provoquée par le sida. La conférence qui vient de se tenir au Zaïre confirme les ravages de l'épidémie. Plusieurs milliers de cas ont été enregistrés en Ouganda, au Kenya, en Tanzanie, au Malawi, au Burundi, en Zambie ; 40 p. 100 de la population du Zimbabwe serait séropositive.

« Maladie d'amour, maladie du siècle », selon le chanteur gabonais Hilarion Nguema, le sida peut avoir à terme des conséquences dévastatrices pour l'Afrique. La France, monsieur le ministre, a-t-elle pris la mesure d'un phénomène qui pèse sur le développement et dépasse par sa gravité les frontières du continent africain ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. Monsieur le député, il est certain que la santé est beaucoup moins performante en Afrique qu'il y a dix ans, et c'est inadmissible. C'est pourquoi, il y a quelques semaines, j'ai décidé de relancer globalement ce secteur et de lui consacrer un effort particulier et exemplaire.

Nous avons d'abord fait procéder à un audit et, en fonction de ses résultats, nous avons complètement renoué notre action et nos orientations en matière de santé.

Ces orientations sont claires : mobiliser et coordonner les acteurs français, intensifier la concertation internationale, approfondir l'analyse économique des problèmes de santé, appuyer la réorganisation des structures sanitaires et hospitalières, lutter contre les maladies transmissibles, développer les actions en faveur de la santé maternelle et infantile.

Au plan des moyens, l'assistance technique sanitaire représente 350 millions de francs et 800 personnes, dont 60 médecins hospitalo-universitaires. Six à huit postes de conseillers régionaux santé seront créés d'ici à 1992.

En ce qui concerne le sida, fléau dramatique en Afrique, vous savez qu'il se développe de façon telle qu'il risque d'avoir des répercussions négatives importantes sur le développement social et économique de ce continent. La lutte

engagée contre cette maladie nécessite une mobilisation générale de la communauté internationale. Je coordonne donc nos actions avec celles de tous les autres donateurs.

Mon ministère conduit des actions de prévention : équipement de laboratoires pour la fiabilité des transfusions, actions d'éducation, actions de recherche. Pour ce faire, nous travaillons dans le cadre d'un comité technique sida pluridisciplinaire, dont l'orientation est très technique et très opérationnelle, avec le ministère de la santé et les instituts Pasteur d'outre-mer. Nous collaborons également avec l'Organisation mondiale de la santé, qui est le chef de file international sur le sida, et avec le programme spécial sida de la convention de Lomé.

Depuis deux ans, j'ai ainsi engagé près de 90 millions de francs pour lutter contre ce fléau. J'ai récemment lancé des programmes mobilisateurs triennaux, qui comprendront 20 millions de francs sur le seul sida.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Coopération et développement ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 264 494 055 francs ;

« Titre IV : 446 156 977 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 52 950 000 francs ;

« Crédits de paiement : 20 000 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 3 193 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 709 700 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	570
Nombre de suffrages exprimés	545
Majorité absolue	273

Pour l'adoption

Contre

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération et du développement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Théo Vial-Massat. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Théo Vial-Massat, pour un rappel au règlement.

M. Théo Vial-Massat. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58, alinéa 1, de notre règlement.

Selon des informations parues dans la presse, le Gouvernement s'apprêterait à modifier l'ordre du jour des travaux de notre assemblée, de telle façon que le débat sur le budget de l'éducation nationale, fixé au 12 novembre, soit avancé au 5 novembre. Un tel changement de calendrier constituerait une atteinte grave à la démocratie.

Si cette décision était confirmée, précipitant le débat pour le fixer le jour même de la rentrée des vacances de la Toussaint, la veille de la prochaine grande manifestation organisée par les lycéens, comment ne pas l'interpréter comme traduisant la volonté du Gouvernement d'échapper à la protestation convergente des lycéens, des enseignants et des parents devant l'insuffisance largement dénoncée des moyens consacrés à la formation ?

Comment ne pas l'interpréter comme l'expression de la volonté de priver les parlementaires de la possibilité de recevoir l'ensemble des organisations et des associations qui leur ont demandé audience sur ce budget ?

Ce mépris de l'expression démocratique et cette manipulation du Parlement seraient, s'ils étaient confirmés, parfaitement indignes.

Je demande à M. le ministre de saisir le Gouvernement à ce propos de toute urgence et de lui demander de renoncer à une telle initiative, si jamais il y a pensé.

Je vous demande, monsieur le président, de ne pas manquer de saisir demain la conférence des présidents à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du Centre.*)

M. le président. Mon cher collègue, je ferai part de votre rappel au règlement, demain, à la conférence des présidents, qui doit établir l'ordre du jour pour les prochains jours.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Anciens combattants et victimes de guerre et article 85.

Annexe n° 7. - M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial ; avis n° 1636, tome VII, de M. Jean Proveux, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du lundi 29 octobre 1990

SCRUTIN (N° 363)

sur le titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1991
(budget de la coopération et du développement : subventions
d'investissement accordées par l'Etat).

Nombre de votants 570
Nombre de suffrages exprimés 545
Majorité absolue 273

Pour l'adoption 324
Contre 221

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (271) :

Pour : 270.

Non-votant : 1. - M. Louis Mermaz, membre du Gouvernement.

Groupe R.P.R. (129) :

Pour : 2. - MM. Xavier Deniau et Robert Galley.

Contre : 126.

Abstention volontaire : 1. - M. Jacques Boyon.

Groupe U.D.F. (91) :

Contre : 90.

Abstention volontaire : 1. - M. Paul Chollet.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 39.

Non-votant : 1. - M. Bruno Durieux, membre du Gouvernement.

Groupe communiste (26) :

Abstentions volontaires : 23.

Non-votants : 3. - MM. François Asensi, Marcelin Berthelot et Roger Gauthier.

Non-inscrits (20) :

Pour : 13. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente), Michel Carlelet, Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Serge Franchis, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppl, Claude Mitquen, Alexis Pota, Jean Royer, Bernard Tapie, Emile Vernaudeau et Aloyse Warhouer.

Contre : 5. - MM. Gautier Audinot, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stérola et M. André Thlen Ah Koon.

Non-votants : 2. - MM. Léon Bertrand et Elie Hoarau.

Ont voté pour

MM.

Maurice
Adenah-Paul
Jean-Marie Alalze
Edmond Alphandéry
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Robert Anselin

Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baumier
Jean-Pierre Baldnyck
Jean-Pierre Balligand

Gérard Bapt
Régis Barallin
Claude Bernade
Bernard Bardin
Alain Barrou
Raymond Barre
Jacques Barrot
Claude Bartolone

Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateau
Umberto Battist
Dominique Baudis
François Bayrou
Jean Beaufrès
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Belx
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
André Billardon
Bernard Bloulac
Claude Birraux
Jean-Claude Billa
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Bernard Bosson
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)

Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Mme Frédérique
Bredin
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Jean Briane
Alain Bruze
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Cellouad
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérès
Jean-Christophe
Cambadella
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Carlelet
Bernard Carton
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chénault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat

Guy-Michel Chauveau
Georges Chavanes
Daniel Cherviller
Didier Chonat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colla
René Couneau
Jean-Yves Cozan
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Fierre
Defontaine
Marcel Debonx
Jean-François
Deleahs
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Xavier Deniau
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy

Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessels
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine
Dieulengard
Michel Dinet
Marc Dolex
Yves Doilo
René Doulière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Droula
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupllet
Adrien Durand
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvalet
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Fornal
Alain Fort
Jean-Pierre Foucher
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Serge Franchis
Georges Frêche
Yves Fréville
Michel Fromet
Jean-Paul Fuchs
Claude Gallo
Claude Galmetz
Bertrand Gallat
Robert Galley
Dominique Gambier
Pierre Germeodis
Marcel Garroute

Kamiho Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Francis Geng
Germain Gengenwin
Claude Germon
Edmond Gerrer
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Gréard
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Ambroise Guellac
Jean Guigat
Jacques Guyard
Edmond Hervé
Pierre Hilar
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghe
des Etages
Jean-Jacques Hyest
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Michel Jacquemin
Frédéric Jaiton
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Jousselin
Alain Journet
Christian Kert
Jean-Pierre Kuchelidze
André Laharrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Edouard Landral
Jean-Pierre Lapalre
Claude Laréal
Dominique Lariffa
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecur
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolue
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Claude Lise
Robert Loldi

François Louela
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogné
Jean-Pierre Luppé
Bernard Madrelle
Jacques Mabéas
Guy Malandain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Mme Gilberte
Marie-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Pierre Méhaignerie
Pierre Métals
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Mignaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miquen
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalou
Gabriel Montchermont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nuazi
Jean Oehler

Pierre Orlet
Mme Monique Papon
François Patrlat
Jean-Pierre Péalcant
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillot
Charles Plâtre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polignat
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rlchet
François Rocheblain
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Jean Royer
Michel Sainre-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Saumade
Robert Savy

Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzenberg
Robert Schwint
Patrick Seva
Henri Slerc
Bernard Stasi
Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphine
Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Bernard Tapie
Yves Tavernier
Jean-Michel Testa
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vanzella
Emile Vernaudon
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Gérard Vignoble
Jean-Paul Virapoullé
Alain Vlyien
Michel Volsin
Marcel Wacheux
Aloyse Warhouver
Jean-Jacques Weber
Jean-Pierre Worms
Adrien Zeller
Emile Zuccarelli.

François
Grussenmeyer
Olivier Gulchard
Lucien Gulchon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Housin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Michel Inchausti
Denis Jacquet
Alain Jonemann
Didier Juila
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe
Lachenaud
Marc Lafflaeur
Jacques Laffleur
Alain Lamassoure
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Loperq
Pierre Lequillier
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Manel
Raymond Marcellia
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Massos
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Mauger

Joseph-Henri
Manjohan du Gamet
Alain Mayowd
Pierre Mazeaud
Pierre Merli
Georges Mescla
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette
Michaux-Cherry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Mionsec
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressand
Maurice
Néou-Pwatabo
Jean-Marc Nesme
Michel Nole
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paccou
Arthur Paccot
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pasdrand
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Etienne Piate
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Robert Ponsade
Jean-Luc Preel

Jean Priolol
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Revennan
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
André Rossi
José Rossi
André Romainot
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvalgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seillinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Mme Marie-France
Stirbols
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thion Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberchlag
Léon Vachet
Jean Vallet
Philippe Vasseur
Philippe de Villiers
Robert-André Vvlien
Roland Villanne
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff.

Ont voté contre

Mme Michèle
Alliot-Marie
MM.
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Bernier
Mme Michèle Barzach
Jacques Baumel
Henri Bayard
René Beaumont
Jean Béguet
Pierre de Benonville
Christian Bergella
André Berthol
Jean Besson
Jacques Bleac
Roland Blum
Frank Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Jean-Guy Branger
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro

Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallié
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chomard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Pascal Clément
Michel Colnât
Daniel Colla
Louis Colombari
Georges Colombier
Alain Consl
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couvelinhes
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine
Daugrellh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehalae
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Léonce Deprez
Jean Desoils
Alain Devaquet

Patrick Deyedjian
Claude Dhloula
Willy Diméglio
Eric Dollé
Jacques Domiatl
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard
Xavier Dugola
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferraud
Charles Fèvre
François Fillon
Edouard
Frédéric-Dupont
Claude Gaillard
Gilbert Gautier
René Garre
Henri de Gastines
Claude Gaillgnol
Jean de Gaulle
Michel Giraud
Jean-Louis Goaduff
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnot
Georges Gorse
Daniel Goulet
Alain Grotteray

Se sont abstenus volontairement

MM.
Alain Bocquet
Jacques Boyon
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
René Carpentier
Paul Chollet
André Duromén
Jean-Claude Gayssot

Pierre Goldberg
Georges Hage
Guy Hermier
Mme Mugette
Jacquelin
André Lajoinie
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Mear
Paul Lombard

Georges Marchais
Gilbert Millet
Robert Montdargest
Ernest Montousamy
Louis Perna
Jacques Rimbault
Jean Tardito
Fabien Thléme
Théo Vial-Massat.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

MM. François Asensi, Marcelin Berthelot, Léon Bertrand, Roger Gouhier et Elie Hoarau.

D'autre part, en application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 :

MM. Bruno Durieux et Louis Mermaz.

Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. François Asensi, Marcelin Berthelot et Roger Gouhier, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».



LuraTech

www.luratech.com